



2 0 2 3

# Rapport Climat et Biodiversité



**Juin 2023**  
Conformément à  
l'article 29 de la loi  
Énergie-Climat et aux  
recommandations  
de la TCFD (Task Force  
on Climate-related  
Financial Disclosures)  
et de la TNFD (Taskforce  
on Nature-related  
Financial Disclosures)

# Table des matières

Éditorial .....	03	F. Stratégie d'alignement du Groupe AXA sur les objectifs de l'Accord de Paris.....	19
Synthèse et chiffres clés.....	04	G. Stratégie d'alignement du Groupe AXA sur les objectifs à long terme en matière de biodiversité et les objectifs connexes .....	32
Contexte.....	06	H. Approche du Groupe AXA pour l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques .....	35
A. Approche générale du Groupe AXA dans la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.....	08	I. Liste des produits financiers visés aux articles 8 et 9 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité (SFDR) .....	42
B. Ressources internes mises en œuvre par le Groupe AXA.....	10	Annexe .....	44
C. Approche de la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance au niveau de la gouvernance du Groupe AXA.....	11	Rapport indépendant d'assurance modérée (PwC).....	48
D. Stratégie d'engagement avec les émetteurs ou les sociétés de gestion et sa mise en œuvre .....	13	Avis de non-responsabilité .....	50
E. Taxonomie européenne et énergies fossiles .....	18		

## Structure du rapport

Depuis 2015, AXA publie chaque année un « Rapport Climat »<sup>1</sup>. Le Rapport Climat et Biodiversité 2023 d'AXA (le « **Rapport** ») décrit les engagements de responsabilités d'AXA en matière d'investissement et d'assurance. Ces engagements s'inscrivent dans deux cadres :

- les obligations déclaratives françaises découlant de l'article 29 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 (« article 29 »)<sup>2</sup>, qui prend en compte les critères environnementaux, sociaux, et de gouvernance (ESG) ; article qui modifie et complète le cadre de « l'article 173 »<sup>3</sup> mentionné dans les rapports des années précédentes. Devenue en 2022 un réassureur agréé en vie et dommages, AXA S.A. est depuis soumise à titre individuel aux obligations déclaratives énoncées dans la réglementation française et transposant l'article 29 ;
- les recommandations de publication du groupe de travail sur les informations financières liées au climat (TCFD, Task Force on Climate-related Financial Disclosures). Le Rapport s'aligne sur l'instruction n° 2022-I-24 de l'ACPR (et toutes les annexes afférentes)

1. Les Rapports Climat des années précédentes sont disponibles sur le site [www.axa.com](http://www.axa.com)
2. Article 29 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat et décret n° 2021-663 du 27 mai 2021.
3. Article 173-VI de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.
4. Le Document d'Enregistrement Universel 2022 d'AXA pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (« Rapport Annuel ») a été publié en mars 2023.

relative à la forme et au contenu des documents devant être publiés annuellement par les organismes d'assurance et de retraite complémentaire soumis aux dispositions de l'article 29 (l'« **Instruction** »).

Certaines sections du Rapport sont également incluses dans le Document d'Enregistrement Universel 2022 d'AXA (« **Document d'Enregistrement Universel 2022 d'AXA** », ou « **Rapport Annuel** »)<sup>4</sup>.

## Informations préalables

Dans le Rapport, et sauf indication contraire, (i) la « société », « AXA » et « AXA S.A. » font référence à AXA, société anonyme de droit français, qui est la société mère cotée du Groupe AXA, (ii) le « Groupe AXA », le « Groupe » et « nous » font référence à AXA S.A. ainsi qu'à ses filiales consolidées détenues directement et indirectement, et (iii) les termes « ESG » et « développement durable », utilisés dans le contexte de la description de critères, de risques ou d'objectifs, font référence à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Lorsqu'il est fait référence à un site web dans le Rapport, le contenu de ce site ne fait pas partie du Rapport. Aucune information, document ou ressource provenant du site Internet de la Société ([www.axa.com](http://www.axa.com)) ou de toute autre source ne fait partie du Rapport, à moins que cette information, ce document ou cette ressource ne soit expressément intégré(e), sous forme de référence, dans le Rapport.

Les auditeurs externes d'AXA (PwC) ont émis un Rapport indépendant d'assurance modérée sur une sélection d'informations issues du Rapport Climat et Biodiversité d'AXA figurant à la fin du présent rapport.

## Maintenir le rythme de la transition Net-Zero : tous les acteurs ont un rôle à jouer

Thomas Buberl  
Directeur Général d'AXA

### Des signaux positifs en faveur de la transition

Au cours des douze derniers mois, les gouvernements ont émis des signaux positifs dans plusieurs marchés clés avec des mesures concrètes destinées à soutenir la transition vers des sources d'énergie à moindre émission de carbone, et plus particulièrement vers les énergies éolienne et solaire.

Aux États-Unis, la loi sur la réduction de l'inflation (Inflation Reduction Act), promulguée en août 2022, est le texte législatif fédéral le plus important jamais adopté pour lutter contre le changement climatique. La plus grande partie de l'enveloppe d'environ 400 milliards de dollars sera allouée à des initiatives concernant le secteur de l'énergie, notamment la production et la distribution d'électricité. Ces investissements en infrastructures énergétiques seront essentiels pour garantir un approvisionnement et une consommation d'énergie compatibles avec les objectifs de décarbonisation.

Plus proche de nous, au sein de l'Union européenne, des mesures ont été annoncées pour répondre à la concurrence accrue afin d'attirer les investissements et de financer les nouvelles technologies. Des initiatives telles que le plan REPowerEU, conçu pour réduire la dépendance de l'Europe vis-à-vis des énergies fossiles provenant de la Russie et accélérer la transition écologique, et la nouvelle réforme du système européen d'échange de quotas d'émission (Emissions Trading System), le plus grand marché du carbone au monde, renforceront la nécessité de poursuivre les efforts de décarbonisation de l'économie réelle en cours.

Selon l'Agence internationale de l'énergie, les investissements mondiaux dans les énergies renouvelables en 2022 dépasseront ceux consacrés au pétrole et au gaz. La Chine concentre à elle seule la moitié des nouvelles installations solaires et éoliennes et enregistre la croissance la plus rapide au monde.

Malgré ces signaux positifs, les investissements dans les pays émergents et en développement restent insuffisants. Les concertations en cours entre gouvernements, agences multilatérales et secteur privé doivent permettre le développement de moyens adaptés et flexibles pour ne pas laisser pour compte les plus vulnérables. Les investissements devront également soutenir des stratégies d'adaptation et de résilience ambitieuses.

Globalement, les mesures observées ces douze derniers mois et les réponses consécutives du marché confirment le rôle indispensable et déterminant des gouvernements dans la définition

du rythme et de l'orientation de la transition énergétique. À l'avenir, les actions devront continuer à traiter la question de la demande en matière de consommation d'énergie.

### Un élan mondial en faveur de la nature

Des progrès significatifs ont également été réalisés pour soutenir les initiatives destinées à réduire la perte de biodiversité. Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal, adopté lors de la COP15, en décembre 2022, a posé de solides fondations pour une approche globale de l'action en faveur de la nature, en complément de l'Accord de Paris sur le climat.

Parallèlement aux initiatives gouvernementales, le marché donne également des signes positifs selon lesquels les nouveaux instruments financiers peuvent contribuer à accroître les flux de capitaux. Des innovations émanant d'investisseurs et d'assureurs permettent de soutenir des initiatives visant à protéger aussi bien les populations que la nature. Ces opérations peuvent revêtir différentes modalités, qu'il s'agisse d'investissements directs, d'instruments de financement mixtes ou de partenariats public-privé.

### Les initiatives menées par le marché continuent de contribuer à l'élaboration de normes mondiales

Depuis le lancement du groupe de travail du G20 sur la publication d'informations financières relatives au climat (Task Force on Climate-related Financial Disclosures, TCFD) en 2015, de nombreuses évolutions se sont produites. Les recommandations de la TCFD sont depuis lors devenues une référence incontournable à l'échelle mondiale pour la transparence pour les communications sur le climat. Le groupe de travail sur la publication des informations financières relatives à la nature (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures, TNFD) a également progressé dans la mise en œuvre d'une approche orientée vers le marché visant à intégrer les questions liées à la nature dans la terminologie courante. Il faut espérer que la version finalisée du cadre TNFD, prévue pour la fin de l'année 2023, favorisera une plus forte prise de conscience des défis liés à la perte de la nature. Si ces initiatives conduites par le marché ont préparé le terrain, les décideurs politiques se chargent à présent de définir le cap à suivre.

La directive européenne Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) aura des conséquences sur toutes les entreprises exerçant leurs activités dans l'UE. Outre-Atlantique, aux États-Unis, les règles de la SEC en matière de transparence

sur le climat sont susceptibles de généraliser la divulgation d'informations liées au climat au sein de la première puissance économique mondiale. La mise en place des deux nouvelles normes mondiales de reporting non financier de l'International Sustainability Standards Board, attendue en juin 2023, viendra également appuyer les normes relatives aux données extra-financières. Alors que nous passons de normes volontaires à des normes réglementaires, il appartient à tous les acteurs du marché, en vue de créer des règles équitables, de prendre part de manière constructive à un dialogue et de partager les pratiques mises en œuvre.

### AXA continue de faire état de ses progrès

Le présent Rapport Climat et Biodiversité a été réalisé dans un esprit de transparence accrue et pour répondre à l'évolution des attentes et des besoins des différentes parties prenantes. Nous souhaitons dans ce rapport concilier les attentes liées à la standardisation des données avec des informations pertinentes et utiles à la prise de décision pour nos investisseurs. En définitive, à travers nos publications, nous souhaitons faciliter le dialogue avec toutes les parties prenantes sur les risques et les opportunités liés au climat et à la biodiversité. Nous continuons à progresser fortement vers notre objectif d'investissements verts, atteignant 25,1 milliards d'euros à la fin de 2022, et sommes en bonne voie pour atteindre 26 milliards d'euros d'ici à la fin de 2023. Nous poursuivons notre étude d'indicateurs prospectifs au fur et à mesure de l'évolution des méthodologies. Bien qu'il y ait des limites à ces méthodologies, selon notre analyse, l'augmentation de température implicite des obligations d'entreprise et des fonds propres du Groupe AXA s'élève à 2,5 °C à la fin de 2022. Nous avons également le plaisir de partager dans ce rapport des informations sur les nouveaux objectifs intermédiaires du Groupe AXA pour les activités d'investissement et d'assurance à l'horizon 2030.

Le présent rapport comprend également la première analyse de l'empreinte en matière de biodiversité. AXA continue de travailler avec ses partenaires pour renforcer ces outils afin de soutenir l'intégration continue des informations relatives à la nature dans les années à venir. Nous continuerons à soutenir la TNFD pour favoriser la compréhension et le consensus autour de ces outils mis à la disposition des entreprises et des investisseurs afin de faciliter les initiatives futures, y compris la fixation d'objectifs.

### Perspectives d'avenir

Compte tenu des mesures positives adoptées au cours des douze derniers mois sur plusieurs marchés par les gouvernements, il est légitime de faire preuve d'optimisme. À plus long terme, la poursuite des efforts en matière de décarbonisation nécessitera un environnement opérationnel stable ainsi qu'un leadership affirmé de tous les acteurs. L'action volontaire des entreprises et des institutions financières en faveur du climat continuera à jouer un rôle, à condition qu'elle s'accompagne d'une transparence appropriée sur les objectifs et les progrès.

En notre qualité d'assureur et d'investisseur soucieux de soutenir les clients exposés aux risques et aux opportunités liés au climat, nous continuerons à adopter une approche responsable et à long terme, à collaborer avec d'autres acteurs pour définir des outils qui nous permettront de mieux appréhender les risques, d'agir en conséquence et de les prévenir lorsque nous le pouvons.

# Synthèse et chiffres clés

Réduire l'empreinte carbone des actifs du compte général du Groupe AXA de 20 % d'ici 2025 ▼

**- 35 %**

Réalisé entre  
2019 et 2022<sup>1</sup>

**- 20 %**

Objectif 2025  
vs 2019

## Potentiel de réchauffement du portefeuille du Groupe AXA en °C ▼

Obligations d'État

Exercice 2022

**2,0 °C** ☑ **2,5 °C**

Portefeuille du  
Groupe AXA

Benchmark

## Exposition aux énergies fossiles du Groupe AXA ▼

	Actifs sous gestion (actifs du compte général) ▼	% des actifs sous gestion (actifs du compte général) ▼
Charbon	<b>1,7 Md€</b> ☑	<b>0,4 %</b> ☑
Total pétrole et gaz	<b>3,7 Md€</b> ☑	<b>0,8 %</b> ☑
Pétrole et gaz non conventionnels	<b>0,7 Md€</b> ☑	<b>0,1 %</b> ☑

## Augmentation implicite de la température du portefeuille du Groupe AXA<sup>2</sup> en °C ▼

Obligations d'entreprise et actions

Exercice 2022

**2,5 °C** ☑ **2,7 °C**

Portefeuille du  
Groupe AXA

Benchmark

## Maintenir le leadership du Groupe AXA en tant qu'acteur responsable ▼

**91 / 100**

Score CSA-DJSI<sup>3</sup>

## Atteindre au moins 1,7 Md€ de primes sur les produits d'assurance verte<sup>4</sup> d'ici 2023 ▼

**1,4 Md€**

2021

**1,7 Md€**

2022

## Former les collaborateurs d'AXA<sup>5</sup> aux enjeux liés au climat ▼

**87 %**

2022

**100 %**

Objectif 2023

## Atteindre 26 Md€ d'investissements verts d'ici 2023 ▼

**25,1 Md€**

2022

**26 Md€**

Objectif 2023

## Investissements du Groupe AXA dans les forêts ▼

**932 M€**

Exercice 2022

**1 Md€**

Objectif

1. Ces résultats sont sujets à volatilité, notamment liée à l'évolution du secteur des émissions de carbone, au rendement des marchés financiers et à la couverture des émetteurs dans lesquels AXA a investi et qui peuvent évoluer au fil du temps. La priorité d'AXA est d'atteindre l'objectif de réduction de l'empreinte carbone de -20 % d'ici 2025, 2019 étant l'année de référence.

2. Données disponibles à compter de l'exercice 2021 selon la méthodologie de l'augmentation implicite de la température appliquée à la catégorie d'actifs Obligations d'entreprise et actions.

3. Édition 2022 du S&P Corporate Sustainability Assessment (CSA), qui établit la performance des entreprises en matière de durabilité. Les plus performantes peuvent être intégrées aux Dow Jones Sustainability Indices (DJSI).

4. Sur la base des bonnes performances de 2022, le Groupe AXA a décidé d'augmenter son ambition et de fixer un plancher à 1,7 milliard d'euros pour 2023.

5. Part des collaborateurs permanents au sein du périmètre SDR (Social Data Reports) formés aux problématiques climatiques, en ayant suivi le cycle complet de l'AXA Climate Academy ou via une initiative locale similaire, hors nouveaux collaborateurs et collaborateurs absents pour longue durée (selon les règles de management locales).

☑ Indicateurs en matière de climat et de biodiversité couverts par une conclusion d'assurance modérée, veuillez vous référer à la section « Rapport indépendant d'assurance modérée (PwC) » pour plus de détails.



# Contexte

## Les principaux engagements d'AXA en matière de climat et de biodiversité remis en contexte

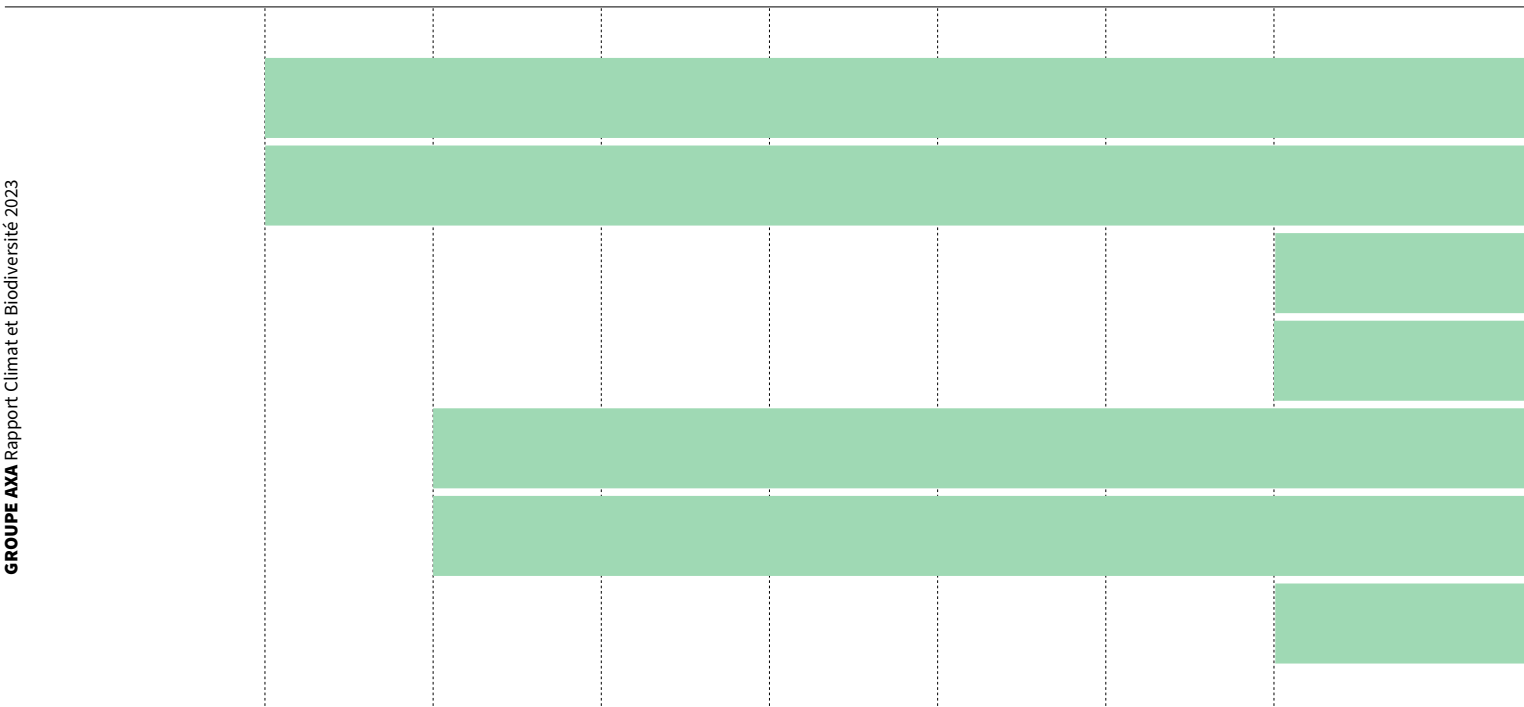


### Marché/ contexte politique/ étapes importantes

- 2012-2013 « Émeutes de la faim »
- L'Accord de Paris de la COP21 « bien en dessous des 2°C », consacre le rôle des investisseurs
- Lancement de la TCFD
- Recommandations de la TCFD finalisées
- Le gouvernement américain s'engage à se retirer de l'Accord de Paris
- Premier *One Planet Summit*
- Sommet du G7 en France
- Pacte vert pour l'Europe
- Report de la COP26 en raison de la Covid-19

2014      2015      2016      2017      2018      2019      2020

GROUPE AXA Rapport Climat et Biodiversité 2023



### Engagements d'AXA

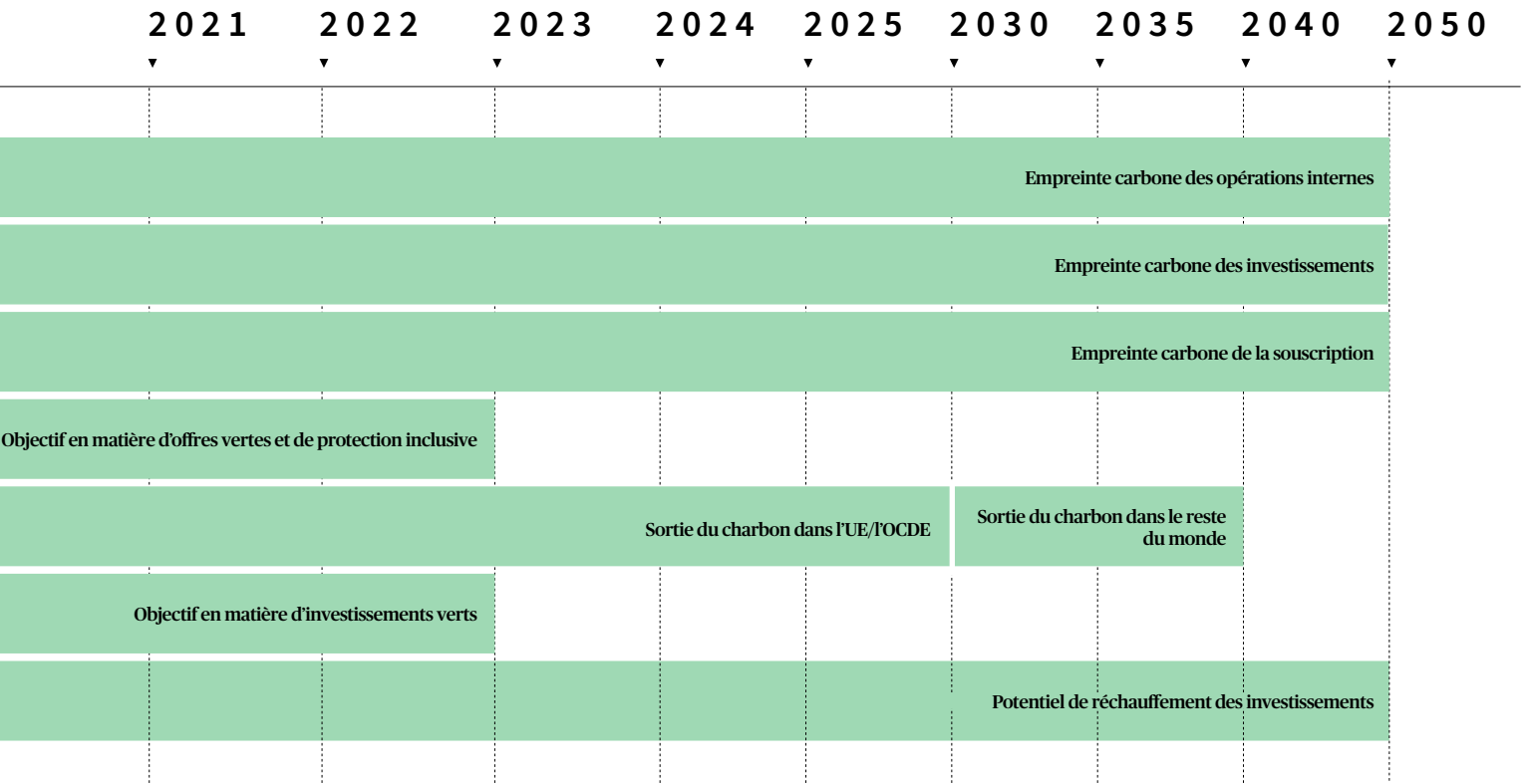
- Politique huile de palme
- Premiers désinvestissements du charbon
- Premier objectif d'investissement vert
- AXA vice-président de la TCFD
- Le Rapport Climat d'AXA remporte le premier prix
- Renforcement des critères de désinvestissement du charbon
- Politique charbon étendue à la souscription d'assurance
- Restrictions à l'investissement et à la souscription concernant les sables bitumeux
- Restrictions de souscription étendues à AXA XL nouvellement acquise
- Création d'AXA Climate pour adresser de la résilience climatique
- Engagement Act4Nature
- Nouvelle stratégie climat:
  - 1,5°C d'ici 2050
  - 24 Md€ d'investissements verts
  - Obligations de transition
  - Sortie du charbon
- Net-Zero Asset Owner
- Alliance AXA-WWF « Into the Wild »
- Fonds d'investissement à impact avec Climate & Biodiversity
- Renouvellement de l'adhésion à la TCFD
- « Leadership climatique » intégré au plan stratégique 2023
- Engagement à réduire l'empreinte carbone des investissements de 20% d'ici 2025
- Nouvel investissement de 100M€ en obligations de transition émises par BPCE
- La taille du fonds d'investissement à impact Climate & Biodiversity a doublé pour atteindre 350 M\$
- AXA appelle à la création de la Net-Zero Insurance Alliance
- Partenariat de 3 ans avec le WWF dédié à la biodiversité
- Adhésion aux initiatives « Business for Nature » et « Finance for Biodiversity »
- Pilotage du chantier « Gouvernance » du « Groupe de travail informel » pour créer la TNFD

- Les États-Unis rejoignent l'Accord de Paris
- Sommet des dirigeants sur le climat sous l'égide des États-Unis
- Lancement de la Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ)
- COP26 (Glasgow)
- CBD COP15 Partie I (Kunming)
- Lancement de la TNFD
- Rapport IPBES-GIEC sur la biodiversité et le changement climatique

- Cadre de la COP15 Kunming-Montréal
- Loi américaine sur la réduction de l'inflation
- Règles de la SEC sur la communication d'informations relatives au climat aux investisseurs
- Lancement de l'ISSB
- Rapport AR6 du GIEC

- Sommet pour un nouveau pacte mondial de financement, Paris

- Objectifs Net-Zero: les puits de carbone doivent compenser les émissions de carbone restantes



- Émission inaugurale d'une obligation verte par AXA S.A. (1 Md€)
- Accroissement de l'objectif d'investissements verts à 26 Md€ d'ici 2023
- La direction de la Net-Zero Insurance Alliance est confiée à AXA
- Politique de protection des écosystèmes, de lutte contre la déforestation et de sites naturels du patrimoine mondial
- Exclusions pétrolières et gazières pour accompagner la transition énergétique
- Objectif d'investissement forestier de 1,5 Md€

- Objectifs d'assurance consacrés aux offres vertes et à la protection inclusive

- Nouveaux engagements en matière d'investissement et de souscription

# A. Approche générale du Groupe AXA dans la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance

## Approche générale de la prise en compte des critères ESG

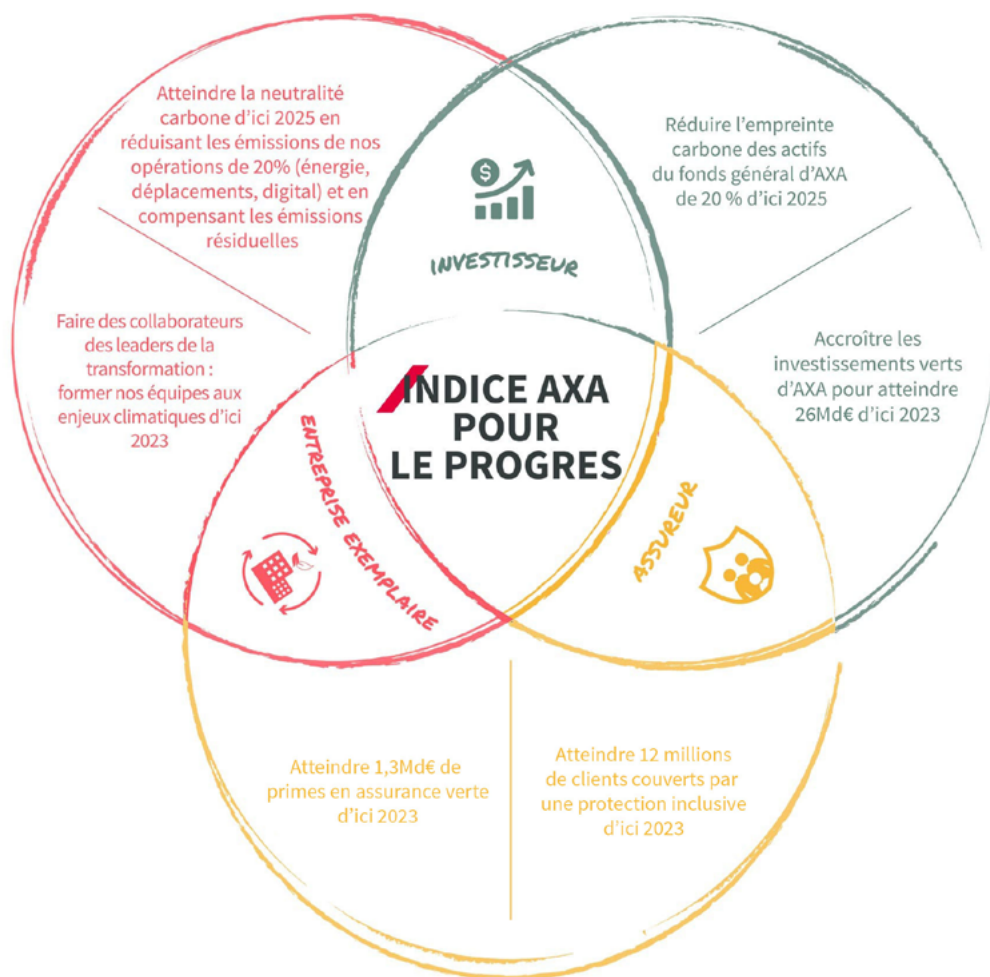
La raison d'être d'AXA, qui figure parmi les plus grands assureurs au monde, est d'agir pour le progrès humain en protégeant ce qui compte. La stratégie de développement durable du Groupe AXA vise à atteindre deux objectifs majeurs : agir en tant que leader dans la lutte contre le changement climatique ; et développer les activités d'AXA dans le domaine de la santé et de la prévoyance en tant qu'assureur inclusif.

En 2021, le Groupe s'est engagé dans un nouveau cycle stratégique, avec le plan stratégique Driving Progress 2023. Reconnaisant l'importance fondamentale de l'ESG pour l'activité du Groupe et ses clients, le Comité de Direction d'AXA S.A. a dédié un pilier de ce plan stratégique à l'ambition ESG du Groupe (y compris AXA S.A.) : « Soutenir notre position de leader dans la lutte pour le climat. » D'une part, toutes les entités du Groupe sont concernées

par cette priorité et, d'autre part, le Groupe est bien positionné en tant qu'investisseur, assureur et acteur global pour promouvoir ses ambitions en matière d'ESG.

Pour que les équipes d'AXA puissent mieux appréhender sa raison d'être, AXA a lancé, en avril 2021, l'Indice AXA pour le Progrès. Conçu pour mesurer et suivre les progrès réalisés dans le déploiement de la raison d'être d'AXA au sein de toutes les activités du Groupe, cet indice repose sur sept engagements, traduits en objectifs et partagés par l'ensemble du Groupe, afin de renforcer l'intégration du développement durable dans ses activités.

Pour en savoir plus, veuillez vous reporter à la section 4.1 « Une nouvelle étape dans la stratégie de développement durable du Groupe AXA » du Document d'Enregistrement Universel 2022 d'AXA.



Source : AXA.



## Approche en matière d'investissement

Le portefeuille d'investissement d'AXA S.A. suit la stratégie d'investissement responsable du Groupe. Le Groupe définit l'investissement responsable (IR) comme l'intégration des considérations ESG dans les processus d'investissement, y compris les pratiques d'actionariat. Ainsi, l'objectif du Groupe est d'aligner les investissements sur son agenda de durabilité, qui consiste à protéger les personnes sur le long terme et à créer des sociétés plus fortes et plus durables ; un agenda qui se veut conforme à ses intérêts en tant qu'assureur et investisseur mondial,

ainsi qu'aux intérêts de ses assurés, de ses actionnaires et des autres parties prenantes. À cette fin, le Groupe a développé une stratégie d'investissement responsable globale couvrant les actifs du compte général du Groupe et son offre d'unités de compte, le cas échéant.

Pour en savoir plus, veuillez vous reporter à la section 4.3 « Questions relatives au climat et à la biodiversité en tant qu'investisseur » du Document d'Enregistrement Universel 2022 d'AXA.

## Communication auprès des parties prenantes externes

Le Groupe AXA est un investisseur mondial à long terme qui a le devoir d'agir dans le meilleur intérêt de ses assurés, actionnaires et autres parties prenantes. Le Groupe AXA dispose d'une politique d'investissement responsable complète, qui est communiquée et disponible sur le site Internet du Groupe AXA pour toutes les parties prenantes. La politique d'investissement

responsable définit les critères pris en compte par le Groupe AXA dans le cadre de l'investissement responsable et la manière dont les gestionnaires d'actifs tiers du Groupe AXA, principalement AXA Investment Managers (AXA IM), sont tenus de suivre la politique d'investissement responsable lorsqu'ils gèrent des actifs pour le compte du Groupe AXA.

## Prise en compte des critères ESG dans l'attribution des nouveaux mandats de gestion

Les activités de gestion d'actifs du Groupe sont principalement menées par le gestionnaire d'actifs d'AXA, AXA IM, pour le compte du Groupe. En ce qui concerne les investissements dans des fonds gérés par des gestionnaires d'actifs hors Groupe, le Groupe AXA s'efforce de sélectionner des gestionnaires d'actifs hors Groupe qui acceptent de se conformer aux restrictions et aux directives

en matière d'investissements sensibles de la politique d'investissement responsable. De plus, le Groupe AXA encourage les gestionnaires d'actifs délégués hors Groupe à intégrer des considérations ESG supplémentaires dans leurs décisions d'investissement ainsi qu'à être signataires des Principes d'Investissement Responsable des Nations unies.

## Sensibilisation et engagement en matière d'ESG

Le Groupe AXA, y compris AXA S.A., participe à plusieurs initiatives en matière de climat, de biodiversité et d'ESG, notamment les initiatives suivantes, détaillées en annexe du présent rapport : la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD), la Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ) via la Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA), et la Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI), Ocean Risk and Resilience Action Alliance (ORRAA), la Sustainable Blue Economy Finance Initiative, la Climate Finance Leadership Initiative (CFLI), l'Alliance of CEO Climate Leaders et l'Insurance Development Forum (IDF).

Les engagements liés à la biodiversité et soutenus par le Groupe AXA incluent Act4Nature, la Business For Nature Coalition, la Finance for Biodiversity Foundation et le Financial Sector Commitment on Eliminating Agricultural Commodity-Driven

Deforestation de la COP26 (initiative Finance Sector Deforestation Action). Le Groupe AXA a également soutenu la déclaration commune sur la création d'une Global Blue Carbon Coalition lors du One Ocean Summit, qui s'est tenu à Brest en février 2022.

Au fil des ans, le Groupe AXA a apporté – et continue d'apporter – son soutien à certaines des plus grandes coalitions d'investisseurs et d'assureurs, notamment UN PRI, UNEP FI Principle for Sustainable Insurance (PSI), UN Global Compact, Carbon Disclosure Project (CDP), ORSE, EpE et l'Institut de la finance durable.

L'engagement d'AXA auprès des entreprises dans lesquelles elle investit, soit directement, soit par l'intermédiaire d'AXA IM, est détaillé dans le chapitre D ci-après.

## B. Ressources internes mises en œuvre par le Groupe AXA

### Moyens internes dédiés à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement

Comme mentionné au chapitre A ci-avant, le Comité de Direction d'AXA S.A. a consacré tout un pilier du plan stratégique actuel à l'ambition ESG du Groupe (y compris d'AXA S.A.) : « Soutenir notre position de leader en matière de protection du climat. » Ainsi, cette priorité concerne toutes les divisions, les travaux relatifs aux questions ESG faisant partie intégrante du quotidien de nombreuses fonctions au sein du Groupe.

L'équipe Développement Durable du Groupe soutient la stratégie à long terme d'AXA en s'appuyant sur l'expertise et le réseau du Groupe. En plus de l'équipe Développement Durable du Groupe, plus de 30 entités du Groupe AXA disposent d'équipes locales de développement durable dont la taille varie d'un à six équivalents temps plein. L'équipe Développement Durable du Groupe coordonne, entre autres, la stratégie relative à l'intégration des critères ESG dans les stratégies d'investissement et de souscription du Groupe avec les autres fonctions du Groupe et les entités concernées.

De plus, l'équipe Développement Durable du Groupe travaille avec d'autres fonctions au niveau du Groupe, y compris la Gestion des Risques du Groupe, le Service Juridique du Groupe, l'Investissement du Groupe et d'autres cadres dirigeants, sur des questions de développement durable pertinentes pour le Groupe AXA et participe aux instances de gouvernance décrites dans le chapitre C ci-après.

L'équipe Développement Durable Groupe rend compte à la Directrice de la Communication, de la Marque et du Développement Durable, qui est membre du Comité de Direction.

L'équipe Investissement du Groupe dispose d'une équipe dédiée aux questions d'investissement responsable. En coordination avec les équipes de développement durable et de crédit du Groupe, l'équipe Investissement responsable vise à mettre en œuvre la stratégie ESG globale dans le cadre des processus d'investissement, conformément à la politique d'investissement responsable.

Les activités de gestion d'actifs du Groupe sont pilotées par le gestionnaire d'investissement d'AXA, à savoir AXA Investment Managers (AXA IM) pour le compte du Groupe, ainsi que d'autres activités qu'AXA IM entreprend pour des clients tiers. AXA IM consacre des ressources humaines et techniques à la prise en compte des critères ESG pour le compte de ses clients, dont le Groupe AXA.

Le Groupe AXA utilise des fournisseurs de données externes, notamment pour l'analyse de sa politique d'investissement responsable et de ses directives d'investissement et d'assurance. Veuillez vous référer au chapitre F de ce rapport pour plus d'informations sur les fournisseurs de données utilisées pour les mesures climatiques.

### Actions mises en œuvre pour renforcer les compétences internes

Le Groupe AXA et AXA S.A. se sont engagés à former l'ensemble de leurs collaborateurs au changement climatique d'ici fin 2023. Pour y parvenir, le Groupe a lancé en fin d'année 2021 l'AXA Climate Academy. Il s'agit d'un programme de formations en ligne conçu pour permettre aux collaborateurs de mieux connaître et appréhender le changement climatique dans sa dimension scientifique. Ce programme explique pourquoi le changement climatique représente une préoccupation croissante pour les entreprises et leurs parties prenantes, et revient sur les principaux types de risques liés au changement climatique, ainsi que sur la façon dont ce phénomène impacte l'ensemble de la chaîne de valeur de l'assurance et de l'investissement.

Disponible en 11 langues, le programme comprend une série de vidéos et d'activités de courte durée. Le tout dernier module consiste en un guide d'actions concrètes que les équipes peuvent adopter collectivement et individuellement pour lutter contre le changement climatique.

Le déploiement de l'AXA Climate Academy s'est en grande partie effectué en 2022 ; ainsi, en décembre 2022, 87 %<sup>1</sup> des collaborateurs d'AXA ont été certifiés (y compris les représentants commerciaux).

Pour en savoir plus, veuillez vous reporter à la section 4.2 « Responsabilité de l'employeur – AXA Climate Academy » du Document d'Enregistrement Universel 2022 d'AXA.



1. Part des collaborateurs permanents au sein du périmètre SDR (Social Data Reports) formés aux problématiques climatiques, en ayant suivi le cycle complet de l'AXA Climate Academy, ou via une initiative locale similaire, hors nouveaux collaborateurs et collaborateurs absents pour longue durée (selon les règles de management locales).

# c. Approche de la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance au niveau de la gouvernance du Groupe AXA

## Organes de gouvernance dédiés à la prise en compte des critères ESG

Le Groupe AXA a mis en place un cadre de gouvernance spécifique pour le Groupe (y compris AXA S.A.) pour développer et mettre en œuvre sa stratégie de développement durable. Dans ce contexte, le Conseil d'administration d'AXA S.A. et les comités qui lui sont rattachés exercent un rôle majeur en examinant les problématiques et enjeux liés au développement durable, y compris la stratégie de développement durable du Groupe et les informations publiées à ce sujet.

Compte tenu du nombre croissant de sujets stratégiques et réglementaires liés au développement durable, le Conseil d'administration d'AXA a entrepris en 2022 un examen complet de sa gouvernance en matière de développement durable, afin, d'une part, de clarifier les fonctions de chaque comité du Conseil et, d'autre part, d'assurer l'inscription régulière des questions de développement durable à l'ordre du jour du Conseil d'administration et des comités qui lui sont rattachés. Le Conseil d'administration d'AXA a décidé de mettre à jour son mandat, notamment en renommant le Comité de Rémunération et de Gouvernance Comité de Rémunération, de Gouvernance et du Développement Durable, de manière à souligner son rôle prépondérant sur les questions de développement durable et en spécifiant les responsabilités afférentes à chacun des comités sur ces sujets.

Le Conseil d'administration s'appuie sur trois comités : le Comité d'Audit, le Comité des Finances et des Risques et le Comité de Rémunération, de Gouvernance et du Développement Durable. Le Comité de Rémunération, de Gouvernance et du Développement Durable du Conseil d'administration (i) examine, au moins une fois par an, la stratégie de développement durable du Groupe ainsi que les engagements concrets liés au développement durable rendus publics, et rend compte au Conseil d'administration à ce sujet ; (ii) le Comité d'Audit supervise le processus de préparation et de contrôle des informations extra-financières du Groupe, et examine la déclaration de performance extra-financière du Groupe et le Rapport Climat et Biodiversité d'AXA S.A. ; et (iii) le Comité Financier et des Risques examine le cadre d'appétence au risque du Groupe en matière d'expositions extra-financières ainsi que la politique d'investissement responsable du Groupe.

Au niveau exécutif, le Comité de Direction Groupe a pour mission de superviser les initiatives importantes liées au développement durable prises au sein de l'ensemble du Groupe. Le Comité de Direction Groupe est soutenu en cela par le Role in Society Steering Committee (RISSC), qui est chargé à la fois d'examiner les questions concrètes relatives au développement durable – auxquelles le Groupe est confronté – et de veiller au suivi des initiatives importantes prises en matière de développement durable au sein de l'ensemble du Groupe. Coprésidé par le Directeur des Risques du Groupe, le Directeur des Investissements du Groupe et le Directeur de la Communication, de la Marque et du Développement Durable du Groupe, le RISSC se réunit tous les mois. Le RISSC rend compte régulièrement au Comité

de Direction Groupe des décisions importantes en matière de développement durable prises ou à prendre, ainsi que des enjeux identifiés sur lesquels le Comité de Direction Groupe est appelé à donner des orientations et/ou à prendre des décisions.

Le Comité Audit, Risque et Conformité (ARCC) est chargé d'examiner toutes les questions importantes liées à l'audit, au risque et à la conformité auxquelles le Groupe est confronté. Présidé par le Directeur Juridique du Groupe, et se réunissant tous les mois, l'ARCC rend compte régulièrement au Comité de Direction du Groupe tant sur les risques significatifs liés au développement durable que sur le reporting obligatoire en matière de développement durable.

Comme décrit dans le chapitre A ci-avant, le Groupe a développé une stratégie globale d'investissement responsable couvrant les actifs du compte général du Groupe, et pour son offre en unités de compte, le cas échéant. La mise en œuvre de cette stratégie est supervisée par une gouvernance dédiée à l'IR, le Comité d'Investissement Responsable (Responsible Investment Committee - RIC) du Groupe, qui est présidé par le Directeur des Investissements du Groupe et qui comprend des représentants des gestionnaires d'actifs d'AXA, des équipes de développement durable, de la gestion des risques et de la communication. Si le RIC rend compte au Comité d'Investissement du Groupe, présidé par le Directeur Financier du Groupe, les décisions sensibles et/ou stratégiques liées au financement de la protection du climat, et débattues au sein du RIC, sont approuvées par le RISSC. La stratégie d'IR du Groupe est soutenue par le centre d'expertise IR, un groupe de travail transversal qui comprend des représentants des équipes d'investissement locales et du réseau de développement durable d'AXA.

Une gouvernance dédiée encadre également les risques et opportunités ESG liés à l'assurance, notamment le Comité de Souscription du Groupe (Group Underwriting Committee - GUC), qui définit les restrictions en matière de souscription. De la même manière que pour les investissements, les décisions sensibles et/ou stratégiques liées au Climat, et débattues au sein du GUC, sont approuvées en dernier ressort par le RISSC. De plus, au sein de la fonction Gestion des Risques Groupe, une équipe spécialisée analyse les risques émergents, souvent liés à des enjeux ESG de long terme, tout en surveillant leur impact potentiel. Le Comité Directeur des Risques Émergents du Groupe émet des recommandations pour adapter l'offre commerciale et les politiques de souscription.

Pour en savoir plus, veuillez vous reporter à la section 4.1 « Stratégie de développement durable du Groupe AXA – Gouvernance en matière de développement durable et dialogue avec les parties prenantes » du Document d'Enregistrement Universel 2022 d'AXA.

# Politiques de rémunération relatives à l'intégration des risques de développement durable

Afin d'impliquer les collaborateurs dans la réalisation des objectifs du Groupe AXA et de maintenir sa position de leader en matière de développement durable, le Groupe AXA continue d'intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son offre de rémunération globale.

Le Groupe a renforcé l'empreinte ESG dans sa culture et ses valeurs par le biais d'incitations à court et à long terme qui s'appliquent à AXA S.A. :

- le Global Leadership Network (250 premiers dirigeants) est évalué sur des objectifs qualitatifs en matière de climat et de diversité, qui sont inclus dans les lettres d'objectifs annuelles ;
- un objectif quantitatif sur le climat est inclus dans la grille de performance du Groupe AXA (critère sur la réduction de l'empreinte carbone du Groupe dans ses actifs en compte général, pondération de 15 %), impactant la rémunération variable d'environ 2 000 collaborateurs ;
- des incitations à long terme qui incluent des critères ESG et couvrent une population d'environ 6 000 collaborateurs chaque année : (i) pour les plans d'actions de performance, des critères de durabilité qui incluent la réduction des émissions de carbone des opérations du Groupe, le classement d'AXA dans le S&P Global

Corporate Sustainability Assessment (CSA) et l'augmentation de la proportion de femmes parmi les cadres du Groupe, avec une pondération de 30 % ; et (ii) pour les plans d'actions restreintes, des critères de durabilité liés au classement d'AXA dans le S&P Global CSA. Cette approche positionne AXA comme l'un des leaders de l'intégration ESG dans la rémunération.

AXA a également pour ambition de porter à 30 % d'ici 2023 le poids des critères de développement durable dans les accords d'intéressement (système qui prévaut dans certains pays européens et qui concerne plus de 20 000 collaborateurs chaque année). Dans le même temps, l'entreprise veillera à ce que les collaborateurs soient habilités à prendre personnellement des mesures inclusives et tangibles. En 2022, environ 60 % des entités françaises d'AXA avaient mis en place des plans d'intéressement dont au moins 20 % des critères de performance étaient liés à l'ESG.

Pour en savoir plus, veuillez vous reporter à la section 4.1 « Stratégie de développement durable du Groupe AXA – Une nouvelle étape dans la stratégie de développement durable du Groupe AXA » du Document d'Enregistrement Universel 2022 d'AXA.

## Intégration des critères ESG dans la gouvernance des comités

Le Conseil d'administration est assisté de trois comités : un comité d'audit, un comité des finances et des risques et un comité des rémunérations, de la gouvernance et du développement durable. Afin d'assurer un suivi plus approfondi des risques et de la stratégie de développement durable, les comités rattachés au Conseil d'administration ont été réorganisés en 2022, comme suit : le Comité Finances est devenu le Comité Finances & Risques, et le Comité des Rémunérations et de la Gouvernance est devenu le Comité de Rémunération, de Gouvernance et du Développement Durable.

Afin de maintenir une gouvernance équilibrée, le mandat du Conseil d'administration prévoit expressément, outre les exigences de la législation française, que les administrateurs indépendants exercent un rôle majeur au sein de l'ensemble des comités rattachés au Conseil d'administration, selon les modalités suivantes :

- Chaque comité est présidé par un administrateur indépendant ;
- L'ensemble des membres du Comité d'Audit sont des administrateurs indépendants ;
- L'ensemble des membres du Comité de Rémunération, de Gouvernance et du Développement Durable sont des administrateurs indépendants, à l'exception de l'administrateur représentant les salariés, qui siège au comité conformément aux recommandations Afep-Medef ;
- Aucun des cadres dirigeants du Groupe AXA ne peut être membre des comités.

Chaque comité émet des avis, des propositions ou des recommandations au Conseil d'administration sur les questions relevant de sa compétence, le président de chaque comité rendant compte au Conseil d'administration lors de la réunion qui suit. Toutefois, en vertu de la loi française, les comités du Conseil d'administration ne disposent d'aucun pouvoir de décision formel et n'ont à ce titre qu'un rôle consultatif.

Le cas échéant, les comités sont susceptibles de faire appel à des consultants externes. Ils ont également la possibilité d'inviter des participants externes à assister à leurs réunions. Tous les comités sont composés de membres disposant d'une expertise dans les domaines afférents, et leur composition est régulièrement revue par le Conseil d'administration. Depuis le 27 avril 2023, le Comité de Rémunération, de Gouvernance et du Développement Durable est composé de cinq membres :

M. Guillaume Faury (Président), Mme Bettina Cramm, Mme Rachel Duan, Mme Marie-France Tschudin et M. André François-Poncet, qui sont des administrateurs indépendants à l'exception de Mme Bettina Cramm, administratrice représentant les salariés. Les principales responsabilités du Comité de Rémunération, de Gouvernance et du Développement Durable sont les suivantes :

- émettre des propositions au Conseil d'administration sur : les recommandations adressées à l'Assemblée générale des actionnaires pour la nomination et le renouvellement du mandat des membres du Conseil d'administration, la composition des comités du Conseil, la nomination du Président, du Directeur indépendant principal, des membres de la Direction générale et des dirigeants effectifs de la Société, tels que définis dans le cadre de la réglementation Solvabilité II ;
- émettre des propositions au Conseil d'administration sur : la rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur général, la préparation de leur évaluation annuelle, la définition des objectifs de performance (financière et extra-financière) individuels et collectifs du Directeur général et des objectifs associés servant à déterminer sa rémunération variable annuelle ; le montant de la rémunération des administrateurs (honoraires) membres du Conseil d'administration à soumettre à l'Assemblée générale, le nombre d'actions de performance de la Société à attribuer au Directeur général et aux autres membres du Comité de Direction, ainsi que les critères de performance (financiers et extra-financiers) qui s'y rapportent ;
- émettre un avis sur les propositions du Directeur général concernant : les principes et conditions de détermination de la rémunération des principaux dirigeants du Groupe AXA, l'attribution annuelle globale d'actions de performance/ restreintes de la Société aux salariés du Groupe AXA ;
- examiner, au moins une fois par an, la stratégie du Groupe en matière de développement durable ainsi que tout engagement important en matière de développement durable (incluant les mises à jour) devant être rendu public ;
- passer en revue certains sujets relatifs aux ressources humaines du Groupe, y compris l'examen annuel de la politique de l'entreprise en matière d'égalité professionnelle et d'égalité salariale ;
- passer en revue certaines questions de gouvernance relatives au fonctionnement et à l'organisation du Conseil d'administration et à l'organisation de l'autoévaluation périodique du Conseil d'administration ;
- réviser le Code de déontologie professionnelle d'AXA.

# D. Stratégie d'engagement avec les émetteurs ou les sociétés de gestion et sa mise en œuvre

## Présentation de la stratégie d'engagement

En tant qu'actionnaire et/ou détenteur d'obligations, le Groupe AXA intervient auprès de la direction des entreprises dans lesquelles le Groupe investit. Cet engagement se matérialise soit directement par l'équipe de recherche crédit ou par AXA IM, conformément à la politique d'engagement d'AXA IM, dans les cas de figure où AXA IM est désignée comme gérant d'AXA.

L'équipe de recherche crédit du Groupe AXA mène régulièrement des actions de proximité avec la direction générale des émetteurs dans lesquels le Groupe AXA est le plus exposé. Ces réunions permettent à l'équipe de recherche crédit du Groupe AXA d'examiner et de discuter de la stratégie des émetteurs, y compris en matière d'ESG, sur une base non publique.

Dans le cadre des engagements NZAOA du Groupe AXA, l'équipe de recherche crédit du Groupe AXA a également étendu son engagement sur les trajectoires Net-Zero avec les émetteurs qui ont la plus grande empreinte de gaz à effet de serre dans le portefeuille du Groupe AXA.

Séparément, AXA IM, en tant que gérant d'AXA, s'engage directement auprès des entreprises dans lesquelles elle investit et, en tant que membre d'une coalition d'investisseurs, auprès d'entreprises de secteurs clés. AXA IM a développé une approche thématique de l'engagement et applique deux stratégies d'engagement différentes : « l'engagement avec objectifs » et « le dialogue sur le développement durable ».

L'« engagement avec objectifs » se fonde sur une recherche thématique menée par les experts en investissement responsable d'AXA IM, qui prennent ensuite le lead autour de l'engagement, avec le soutien de l'équipe d'investissement d'AXA IM, dans le but explicite d'obtenir un changement au sein de l'entreprise.



Le « dialogue sur le développement durable » se concentre sur les entreprises dont l'amélioration continue des pratiques en matière de développement durable vise à soutenir sa rentabilité robuste et à long terme. Ce dialogue est souvent mené par les gestionnaires de portefeuille ou les analystes de crédit. Lorsque des faiblesses sont identifiées, le « dialogue sur le développement durable » peut conduire à l'utilisation de techniques d'escalade dans certains cas ou susciter une approche plus formelle d'« engagement avec objectifs ».

## Présentation de la politique de vote

AXA IM exerce les droits de vote attachés aux actions ou aux certificats de dépôt pour les fonds ou les mandats gérés pour le compte du Groupe AXA. Pour ce faire, AXA IM applique les principes énoncés dans sa politique de gouvernance d'entreprise et de vote (politique de vote) en tenant compte des spécificités et du contexte de chaque entreprise. Les décisions de vote peuvent être prises par l'équipe de gouvernance d'entreprise d'AXA IM, le comité de gouvernance d'entreprise d'AXA IM, ainsi que par tout représentant concerné d'AXA S.A. ou du Groupe AXA. Vous trouverez ci-après un aperçu de cette politique.

La politique de vote d'AXA IM repose sur trois principes clés :

1. **Pas d'abstention** : AXA IM a pour objectif de voter contre ou pour une résolution et de s'abstenir dans de rares cas, en fonction de circonstances exceptionnelles.
2. **Soutien à la direction** : AXA IM vise à soutenir les entreprises dans lesquelles elle investit, et par extension, leur conseil d'administration, en votant en faveur des résolutions mises

- au vote, à moins que celles-ci ne soient incompatibles avec une orientation conforme aux intérêts long terme d'AXA IM.
3. **Engagement** : dans le cas d'une résolution contraire à la politique de vote d'AXA IM, aux normes de bonne gouvernance ou à la protection des intérêts à long terme des actionnaires, AXA IM cherche à s'engager avec la société avant de voter contre une résolution, dans la mesure du possible sur un certain nombre de sujets, notamment dans les cas où la gravité du risque ESG fait l'objet de la résolution et lorsque AXA IM détient des participations significatives dans la société.

AXA IM utilise les services d'information sur le vote d'Institutional Shareholder Services et de Proxinvest. Les recherches effectuées par ces fournisseurs tiers permettent aux équipes d'AXA IM de mieux connaître les entreprises et les résolutions des assemblées générales à venir.



## Évaluation de la stratégie d'engagement

Comme c'est le cas entre le Groupe AXA et AXA IM, les activités d'engagement et de vote sont menées sur une base consolidée au niveau du Groupe. C'est pourquoi les données distinctes relatives à AXA S.A. ne sont pas disponibles et que les données suivantes concernent tous les fonds du Groupe AXA gérés par AXA IM.

En 2022, AXA IM a mené 218 « engagements avec objectifs » avec 159 entreprises dans lesquelles les fonds du Groupe AXA sont investis et gérés par AXA IM pour le compte du Groupe.

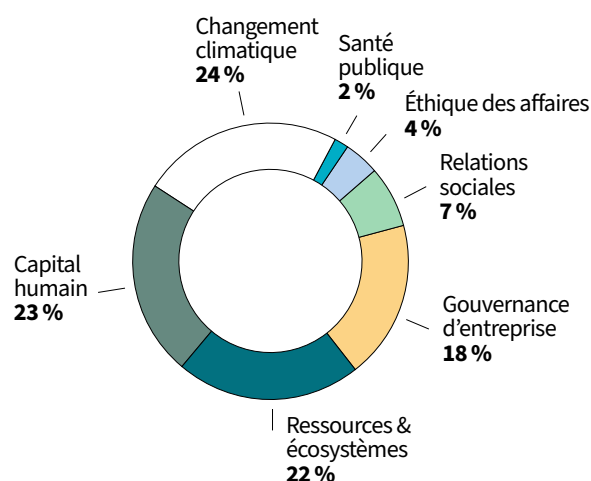
Dans 24 % des cas de figure, les questions du changement climatique ont constitué le principal thème de discussion et 23 % des engagements ont porté sur des sujets liés à la gouvernance (gouvernance d'entreprise et éthique des affaires). Toutefois, seules 5 % de ces réunions étaient uniquement axées sur les questions de gouvernance, des politiques et pratiques de gouvernance efficaces pouvant avoir une incidence sur la gestion des enjeux environnementaux ou sociaux au sein d'une entreprise. Ainsi, la question de la gouvernance est souvent abordée dans le cadre d'un dialogue plus large sur un sujet environnemental ou social.

En 2022, 32 % des engagements en matière de changement climatique étaient liés à des questions de gouvernance d'entreprise. 49 % des questions de gouvernance d'entreprise ont été abordées dans le cadre de réunions portant sur des questions de capital humain. Une proportion qui s'explique par la prise en compte croissante de sujets liés à la diversité, à l'égalité et à l'inclusion, qui nécessitent d'élaborer des politiques dédiées, de proposer aux cadres dirigeants des objectifs et des incitations, et d'effectuer un contrôle approprié par le Conseil d'administration.

La protection des écosystèmes représente un autre thème d'engagement clé abordé par AXA IM, au nom du Groupe, par le biais d'engagements sur la perte de biodiversité et la déforestation, avec des entreprises opérant dans les secteurs de la production

alimentaire, des matériaux d'emballage et des services publics d'électricité. AXA IM intervient également dans le secteur des nouvelles technologies, auprès d'entreprises exposées à des problématiques de technologie responsable.

### Engagement par thème ESG ▼ (pour les engagements avec objectifs)



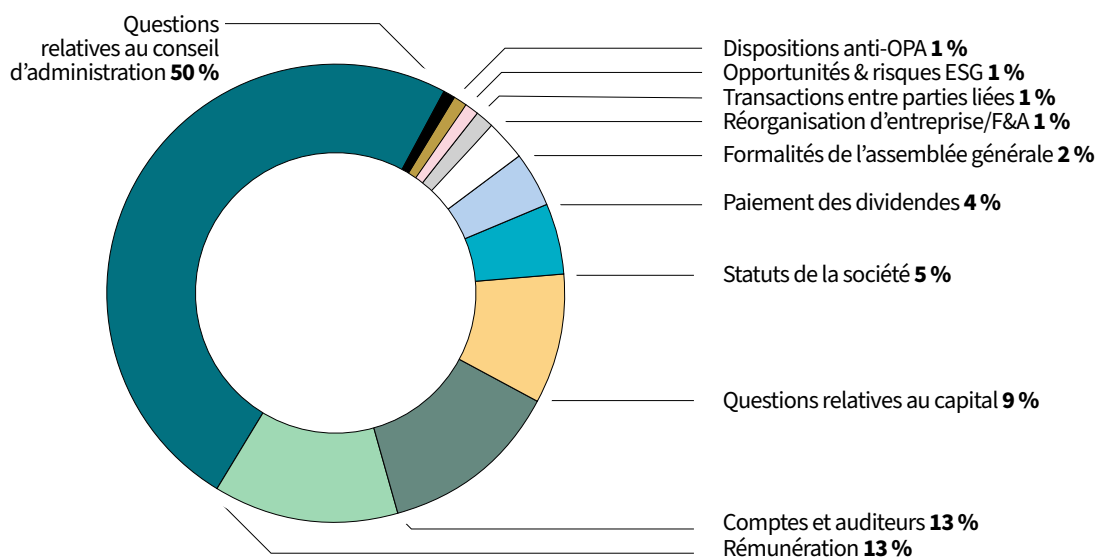
AXA IM privilégie le dialogue direct avec les entreprises, tout en participant également à des initiatives collaboratives, qui représentent 19 % de l'ensemble des engagements. Le fait d'unir ses efforts à ceux d'autres investisseurs permet, en effet, d'améliorer l'efficacité du processus d'engagement et la matérialité des résultats, à condition que les actionnaires partagent à la fois des objectifs clairs et les résultats attendus.

## Évaluation de la politique de vote

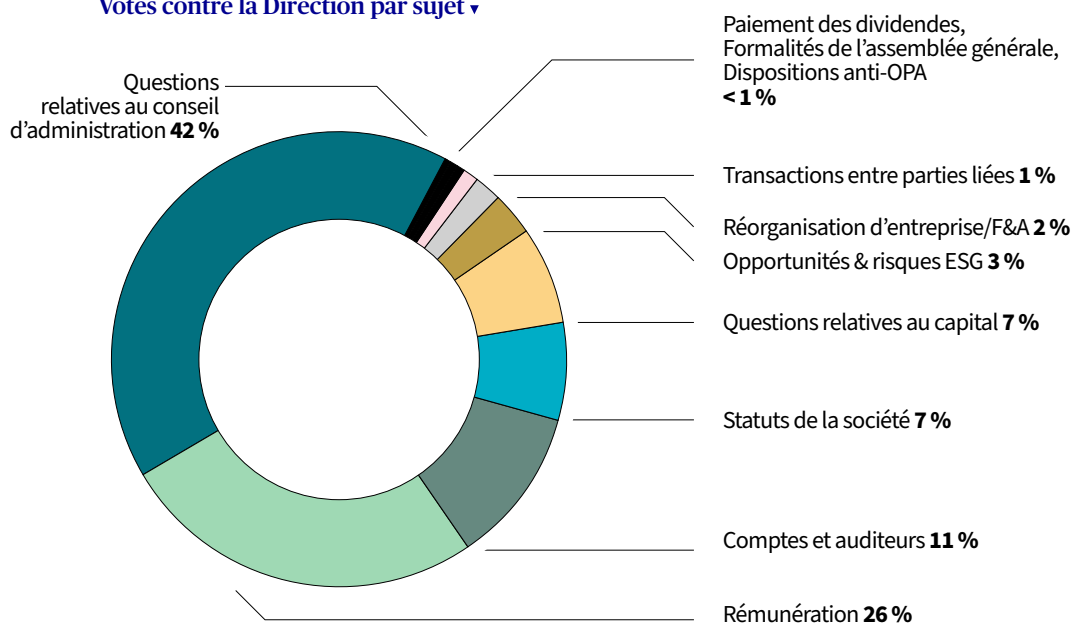
En 2022, AXA IM a voté sur 52 823 propositions lors de 4 628 assemblées, soit 97 % des assemblées où AXA IM disposait de droits de vote.

Le taux d'opposition s'élève à 14 % avec au moins un vote contre dans 60 % des assemblées ayant fait l'objet d'un vote. Le niveau d'opposition le plus élevé porte sur des questions relatives au Conseil d'administration (42 % des votes contre), suivi par la rémunération des dirigeants (26 % des votes contre).

### Répartition des votes par sujet ▼



### Votes contre la Direction par sujet ▼



## Décisions prises en matière de stratégie d'investissement

Veuillez vous reporter au chapitre F du présent rapport pour obtenir des informations sur les décisions prises en termes de stratégie d'investissement.

### Engagement de souscription envers les clients et les courtiers

En plus des activités d'engagement auprès d'entreprises et en tant qu'investisseur, les entités du Groupe AXA s'engagent également avec leurs clients et les courtiers d'assurance sur les questions ESG.

En 2021, AXA XL France a commencé à s'engager aux côtés de ses clients, autour de leurs stratégies climat et de leurs plans de transition en vue d'atteindre le Net-Zero. À travers la France et sur une base trimestrielle, une série d'entretiens de Climate Catchup a ainsi été organisée avec des multinationales. Des entretiens qui ont permis à AXA XL France de partager sa stratégie climatique avec ses clients et de déterminer comment mieux les accompagner dans leur transition.

Dans le cadre de la politique énergétique du Groupe AXA <sup>1</sup>, une initiative d'engagement dédiée a été menée en 2022 auprès de compagnies pétrolières et gazières, directement, ou par l'intermédiaire de leur courtier, afin d'évaluer leur plan de transition. AXA s'est engagé avec ces entreprises sur toute une série de facteurs et d'indicateurs clés de performance, y compris sur des ambitions passées, présentes et futures :

- Une stratégie de transition énergétique basée sur :
  - une stratégie en matière d'actifs à faible teneur en carbone (y compris le % des dépenses d'investissement dédiées)
  - la gouvernance et la politique en matière de climat
  - les engagements Net-Zero
  - le score CDP

- Une gestion des émissions basée sur :
  - l'intensité des gaz à effet de serre
  - des émissions absolues des scopes 1 et 2
  - des émissions de scope 3
  - des émissions de méthane
  - le torchage de gaz
  - des objectifs de réduction des émissions

Pour l'industrie pétrolière et gazière, et en complément de la stratégie climatique et du plan de transition qui en découle, AXA prend en compte d'autres facteurs : plan de prévention de la pollution, certification de la réponse aux déversements d'hydrocarbures.

Engagement auprès des courtiers : une initiative spécifique d'engagement auprès des courtiers a été lancée par l'équipe Environnement d'AXA XL en France, en collaboration avec le courtier d'assurance Marsh, afin d'évaluer et de réduire les risques liés à la biodiversité. Les clients d'AXA XL France sont invités à réaliser des audits de prévention des risques environnementaux avec des critères mesurables. Les clients dotés de sites industriels sont encouragés à réaliser des diagnostics de biodiversité et à intégrer les résultats dans leur plan de gestion des risques. Afin de soutenir les efforts des clients en matière de responsabilité, AXA XL France propose des franchises plus faibles, pour les contrats d'assurance garantissant les risques environnementaux.

1. Pour en savoir plus sur la politique énergétique du Groupe AXA, reportez-vous au chapitre F de ce rapport.





# E. Taxonomie européenne et énergies fossiles

## Éligibilité des investissements au regard de la taxonomie

Vous trouverez ci-après des informations relatives aux dispositions du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 concernant l'établissement d'un cadre destiné à favoriser l'investissement durable (le « **règlement taxonomique de l'UE**<sup>1</sup> ») et des règlements délégués de la Commission complétant le règlement taxonomique de l'UE<sup>2</sup>.

### Taxonomie ▼

	Valeur ▼	Pourcentage ▼
<b>Total des investissements (y compris liquidités) (en millions d'euros)</b>	<b>542 577</b>	<b>100 %</b>
		<b>% du total des investissements</b>
Expositions à des administrations centrales, des banques centrales et des émetteurs supranationaux	162 546	30 %
<b>Actifs couverts</b>	<b>380 031</b>	<b>70 %</b>
		<b>% des actifs couverts</b>
Dont :		
Produits dérivés	(689)	0 %
Expositions à des entreprises non soumises au NFRD (articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE)	104 318	27 %
Expositions aux activités éligibles à la taxonomie (immeubles de placement et prêts hypothécaires)	64 535	17 %
Expositions aux activités non éligibles au titre de la taxonomie	211 867	56 %
Dont liquidités et autres prêts	36 549	10 %
Dont expositions pour lesquelles l'analyse taxonomique n'a pas pu être évaluée	175 318	46 %

Au cours de la période de transition – qui se clôt le 31 décembre 2023 –, les entités financières sont uniquement tenues de divulguer les informations relatives à l'éligibilité de leurs activités à la taxonomie. À cette fin, AXA S.A. prévoit d'être en mesure de communiquer, dès le prochain exercice financier et dans le cadre de son Rapport Climat et Biodiversité, sur sa part d'exposition aux activités répondant aux critères techniques de sélection définis dans les actes délégués relatifs aux articles 10 à 15 du règlement

sur la taxonomie, conformément au règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission (c'est-à-dire l'alignement des activités d'AXA S.A. sur la taxonomie).

Veillez vous reporter à la section 4.7 « Informations transversales » du Document d'Enregistrement Universel 2022 d'AXA pour en savoir plus sur les informations relatives à la taxonomie.

## Part de l'exposition aux énergies actives dans l'industrie des combustibles fossiles

Veillez vous reporter au chapitre F du présent rapport pour obtenir des informations sur la part d'exposition aux entreprises actives dans l'industrie des combustibles fossiles.











1. Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 relatif à l'établissement d'un cadre visant à faciliter l'investissement durable et modifiant le règlement (UE) 2019/2088.
2. Règlement délégué (UE) 2021/2139 de la Commission européenne du 4 juin 2021, complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil, en établissant les critères techniques de sélection permettant de déterminer les conditions dans lesquelles une activité économique peut être considérée comme contribuant de manière substantielle à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation au changement climatique et de déterminer si cette activité économique ne cause pas de préjudice significatif à l'un des autres objectifs environnementaux, et (ii) le règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission en date du 6 juillet 2021, complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil, qui précise le contenu et la présentation des informations à publier par les entreprises soumises aux articles 19 bis ou 29 bis de la directive 2013/34/UE relative aux activités économiques durables du point de vue de l'environnement, et qui précise également la méthodologie à suivre en vue de se conformer à cette obligation de publication selon les nouvelles modalités fixées par le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission en date du 9 mars 2022.

# F. Stratégie d'alignement du Groupe AXA sur les objectifs de l'Accord de Paris

## Indicateurs, objectifs et quantification des résultats en vue d'un alignement sur les objectifs de l'Accord de Paris

AXA a testé différentes approches pour analyser la « dynamique climatique » de ses investissements depuis 2016. AXA continue de s'engager avec des fournisseurs de données externes (MSCI, Beyond Ratings, S&P Trucost) et des groupes sectoriels, tout en utilisant également des évaluations de risque « Nat Cat » internes pour couvrir ses actifs réels, afin d'affiner ces méthodologies (notamment via la Net-Zero Asset Owner Alliance et la TCFD).

Tableau de synthèse des indicateurs en matière de climat et de biodiversité<sup>1</sup> ▼

Type d'indicateur		Classe d'actifs	Fournisseur de données	Que mesure-t-on ?
<b>Potentiel de réchauffement</b>		Dettes souveraines		Contribution au réchauffement climatique, exprimée en °C
<b>Augmentation implicite de la température</b>		Obligations d'entreprise et actions		Contribution au réchauffement climatique, exprimée en °C
<b>Valeur à risque climatique</b>	<b>Coûts de risques physiques</b>	Obligations d'entreprise et actions		Impact des événements climatiques extrêmes (dommages aux actifs et interruption d'activité), exprimé en % de la valeur de l'entreprise (VE)
	<b>Coûts de risques politiques</b>			Impact de la réduction des émissions de CO <sub>2</sub> , exprimé en % de la valeur de l'entreprise (VE)
	<b>Opportunités technologiques</b>			Revenus liés aux opportunités technologiques (revenus verts et brevets), exprimés en % de la valeur de l'entreprise (VE)
<b>Risques physiques</b>		Actif immobilier		Impacts des événements météorologiques extrêmes au niveau des bâtiments, exprimés en millions d'euros
<b>Empreinte carbone</b>		Dettes souveraines		Empreinte carbone des portefeuilles d'AXA exprimée en t.eq.CO <sub>2</sub> /M\$ de chiffre d'affaires (entreprises) ou de PIB (souverains)
		Obligations d'entreprise et actions		
		Actifs réels		Empreinte carbone basée sur la valeur d'entreprise du portefeuille d'AXA, exprimée en t.eq.CO <sub>2</sub> /M€ VE (normalisée par la valeur d'entreprise). Émissions absolues de carbone au prorata des participations d'AXA, exprimées en t.eq.CO <sub>2</sub>
		Obligations d'entreprise et actions		
<b>Empreinte biodiversité</b>		Obligations d'entreprise et actions		Empreinte biodiversité de l'entreprise, exprimée en km <sup>2</sup> .MSA/M€
<b>Exposition aux énergies fossiles</b>		Obligations d'entreprise et actions		Exposition au charbon, au pétrole et au gaz, et au pétrole et au gaz non conventionnels, exprimée en milliards d'euros et en % du total des actifs du compte général

1. Cette section du rapport contient des informations provenant de MSCI. Pour plus d'informations sur les notations ESG de MSCI, y compris leur méthodologie et leur clause de non-responsabilité, veuillez vous référer à <https://www.msci.com/notice-and-disclaimer>

En rejoignant la Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA) en 2019, le Groupe AXA s'est engagé à faire basculer son portefeuille d'investissement vers zéro émission nette de GES d'ici 2050 et à établir tous les cinq ans un « objectif intermédiaire » relatif à l'investissement. Avec ses pairs de la NZAOA, AXA a soutenu le « Protocole de définition des objectifs » de l'Alliance qui encadre les exigences minimales en termes d'ambition et de catégories d'actifs pour les objectifs intermédiaires. Ce protocole a été publié en octobre 2020.

En décembre 2020, le Groupe<sup>1</sup> a annoncé qu'il s'engageait à réduire l'empreinte carbone des actifs du compte général de 20 % entre 2019 et 2025<sup>2</sup>, en utilisant l'approche préconisée par la NZAOA, basée sur la valeur de l'entreprise (VE), qui permet une meilleure comparaison entre les classes d'actifs. Cet objectif de - 20 % est conforme aux scénarios climatiques utilisés pour la première version du Target-Setting Protocol de la NZAOA, tout en étant compatible avec des trajectoires à + 1,5 °C.

À fin 2022, l'intensité carbone du bilan d'AXA S.A. par valeur d'entreprise était de 30 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par million d'euros de valeur d'entreprise (t.eq.CO<sub>2</sub>/M€ VE), et celle du Groupe AXA de 43 t.eq.CO<sub>2</sub>/M€ VE.

Sur le périmètre du Groupe AXA, l'intensité carbone par valeur d'entreprise a diminué de 35 % entre 2019 et 2022, et de 9 % pour la seule année 2022. Cette réduction annuelle a été principalement soutenue par des actions de gestion, en particulier sur le portefeuille de dette d'entreprise cotée et sur les secteurs fortement émetteurs tels que l'énergie et les services publics. Ces efforts positifs ont été partiellement compensés par (i) une augmentation des émissions de GES à la suite du rebond économique post-pandémie de Covid-19 et par (ii) l'évolution des marchés financiers tout au long de l'année 2022, affectant particulièrement le portefeuille d'actions cotées du Groupe. Le tableau détaillé ci-dessous reflète ces évolutions.

## Intensité carbone des investissements du Groupe AXA ▼

	Décembre 2021	Décembre 2022
<b>Intensité carbone totale</b> (en tonnes d'équivalent CO <sub>2</sub> /M€ VE)	<b>47</b>	<b>43</b> ✓
<b>Intensité carbone des investissements d'AXA par classe d'actifs</b>		
Obligations d'entreprises cotées en bourse	55	48
Actions cotées	45	64
Actifs immobiliers	7	6
<b>Intensité carbone des investissements d'AXA par secteur</b>		
Matières premières	241	275
Communications	15	17
Biens de consommation cycliques	32	34
Biens de consommation non cycliques	22	22
Énergie	358	333
Finance	1	2
Industrie	100	132
Technologie	5	7
Services publics	283	221
Autres	139	329
Immobilier	7	6
<b>Intensité carbone des investissements d'AXA par géographie</b>		
Amérique	51	43
Asie	132	135
Europe	37	33

1. Si AXA S.A. n'a pas d'objectif propre à atteindre, la Société contribue à l'objectif global du Groupe de réduire de 20 % l'empreinte carbone des actifs du compte général.

2. Réduction cumulée de 20 % pour les titres de créance et les actions d'entreprises cotées en bourse, ainsi que pour les actifs immobiliers.

✓ Indicateurs en matière de climat et de biodiversité couverts par une conclusion d'assurance modérée, veuillez vous référer à la section « Rapport indépendant d'assurance modérée (PwC) » pour plus de détails.

Pour atteindre cet objectif, de nouveaux investissements à faible intensité de carbone s'avèrent nécessaires, au même titre que des efforts de la part des entreprises déjà présentes dans le portefeuille d'investissement du Groupe AXA ; le Groupe entend ainsi encourager ces entreprises en leur apportant un soutien continu dans la transition de leur modèle d'entreprise vers des sources d'énergie à faible intensité de carbone.

Tout au long de l'année, le Groupe (et/ou AXA IM, en tant que gestionnaire d'AXA, incluant AXA S.A.) encourage les entreprises de ses portefeuilles d'investissement à se fixer des objectifs de plus en plus précis et à utiliser des indicateurs mesurables. L'efficacité de la politique du Groupe dépendra également de sa capacité à aider ces entreprises à opérer une transition grâce à de nouvelles solutions et à des produits financiers innovants, tels que les obligations liées au développement durable.

Le Groupe reste concentré sur son objectif intermédiaire de - 20 % d'intensité carbone pour les actifs du compte général d'ici 2025, en appliquant une série de mesures :

- décisions d'investissement pertinentes ;
- augmentation continue des participations d'AXA dans des entreprises ayant des objectifs crédibles de Net-Zero ;
- engagement auprès des entreprises ayant des stratégies climatiques moins avancées.

### Nouveaux objectifs intermédiaires

#### Investissements

Le Groupe AXA est engagé dans la transition de son portefeuille d'investissement vers des émissions nettes zéro de gaz à effet

de serre (GES) d'ici 2050, compatible avec une augmentation maximale de la température de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels d'ici 2100 et en prenant en compte les trajectoires de référence du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Le Groupe s'est fixé de nouveaux objectifs intermédiaires pour réduire l'empreinte carbone de ses actifs du compte général de 50 % d'ici 2030 (par rapport à l'année de référence 2019). Les actifs couverts par l'objectif sont les actions et la dette d'entreprises cotées ainsi que les actifs immobiliers. L'intensité carbone des actifs sera mesurée en utilisant l'intensité carbone normalisée par la valeur de l'entreprise.

De plus, dans le cadre de ses décisions d'investissement, le Groupe AXA renforcera son engagement auprès des entreprises cotées en bourse qui contribuent le plus à l'empreinte carbone de son portefeuille.

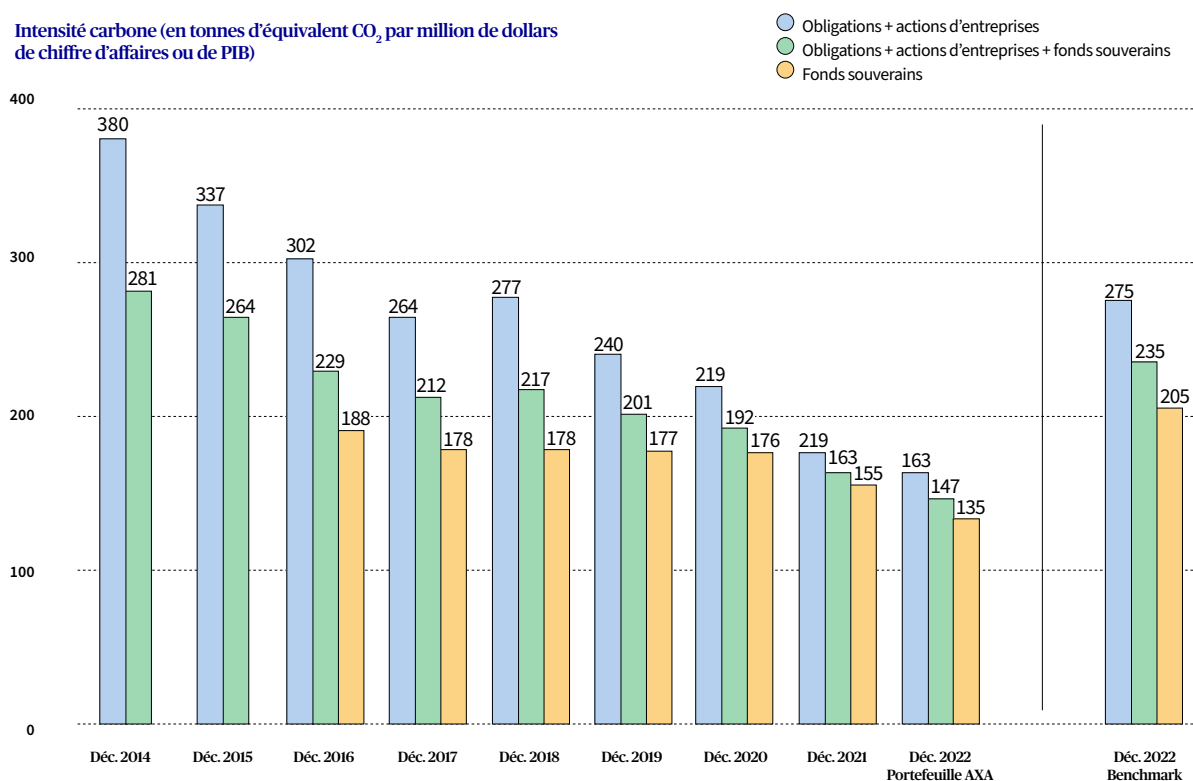
De plus amples informations sur ces objectifs, les méthodologies utilisées pour les définir et les reporter, ainsi que les hypothèses, les risques et les variables pouvant avoir un impact sur la capacité d'AXA à atteindre ces objectifs, sont disponibles sur le site Internet d'AXA à l'adresse [axa.com](http://axa.com).

#### Assurance

Le Groupe AXA est engagé dans la transition de ses portefeuilles d'assurance et de réassurance vers des émissions nettes zéro de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050, compatible avec une augmentation maximale de la température de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels d'ici 2100. Le Groupe a fixé des

## Intensité carbone des investissements du Groupe AXA ▼

Intensité carbone (en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par million de dollars de chiffre d'affaires ou de PIB)



Sources : Trucost S&P, Beyond Ratings, AXA IM.

⊗ Indicateurs en matière de climat et de biodiversité couverts par une conclusion d'assurance modérée, veuillez vous référer à la section « Rapport indépendant d'assurance modérée (PwC) » pour plus de détails.

objectifs intermédiaires pour les portefeuilles d'entreprises et de véhicules de particuliers assurés les plus importants d'AXA :

- une réduction de l'intensité carbone (IAE<sup>1</sup>/véhicule) du portefeuille de véhicules de particuliers dans les zones géographiques sélectionnées de 20 % d'ici 2030, par rapport à l'année de référence 2019 ;
- une réduction des émissions absolues de carbone (IAE<sup>1</sup>) des plus grands clients d'AXA en assurance des entreprises de 30 % d'ici 2030, par rapport à l'année de référence 2021 ;
- une réduction de l'intensité carbone (IAE<sup>1</sup>/GWP<sup>2</sup>) de toutes les autres entreprises clientes sur les marchés les plus importants d'AXA de 20 % d'ici 2030, par rapport à l'année de référence 2021.

Ces objectifs intermédiaires sont soutenus par les objectifs d'engagement et de transition du Groupe, qui ont été fixés pour 2026. De plus amples informations sur ces objectifs, les méthodologies utilisées pour les définir et les reporter, ainsi que les hypothèses, les risques et les variables pouvant avoir un impact sur la capacité d'AXA à atteindre ces objectifs, sont disponibles sur le site Internet d'AXA à l'adresse [axa.com](http://axa.com).

### Empreinte carbone : approche par revenus

En plus de calculer l'intensité carbone par valeur d'entreprise, pour répondre aux attentes des parties prenantes externes, le Groupe calcule l'empreinte carbone de ses investissements normalisée par rapport au chiffre d'affaires, et en termes absolus. L'analyse à fin 2022 couvre les investissements du Groupe AXA en actions, en obligations d'entreprise et en dette souveraine.

### Intensité carbone des investissements d'AXA ▼

Intensité carbone (tonnes de CO <sub>2</sub> par million de dollars de chiffre d'affaires ou de PIB)	Déc. 2021	Déc. 2022
AXA S.A.	120	120
Groupe AXA	163	147

Entre 2014 et 2022, l'empreinte carbone des investissements du Groupe AXA – actions, dette d'entreprise et dette souveraine – a baissé fortement – de 48 %. Sur un périmètre plus restreint (actions et dette d'entreprise), l'empreinte carbone a baissé de 57 % entre 2014 et 2022. Pour la période 2019-2022, la réduction est de - 32 %, ce qui correspond à la tendance observée au cours de la même période, calculée sur la base de l'intensité carbone normalisée par la valeur d'entreprise.

Vous trouverez ci-dessous la répartition de l'empreinte carbone des investissements du Groupe par classe d'actifs, par secteur et par zone géographique :

### Intensité carbone des investissements du Groupe AXA ▼

	Déc. 2021	Déc. 2022
<b>Intensité carbone totale (tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>/M\$ de chiffre d'affaires)</b>	<b>163</b>	<b>147</b>

#### Intensité carbone des investissements d'AXA par classe d'actifs

Obligations d'entreprises	179	166
Actions	160	142
Dette souveraine	155	135

#### Intensité carbone des investissements d'AXA par secteur

Matières premières	593	482
Communications	42	43
Biens de consommation cycliques	100	92
Biens de consommation non cycliques	130	158
Énergie	579	561
Finance	34	20
Gouvernement	153	139
Industrie	281	287
Technologie	44	46
Services publics	884	913
Autres	286	37

#### Intensité carbone des investissements d'AXA par géographie

Amérique	212	180
Asie	258	279
Europe	135	114
Autres	65	77

### Empreinte carbone : émissions absolues des portefeuilles du compte général

Le Groupe AXA publie également les émissions absolues de carbone issues de ses portefeuilles du compte général (dette d'entreprise, actions et actifs immobiliers) : à fin 2022, elles étaient de 5,0 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> (Mt.eq.CO<sub>2</sub>), soit une baisse significative par rapport à fin 2021 (7,0 Mt.eq.CO<sub>2</sub>).

1. Émissions liées à l'assurance (Insurance-Associated Emissions - IAE).  
2. Primes brutes souscrites (Gross Written Premiums - GWP).

☑ Indicateurs en matière de climat et de biodiversité couverts par une conclusion d'assurance modérée, veuillez vous référer à la section « Rapport indépendant d'assurance modérée (PwC) » pour plus de détails.

## Empreinte carbone des investissements du Groupe AXA ▼

	Déc. 2021	Déc. 2022
<b>Empreinte carbone totale (tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>)</b>	<b>6 996 315</b>	<b>4 990 842</b>

### Empreinte carbone des placements d'AXA par catégorie d'actifs

Obligations d'entreprises cotées en bourse	5 916 073	4 113 649
Actions cotées	947 117	759 105
Actif immobilier	133 124	118 087

### Empreinte carbone par secteur des investissements d'AXA

Matières premières	987 177	825 929
Communications	154 149	130 774
Biens de consommation cycliques	244 724	204 263
Biens de consommation non cycliques	482 212	359 521
Énergie	1 433 083	819 375
Finance	70 244	81 799
Industrie	993 946	902 716
Technologie	32 305	33 081
Services publics	2 375 812	1 468 919
Autres	89 539	46 377
Immobilier	133 124	118 087

### Empreinte carbone des investissements d'AXA par géographie

Amérique	2 453 391	1 717 752
Asie	1 244 138	937 391
Europe	3 154 139	2 210 375
Autres	144 647	125 324

## Empreinte carbone : émissions absolues des activités du Groupe AXA

Les émissions absolues des portefeuilles du compte général du Groupe AXA dépassent de loin les émissions directes d'AXA provenant de sa consommation d'énergie (bâtiments), de son parc automobile, de ses déplacements professionnels et de ses activités informatiques (112 728 t.eq.CO<sub>2</sub> en 2022).

## Empreinte carbone des activités du Groupe AXA\* ▼

	2019	2020	2021	2022
<b>Empreinte carbone totale (tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>)</b>	<b>216 536</b>	<b>110 017</b>	<b>84 945</b>	<b>112 728</b>

\* Énergie, parc automobile, voyages d'affaires, numérique.

Au regard des activités propres d'AXA, les émissions de GES liées à la consommation d'énergie, à la flotte automobile, aux déplacements professionnels et à l'informatique ont diminué de 48 % entre 2019 et 2022, pour atteindre 112 728 t.eq.CO<sub>2</sub> à fin 2022, soit un niveau bien inférieur à l'objectif pour 2022 (de 185 267 t.eq.CO<sub>2</sub>) qui avait été fixé dans l'optique d'atteindre un objectif de réduction de 20 % entre 2019 et 2025. Toutefois, après deux années de réduction substantielle des émissions de GES en raison des mesures de confinement et de restriction des déplacements dans

le cadre de la pandémie de Covid-19, la réouverture des bureaux et la reprise des déplacements professionnels ont conduit à une forte augmentation des émissions en 2022 par rapport à 2021 (+ 33 %), niveau qui reste néanmoins inférieur à celui qui prévalait avant la pandémie. En 2022, 39 % des émissions de GES du Groupe étaient liées à la consommation d'énergie, 24 % à l'informatique, 21 % aux déplacements professionnels (avion et train) et 16 % à la flotte de véhicules du Groupe AXA.

## Modèles d'« augmentation implicite de la température » appliqués aux actions et à la dette des entreprises

Entre 2018 et 2022, AXA a utilisé le modèle MSCI « Potentiel de réchauffement », qui évalue la façon dont les émissions de GES projetées<sup>1</sup> par une entreprise s'alignent sur les objectifs de température mondiale pour 2100, pour les actions et créances d'entreprise.

En 2022, MSCI<sup>2</sup> a remplacé la métrique « Potentiel de réchauffement » par un modèle d'« augmentation implicite de la température » (Implied Temperature Rise – ITR).

Les modèles ITR prennent en compte :

- le budget carbone restant en supposant que le réchauffement climatique soit maintenu bien en dessous de + 2 °C d'ici 2100 ;
- la quantité de carbone qu'une entreprise peut émettre (sur les scopes 1, 2 et 3), tout en restant dans les limites fixées.

Au niveau d'un portefeuille, la somme du dépassement du budget financé est comparée avec les budgets carbone financés pour les avoirs du portefeuille. En utilisant le facteur TCRC (Transcient Climate Response to cumulative carbon Emissions), le dépassement total est converti en degré d'augmentation de la température.

## « Augmentation de la température implicite » : résultat sur actions et créances d'entreprise d'AXA en 2022

### Augmentation de la température implicite ▼

Classe d'actifs	2021	2022
<b>Dettes des entreprises</b>		
AXA S.A.	+2,2 °C	+2,2 °C
Groupe AXA	+2,6 °C	+2,4 °C
Benchmark*	+3,2 °C	+2,6 °C

### Fonds propres

AXA S.A.	+2,2 °C	+3,0 °C
Groupe AXA	+2,6 °C	+2,8 °C
Benchmark*	+3,1 °C	+3,0 °C

### Fonds propres et dettes des entreprises

AXA S.A.	+2,2 °C	+2,2 °C
Groupe AXA	+2,6 °C	+2,5 °C
Benchmark*	+3,2 °C	+2,7 °C

Source : MSCI/AXA.

\* Fonds propres : MSCI World AC.

Dette des entreprises : ICE BofAML Global Broad Market Corporate.

En 2022, les augmentations implicites de température des investissements en capital et en titres de créance des entreprises ont été les suivantes :

- pour AXA S.A. : + 2,2 °C, soit un niveau stable par rapport à 2021 ;
- pour le Groupe AXA : + 2,5 °C, contre + 2,6 °C en 2021.

1. Émissions directes (scope 1) et indirectes (scope 2 et scope 3) résultant des activités.

2. <https://www.msci.com/our-solutions/climate-investing/implicit-temperature-rise>

Indicateurs en matière de climat et de biodiversité couverts par une conclusion d'assurance modérée, veuillez vous référer à la section « Rapport indépendant d'assurance modérée (PwC) » pour plus de détails.

Entre 2021 et 2022 :

- L'ITR de la dette d'entreprise du Groupe AXA a diminué de + 2,6 °C à + 2,4 °C, et le benchmark<sup>1</sup> de la dette d'entreprise a diminué de + 3,2 °C à + 2,6 °C. Cette évolution est principalement due à une diminution de l'ITR des entreprises de secteurs clés, tels que l'énergie, l'industrie et les services publics.
- Prise en globalité, l'ITR des actions et créances d'entreprise du Groupe AXA a baissé de + 2,6 °C à + 2,5 °C, tandis que le benchmark<sup>2</sup> sur le même périmètre a baissé de + 3,2 °C à + 2,7 °C. L'ITR du Groupe reste inférieure au benchmark dans l'ensemble, ainsi que dans la plupart des secteurs clés, en raison d'une sélection restrictive des entreprises. Cela s'explique également par une exposition relative moindre que celle du benchmark au secteur de l'énergie, qui a un impact important sur l'ITR du portefeuille. Par rapport à 2021, la différence avec le benchmark se réduit en 2022, principalement du fait d'une sous-performance relative dans les secteurs des matières premières, de l'énergie et des biens de consommation courants, pour lesquels le benchmark a enregistré une baisse plus importante de l'ITR.

La diminution de l'ITR du portefeuille d'actions et de créances d'entreprise du Groupe AXA est encourageante, mais il serait prématuré de tirer des conclusions à court terme à partir de variations aussi minimes sur des indicateurs à long terme.

### Méthodologie du « Potentiel de réchauffement » appliquée à la dette souveraine

AXA utilise le modèle CLAIM développé par Beyond Ratings<sup>3</sup> pour évaluer la température des portefeuilles d'investissement d'AXA sur les actifs souverains. Ce modèle, ainsi que l'ITR MSCI (pour les entreprises) décrit ci-dessus, utilise une approche similaire. Le modèle CLAIM se base sur les contributions déterminées au niveau national (CDN) – en matière de carbone – pris par les gouvernements dans le cadre du « budget carbone » de l'Accord de Paris, pour exprimer la température théorique des actifs souverains. Les CDN de l'Accord de Paris – et mis à jour lors de la COP26 – permettent de construire une allocation homogène par pays des engagements de réduction des émissions de GES, à l'horizon 2030.

### « Potentiel de réchauffement » : bilan de la dette souveraine en 2022

Sur la base de ce modèle, le potentiel de réchauffement de la dette souveraine d'AXA S.A. en 2022 était de + 1,8 °C et le potentiel de réchauffement de la dette souveraine du Groupe AXA était de + 2,0 °C (stable par rapport à 2021). Le benchmark a légèrement augmenté pour atteindre + 2,5 °C.

Le potentiel de réchauffement de la dette souveraine est resté relativement stable en 2022, car il n'y a pas eu de mises à jour majeures des CDN, qui constituent le principal facteur du potentiel de réchauffement d'un pays. Comme les années précédentes, le portefeuille souverain du Groupe AXA surperforme le benchmark (+ 2,0 °C contre + 2,5 °C), ce qui s'explique principalement par une allocation d'actifs différente entre les pays. En effet, le Groupe est davantage exposé à la dette du gouvernement français, dont le potentiel de réchauffement est faible (+ 1,7 °C). En outre, l'exposition à des pays dont le potentiel de réchauffement est élevé, tels que les États-Unis et le Japon, s'avère relativement inférieure à celle du benchmark.

### Potentiel de réchauffement ▼

Classe d'actifs ▼	2020 ▼	2021 ▼	2022 ▼
<b>Dette souveraine</b>			
AXA S.A.	+ 2,1 °C	+ 1,9 °C	☑ + 1,8 °C
Groupe AXA	+ 2,3 °C	+ 2,0 °C	☑ + 2,0 °C
Benchmark*	+ 3,0 °C	+ 2,4 °C	+ 2,5 °C

Source : Beyond Rating/AXA.

\*Dette souveraine : JPM GBI Global.

Cette analyse révèle que le mix énergétique d'un pays ainsi que sa forte dépendance aux combustibles fossiles (comme en Australie, aux États-Unis et au Canada) sont des facteurs clés des futures « émissions financées » pour les investisseurs de la dette souveraine. Par exemple, le Japon a progressivement abandonné son énergie nucléaire depuis 2012 et l'a remplacée par une combinaison de charbon et de gaz naturel, ce qui a entraîné une augmentation de son potentiel de réchauffement.

Compte tenu de l'exposition géographique souveraine d'AXA à l'UE, une réduction du potentiel de réchauffement souverain d'AXA dépendra fortement de l'élimination progressive du charbon et d'une augmentation de même ampleur des énergies renouvelables et du nucléaire. Cela s'applique plus particulièrement aux investissements d'AXA en Allemagne et en Italie, compte tenu de la part que représentent ces deux pays dans l'allocation d'actifs d'AXA. Si l'Italie et l'Allemagne ne figurent pas parmi les plus grands producteurs de charbon du monde, ni parmi les pays dont la part de charbon du mix énergétique primaire est la plus importante, l'Allemagne et l'Italie possèdent néanmoins quelques-unes des plus grandes centrales électriques au charbon de l'UE. Autre élément à prendre en compte, une grande attention a été accordée aux « émissions financées »/« potentiel de réchauffement » des entreprises, car les actionnaires sont plus à même de s'engager sur cette base. C'est également sur ce point que des objectifs ont été fixés. Toutefois, la dette souveraine constitue une classe d'actifs essentielle pour la majorité des propriétaires d'actifs.

### Investissements verts

En plus de l'objectif de réduction de l'empreinte carbone des investissements intermédiaires du Groupe AXA et des restrictions d'investissement, les investissements verts encouragent les secteurs d'activité à renforcer leurs efforts d'atténuation et d'adaptation. En novembre 2019, le Groupe AXA s'est engagé à hauteur de 24 milliards d'euros dans des investissements verts d'ici 2023. Et en 2021, AXA a annoncé que cet objectif passerait à 26 milliards d'euros.

Les investissements verts comprennent les classes d'actifs suivantes : obligations vertes, dettes et actions liées aux infrastructures, investissements à impact, immobilier et prêts immobiliers commerciaux.

Pour soutenir son objectif d'investissement vert, AXA a développé un cadre interne permettant de définir les investissements « verts », et ce en se basant sur des labels externes, des certifications et des normes environnementales, le cas échéant. Pour être qualifié d'investissement « vert », AXA applique ces normes à chacune des classes d'actifs suivantes :

- obligations vertes : les obligations vertes dans lesquelles AXA investit sont labellisées de manière indépendante sur la base de l'indicateur Green bond (DT607) de Bloomberg<sup>4</sup>. Ce champ sert à préciser si le produit net des obligations vertes est affecté à des activités ou projets « verts » qui favorisent l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique, ou à d'autres objectifs environnementaux ;
- infrastructures : les investissements en capital et en dettes dans les infrastructures sont classés comme actifs « verts » dans le cas où

1. ICE BofAML Global Broad Market corporate.

2. La répartition entre les fonds propres et la dette utilisée dans le benchmark agrégé est celle du portefeuille consolidé du Groupe AXA.

3. Méthodologie CLAIM (Climate Liabilities Assessment Integrated Methodology). Pour en savoir plus, consultez le site suivant : <https://www.longfinance.net/programmes/sustainable-futures/london-accord/reports/how-measure-temperature-sovereign-assets/>

4. La définition par Bloomberg de ce qui constitue une « obligation verte » acceptée par le marché est basée sur l'édition 2021 des Green Bond Principles (GBP), disponible ici : <https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/green-bond-principles-gbp/> Bloomberg requiert que l'utilisation du produit net soit alignée sur les GBP pour que l'obligation puisse être qualifiée de verte.

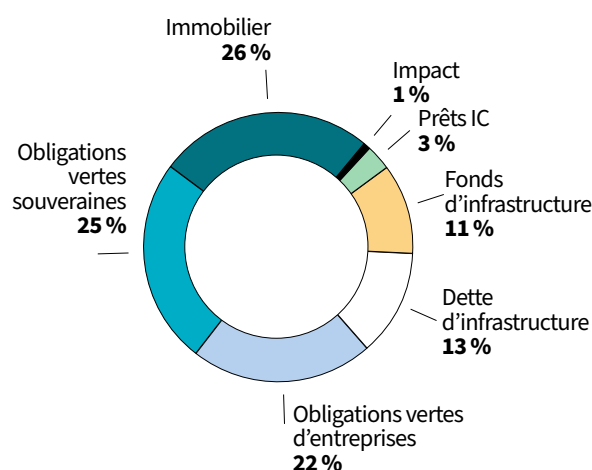


le projet figure parmi les secteurs bénéfiques définis par la Climate Bonds Initiative (CBI)<sup>1</sup> ;

- investissements à impact : les investissements dans les fonds à impact d'AXA sont classés comme « verts » dans les cas de figure suivants :
  - des impacts climatiques ciblés ont été établis, en complément de KPI clairement définis, ou
  - dans le cas spécifique des forêts, la gestion durable peut être démontrée (la certification FSC ou PEFC est requise) ;
- immobilier : la définition d'AXA est limitée aux actifs ayant un très haut niveau de certification environnementale<sup>2</sup> et un certificat de performance énergétique minimum de « B » ou équivalent ;
- immobilier commercial (IC) : pour la dette IC, AXA retient une définition stricte du référentiel « vert », pour les prêts adossés à un actif sous-jacent présentant le très haut niveau de certification environnementale mentionné plus haut.

En décembre 2022, les investissements verts du Groupe s'élevaient à 25,1 milliards d'euros, contre 22,6 milliards d'euros fin 2021. Cette augmentation est principalement due aux nouveaux investissements dans les obligations vertes, qui s'élèvent à 11,9 milliards d'euros fin 2022, contre 10,8 milliards d'euros fin 2021. Cette augmentation est moins importante que les années précédentes, principalement en raison de l'impact négatif de la hausse des taux. L'augmentation globale des actifs verts est également due à de nouveaux projets d'infrastructures vertes ainsi qu'à de nouveaux investissements et à des rénovations d'actifs immobiliers.

### Investissements verts par actif sous gestion ▼



Un exemple d'actif vert dans lequel le Groupe a investi est Hornsea II, une infrastructure d'énergie renouvelable basée au Royaume-Uni. Ce parc éolien offshore, pleinement opérationnel depuis le 31 août 2022, est devenu le plus grand parc éolien offshore au monde. Sa capacité de production de plus de 1,3 GW permet de fournir de l'énergie renouvelable à plus de 1,4 million de foyers.

### Obligations de transition et obligations liées au développement durable

En 2022, le Groupe a atteint l'objectif de 300 millions d'euros, qu'il s'était fixé en 2021, pour développer les obligations publiques de transition et les obligations liées au développement durable

(Sustainability-Linked Bonds – SLB). La priorité a été donnée au financement d'entreprises ayant des plans crédibles de transition vers le Net-Zero (zéro émission nette). Les SLB diffèrent des obligations vertes dans le sens où, tout comme pour la dette conventionnelle, il s'agit d'obligations à usage général. Ces obligations intègrent des objectifs liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Elles représentent donc une nouvelle opportunité de financer la transition climatique tout en relevant d'autres défis environnementaux et sociaux.

### Obligations liées au développement durable et de transition ▼

Résultats pour l'année 2022 ▼	Obligations liées au dév. durable ▼	Obligations de transition ▼
Exposition totale	422 M€	362 M€
Investissements (bruts)	325 M€	45 M€

Des investisseurs comme AXA ont identifié les SLB pour inciter les entreprises à transformer leur modèle économique, car les objectifs de durabilité/ESG sont « (i) mesurés par des KPI prédéfinis et (ii) évalués par rapport à des objectifs de performance de durabilité (SPT) prédéfinis », conformément aux principes des SLB définis par l'ICMA et la Climate Bonds Initiative.

À titre d'exemple de SLB, le Groupe a investi dans Henkel, dont le SLB est aligné sur ses principales ambitions de développement durable centrées sur le climat et l'économie circulaire : être climatiquement positif d'ici 2040, réduire ses émissions de GES 1 et 2 sur la base d'objectifs validés par le SBTi, et notamment avoir 100 % de ses emballages recyclables/réutilisables.

### Offre Verte

AXA soutient sa stratégie climatique en tant qu'assureur, notamment par le biais de son Green Business Program, qui vise à déployer des produits non-vie/non-santé (couverture d'assurance ou services), contribuant à au moins l'un des quatre objectifs suivants :

- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique ;
- transition vers une économie circulaire ; et
- limitation de la perte de biodiversité et de la pollution.

Trois nuances de vert ont été introduites pour fournir des orientations et une transparence sur l'évaluation de la matérialité d'une offre commerciale verte : encourager des comportements, gérer des déclarations de sinistre et couvrir des actifs et des activités avec une approche durable sur le plan environnemental.

En avril 2022, dans le cadre de l'Indice AXA pour le Progrès, le Groupe AXA s'est engagé à augmenter les primes brutes émises pour les offres Green Business à 1,3 milliard d'euros d'ici 2023, contre 1,1 milliard d'euros en 2020. En 2022, 1,7 milliard d'euros de primes vertes ont été collectées. Sur la base de cette solide performance, le Groupe AXA a décidé d'accroître son ambition et de fixer un plancher à 1,7 milliard d'euros pour 2023.

Veillez vous reporter au rapport sur l'Offre Verte pour en savoir plus et obtenir des exemples.<sup>3</sup>

## Méthodologies pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement d'AXA avec l'Accord de Paris

Les portefeuilles d'investissement du Groupe AXA sont suivis parallèlement à des indicateurs clés de performance pour illustrer l'alignement des décisions d'investissement avec les mesures d'atténuation du changement climatique et l'adaptation nécessaire pour soutenir l'Accord de Paris. AXA utilise des méthodologies externes pour évaluer l'alignement de sa stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris.

- Les secteurs bénéfiques sont les suivants : énergie solaire, énergie éolienne, bioénergie, hydroélectricité, géothermie, distribution de l'énergie, stockage de l'énergie, transport, eau. Pour plus d'informations, consultez le site [www.climatebonds.net](http://www.climatebonds.net)
- Niveau minimum BREEAM « Excellent » ou LEED « Gold » ou équivalent.
- [www.axa.com/en/press/publications/AXA-Green-Business-Report-2022](http://www.axa.com/en/press/publications/AXA-Green-Business-Report-2022)



## Utilisation des critères de référence de l'UE relatifs à la transition climatique et à l'Accord de Paris dans la gestion des fonds indiciels

AXA S.A. ne gérant pas de fonds indiciels, les informations requises ici ne s'appliquent pas à AXA S.A.

### Intégration du cadre de notation ESG

La philosophie d'investissement du Groupe AXA, qui s'applique à AXA S.A., repose sur une conviction : les questions liées aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont – et demeureront – une préoccupation majeure dans les années à venir. Ces « facteurs non financiers » sont pris en compte par le biais d'études quantitatives et qualitatives ESG : par l'intermédiaire de son gestionnaire d'actifs AXA IM, le Groupe AXA suit la performance ESG de ses investissements à l'aide d'un outil de notation ESG interne (à la fois pour les actifs du compte général d'AXA et pour les actifs des clients tiers). La méthodologie de notation d'AXA IM pour les classes

d'actifs traditionnelles (c'est-à-dire les actions cotées, les obligations d'entreprises et les obligations souveraines) permet à AXA IM de tirer parti de ses capacités de recherche fondamentale. L'outil utilise les scores ESG de MSCI comme données principales pour les obligations souveraines et les obligations d'entreprises, ce qui permet d'obtenir des notations cohérentes pour les deux classes d'actifs.

Vous trouverez ci-dessous les notes ESG à fin 2022 pour les investissements du Groupe AXA.

#### Scores ESG ▼

Classe d'actifs ▼	ESG ▼	E ▼	S ▼	G ▼	% de couverture ▼
Obligations d'entreprises	7,0	7,2	5,3	5,8	85 %
<i>Index ICE BofAML Global Broad Market Corporate</i>	6,7	7,2	5,1	5,8	96 %
Actions	6,9	6,7	5,3	5,7	93 %
<i>MSCI World AC</i>	6,7	6,5	5,2	5,6	100 %
Obligations d'État	6,1	4,6	7,4	6,8	98 %
<i>JPM GBI Global</i>	6,0	5,1	7,9	6,4	100 %
Entreprises + Actions	7,0	7,2	5,3	5,8	86 %
Entreprises + actions + obligations d'État	6,5	5,7	6,5	6,4	92 %

Le Groupe AXA s'appuie également sur des « directives sectorielles » (décrites ci-après) et sur l'engagement (voir le chapitre D) pour donner toute la mesure de son approche de l'intégration ESG, au bénéfice de sa stratégie d'investissement.

# Évolution de la stratégie d'investissement en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris

Au fil des ans, le Groupe a développé des « directives sectorielles » spécifiques, qui s'appliquent à AXA S.A., pour traiter certaines activités relevant de secteurs susceptibles de présenter des risques pour le Groupe AXA en tant qu'investisseur et assureur. Il s'agit actuellement des secteurs suivants : charbon thermique, pétrole et gaz, fabricants d'« armes controversées », fabrication de tabac, conversion des écosystèmes et déforestation. Parmi elles, les politiques relatives au charbon, au pétrole et au gaz, qui s'appliquent à la fois aux activités d'investissement et de souscription, visent à contribuer à la transition vers une économie plus durable et moins intensive en carbone.

## Politique du Groupe AXA relative au charbon

Le charbon est de loin la source d'énergie à la plus forte teneur en carbone. À ce titre, la production d'électricité à partir du charbon est considérée comme l'industrie la plus à risque en termes d'immobilisation d'actifs. Le Groupe AXA s'est engagé dans une stratégie de « sortie » à long terme, pour réduire à zéro son exposition à l'industrie du charbon thermique, d'ici 2030 dans l'Union européenne et les pays de l'OCDE et d'ici 2040 dans le reste du monde, comme le suggèrent les principaux scénarios climatiques (tels que le scénario « Beyond + 2 °C » de l'AIE). Cette approche est appliquée à la fois à ses investissements et à ses activités de souscription. Pour étayer son évaluation, AXA a recours à la Global Coal Exit List (GCEL), une base de données accessible au public. Toutefois, AXA se réserve le droit de s'écarter de la GCEL, au cas par cas, dès lors que des données plus récentes sont identifiées.

## Investissements

Le Groupe AXA interdit les investissements, en comptes généraux et en unités de compte dans les mandats contrôlés à 100 %, dans les sociétés suivantes :

- les sociétés de production d'électricité dont la part de charbon dans la production d'électricité (mix énergétique) est supérieure à 30 % et/ou dont les « plans d'expansion » se basent sur une production de plus de 300 MW et/ou plus de 10 GW de capacité installée de production d'électricité à partir de charbon ;
- les sociétés minières dont la part du charbon dans le chiffre d'affaires est supérieure à 30 % et/ou dont la production annuelle de charbon est supérieure à 20 millions de tonnes et/ou qui développent de nouvelles mines de charbon ; et
- certains partenaires de l'industrie du charbon, définis comme des fabricants (par exemple, des fournisseurs d'équipement) et des acteurs de l'infrastructure (par exemple, des terminaux portuaires, des chemins de fer spécialisés) développant de nouveaux actifs significatifs dans le domaine du charbon.

## Assurance

Les restrictions de souscription excluent les garanties biens et construction des mines de charbon et des centrales électriques au charbon. Elles comprennent également des restrictions liées au charbon au niveau des clients, reflétant, le cas échéant, les critères qui s'appliquent aux investissements. Dans le cadre de cette politique, les détails du mécanisme de gouvernance pour les recommandations de souscription sont présentés dans l'annexe de ce rapport.

La politique charbon du Groupe AXA est en cours de révision et devrait être mise à jour dans le courant de l'année 2023. Les détails complets de la politique charbon du Groupe AXA sont disponibles sur [www.axa.com](http://www.axa.com).

## Politique énergétique du Groupe AXA

### Investissements

Depuis 2017, le Groupe AXA s'est désengagé de toute activité en rapport avec les sables bitumineux (définie comme des entreprises tirant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires des sables bitumineux, y compris les exploitants d'oléoducs). En tant que détenteur d'actifs, le Groupe AXA a cessé d'investir dans de nouveaux projets d'exploration pétrolière en amont, hormis les cas où ces projets sont menés par des entreprises ayant mis en place les plans de transition les plus ambitieux et les plus crédibles. De plus, le Groupe AXA réduit son exposition à l'exploration et à la production non conventionnelles, comme décrit ci-dessous :

- Arctique : le Groupe AXA étend la portée de ses restrictions d'investissement à la région arctique, en accord avec le Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (AMAP). Seules les entreprises exerçant des activités sous juridiction norvégienne dans la région AMAP seront exclues du champ d'application des restrictions, compte tenu de leurs normes environnementales élevées et de leur faible empreinte carbone sur le plan opérationnel. Le Groupe AXA exclura tout nouvel investissement direct dans des entreprises dont plus de 10 % de la production provient de la région AMAP ou qui produisent plus de 5 % du volume mondial de pétrole et de gaz de la région relevant de l'AMAP ;
- sables bitumineux : le Groupe AXA a adopté une politique plus stricte en cessant d'investir directement dans des sociétés produisant plus de 5 % du volume mondial de sables bitumineux ;
- fracturation/pétrole et gaz de schiste : le Groupe AXA n'investira plus directement dans des sociétés dont plus de 30 % de la production découlent de la fracturation/du gaz et du pétrole de schiste.

La principale base de données utilisée est la Global Oil & Gas Exit List (GOGEL)<sup>1</sup>. Les détails complets de la politique énergétique du Groupe AXA sont disponibles sur [www.axa.com](http://www.axa.com).

La politique énergétique du Groupe AXA est en cours de révision et devrait être mise à jour dans le courant de l'année 2023.

Le Groupe AXA contrôle régulièrement son exposition, incluant l'exposition d'AXA S.A., aux combustibles fossiles conventionnels et non conventionnels. Le niveau global de son exposition au charbon est calculé en se basant exclusivement sur les entreprises répertoriées dans la Global Coal Exit List (GCEL – liste mondiale des sorties du charbon) fournie par Urgewald. L'exposition totale respective des actifs du Groupe AXA et d'AXA S.A. au pétrole et au gaz est calculée sur la base des secteurs de Bloomberg. La nature non conventionnelle des activités liées aux hydrocarbures de ces secteurs est ensuite déterminée à partir de la GOGEL fournie par Urgewald, sur une base annuelle.

### Exposition aux énergies fossiles ▼

Exposition aux énergies fossiles du Groupe AXA ▼	Actifs sous gestion (actifs du compte général) ▼	% des actifs sous gestion (actifs du compte général) ▼
Charbon	☑ 1,7 Md€	☑ 0,4 %
Total pétrole et gaz	☑ 3,7 Md€	☑ 0,8 %
Pétrole et gaz non conventionnels	☑ 0,7 Md€	☑ 0,1 %

Source : AXA/Urgewald.

1. <https://gogel.org>

☑ Indicateurs en matière de climat et de biodiversité couverts par une conclusion d'assurance modérée, veuillez vous référer à la section « Rapport indépendant d'assurance modérée (PwC) » pour plus de détails.

Exposition aux énergies fossiles d'AXA S.A.	Actifs sous gestion (actifs du compte général)	% des actifs sous gestion (actifs du compte général)
Charbon	✔ 12,4 M€	✔ 0,2 %
Total pétrole et gaz	✔ 53,1 M€	✔ 0,8 %
Pétrole et gaz non conventionnels	✔ 12,9 M€	✔ 0,2 %

Source : AXA/Urgewald.

Au cours de l'exercice 2022, l'exposition du Groupe AXA aux énergies fossiles représentait 5,4 milliards d'euros, soit 1,1 % de la valeur totale du portefeuille d'investissements du Groupe. L'exposition au charbon s'élevait à 1,7 milliard d'euros, en baisse de 70 % par rapport à l'exercice 2018. Pour le pétrole et le gaz non conventionnels, l'exposition atteignait 0,7 milliard d'euros, ce qui représente une baisse de 75 % par rapport à l'exercice 2018.

### Assurance

Depuis 2017, AXA a cessé toute souscription de polices d'assurance biens et construction pour les sites d'extraction de sables bitumineux et les infrastructures qui s'y rattachent (oléoducs), ainsi que pour les forages dans la région arctique<sup>1</sup>. En octobre 2021, AXA a renforcé de manière significative les restrictions en vigueur, en ajoutant des restrictions supplémentaires sur le pétrole et le gaz conventionnels et non conventionnels pour l'Arctique, les sables bitumineux, ainsi que sur la fracturation/le pétrole et le gaz de schiste, en les étendant à toutes les branches d'activité (à l'exception des Avantages aux salariés et de la Réassurance par traité).

Le Groupe AXA ne souscrit plus de nouveaux projets d'exploration pétrolière en amont (greenfield). Des dérogations peuvent être accordées aux entreprises ayant les plans de transition les plus ambitieux et les plus crédibles, sur la base d'un examen au cas par cas. Les restrictions entreront en vigueur avec une période de grâce de 12 mois se terminant le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les détails du processus d'examen et de contrôle de la souscription dans le cadre de cette politique sont présentés dans l'annexe du présent rapport.

La politique énergétique du Groupe AXA est en cours de révision et devrait être mise à jour dans le courant de l'année 2023.

### Impact sur les activités d'investissement : valeur à risque climatique (VaR climatique ou CVaR)

Pour les besoins du rapport, le Groupe AXA, incluant AXA S.A., a utilisé un modèle de valeur à risque climatique (VaR climatique) développé par MSCI. Ce modèle est une estimation de la valeur des portefeuilles d'investissement du Groupe AXA – sur les obligations d'entreprises et les actions cotées (hors produits en unités de compte) – qui pourrait être affectée par le risque lié à la politique climatique, les opportunités de transition technologique et les événements météorologiques extrêmes. En constante évolution, ce modèle n'est actuellement applicable qu'aux actifs d'entreprises (excluant ainsi les actifs souverains). Les mises à jour annuelles de ce modèle permettent à la fois d'élargir l'éventail des risques financiers liés au climat et mesurés dans les investissements du Groupe AXA, et de les évaluer plus précisément.

Le Groupe AXA n'utilise pas cet indicateur dans sa gestion courante des investissements et des risques. Néanmoins, l'indicateur fournit un aperçu des actifs les plus exposés au changement

climatique et de la manière dont le Groupe AXA gère ces risques au fil du temps.

### Aperçu de la méthodologie de la VaR climatique

La VaR climatique diffère du concept traditionnel de valeur à risque utilisé dans la gestion des risques. Contrairement à l'approche conventionnelle, la VaR climatique ne prend pas en compte la distribution des rendements et ne calcule pas un percentile bas sur cette base. Au contraire, les valeurs de la VaR climatique sont dérivées, d'une part, de séries d'hypothèses connues sous le nom de scénarios climatiques, et, d'autre part, de paramètres macroéconomiques déduits. Les trois composantes de la VaR climatique sont définies ci-après.

- Physical Risk Climate VaR (risque physique)

Les scénarios de risque climatique physique définissent les conséquences climatiques éventuelles résultant de l'augmentation des niveaux d'émissions de GES, ainsi que les implications financières (c'est-à-dire les charges ou les opportunités) pour les entreprises et leurs investisseurs qui en découlent. L'indicateur Physical Risk Climate VaR évalue le niveau d'exposition<sup>2</sup> et de vulnérabilité<sup>3</sup> des entreprises face à des événements météorologiques extrêmes de plus en plus fréquents et de plus en plus graves.

Cette mesure associe les risques climatiques chroniques, relatifs aux modifications à long terme du modèle climatique (chaleur extrême, froid extrême, fortes précipitations, fortes chutes de neige et vents violents), et les risques climatiques aigus, relatifs aux risques physiques liés à un événement (inondations côtières, inondations fluviales, cyclones tropicaux, faibles débits fluviaux et incendies de forêt).

Cette mesure évalue par conséquent les éventuelles pertes économiques dans un contexte de changement climatique, en fonction d'un scénario climatique déterminé.

La principale difficulté liée à la mise en œuvre de l'indicateur de risque physique consiste à prendre en compte la totalité des événements météorologiques extrêmes envisageables. Par ailleurs, cette méthode d'évaluation ne concerne que les actifs détenus par une entreprise donnée, tels qu'identifiés par MSCI, et ne tient pas compte de la durabilité de l'infrastructure, des réseaux ou d'autres composants nécessaires qui permettent à ces actifs de fonctionner et de générer des revenus pour l'entreprise.

- Policy Risk Climate VaR (risque politique)

L'indicateur Policy Risk Climate VaR évalue les pertes économiques potentielles pour les entreprises dans le cas où celles-ci ne parviendraient pas à adapter leurs activités à un scénario climatique donné (1,5 °C, 2 °C ou 3 °C) et aux trajectoires de transition associées.

La transition vers une économie à faibles émissions de carbone par le biais de changements au niveau du marché et des réglementations peut avoir un impact négatif sur les entreprises et leurs investisseurs. L'indicateur Policy Risk Climate VaR évalue la manière dont les réglementations découlant des contributions déterminées au niveau national (CDN) des pays affectent les émissions de gaz à effet de serre d'une entreprise.

1. Il s'agit d'opérations situées au-dessus de 70°N.

2. Notamment par le biais de la localisation géographique, de la taille et de la valeur des actifs.

3. Notamment par leur capacité d'adaptation.

- Technology Opportunity Climate VaR (opportunités technologiques)

La transition vers une économie à faibles émissions de carbone peut générer de nouvelles opportunités pour les entreprises et les investisseurs, en particulier grâce aux progrès des technologies vertes. L'indicateur Technology Opportunity Climate VaR évalue les revenus futurs que les entreprises sont susceptibles de générer grâce à ces opportunités vertes. Bien que cette métrique ne soit pas le seul facteur à prendre en compte pour estimer les futurs revenus verts, cette analyse se penche notamment sur les brevets verts et les revenus actuels générés par les technologies à faibles émissions de carbone. Ainsi, cette métrique évalue les gains économiques potentiels pour les entreprises adoptant une trajectoire de réduction des émissions de carbone conforme à un scénario climatique spécifique (c'est-à-dire le scénario 1,5 °C, 2 °C ou 3 °C).

### Scénarios climatiques – nouvelles approches

Les années précédentes, le Groupe AXA s'est appuyé sur des scénarios climatiques basés sur le modèle AIM-CGE développé par le National Institute for Environmental Studies au Japon. Les cinq nouveaux scénarios, utilisés cette année et inclus dans ce rapport, ont été mis en place par MSCI et sont dérivés des scénarios du NGFS (Network for Greening the Financial System). Les scénarios du NGFS agréés par les banques centrales et les autorités de surveillance constituent en la matière une référence fiable.

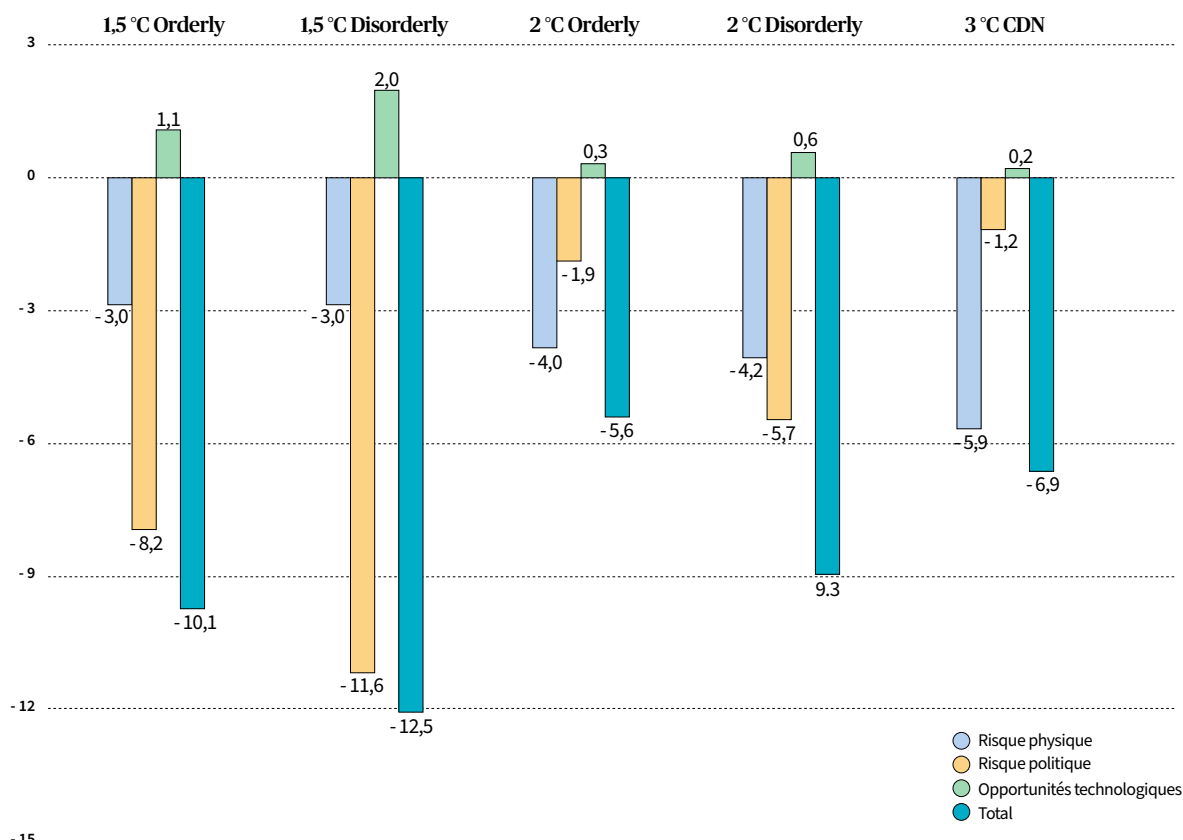
Une sélection de cinq scénarios NGFS a été faite pour couvrir un spectre d'augmentations de température allant de + 1,5 °C à + 3 °C d'ici 2100. Ces scénarios NGFS envisagent également deux approches distinctes pour la transition vers une économie à faibles émissions de carbone : une transition Orderly et une transition Disorderly.

### Scénarios de valeur à risque climatique ▼

Nom du scénario ▼	Nom de l'indice MSCI ▼	Commentaires ▼
Net-Zero 2050	1,5 °C REMIND NGFS Orderly	Les deux scénarios REMIND NGFS 1,5 °C sont très similaires en termes de trajectoires d'émissions et de réchauffement de la température. Là où ils diffèrent, c'est dans l'utilisation de technologies à faibles émissions de carbone, le scénario Disorderly utilisant des sources technologiques à faibles émissions de carbone dans divers secteurs et le scénario Orderly s'appuyant davantage sur la séquestration de carbone.
Net-Zero Divergent	1,5 °C REMIND NGFS Disorderly	
En dessous de 2 °C	2 °C REMIND NGFS Orderly	Les scénarios REMIND NGFS 2 °C s'avèrent similaires aux scénarios 1,5 °C, au niveau du mix énergétique pour la production d'électricité en 2050 et, pour le scénario Orderly 2 °C, au niveau du recours à la séquestration du carbone. Ce qui les différencie, c'est la vitesse de la transition, l'année où les émissions atteindront un niveau net zero, ainsi que les projections sur les tarifs du carbone qui devront être atteints pour parvenir à l'objectif fixé en matière de température.
Transition avec retard	2 °C REMIND NGFS Disorderly	
CDN	3 °C REMIND NGFS	Le scénario 3 °C suppose un rythme de décarbonisation plus lent que les scénarios plus ambitieux et se base uniquement sur les contributions déterminées au niveau national (CDN) de chaque pays.

☑ Indicateurs en matière de climat et de biodiversité couverts par une conclusion d'assurance modérée, veuillez vous référer à la section « Rapport indépendant d'assurance modérée (PwC) » pour plus de détails.

## Valeur à risque climatique pour différents scénarios (en %, dette des entreprises et fonds propres - 2022) ▼



Source : MSCI/AXA.

### Indicateur « VaR climatique agrégée »

Le Groupe AXA applique un modèle de VaR climatique combiné à l'ensemble de ses portefeuilles d'investissement (obligations d'entreprises et actions cotées) dans le cadre des cinq scénarios NGFS décrits ci-avant. Cette mesure agrégée représente le pourcentage de la valeur de marché du portefeuille d'investissement total du Groupe (obligations d'entreprise et actions cotées) de :

- dans le meilleur scénario (+ 1,5 °C Orderly) : - 10,1 %
  - - 3,0 % pour les risques physiques,
  - - 8,2 % pour les risques politiques,
  - + 1,1 % pour les opportunités technologiques ;
- dans le scénario le plus pessimiste (+ 3 °C CDN) : - 6,9 %
  - - 5,9 % pour les risques physiques,
  - - 1,2 % pour les risques stratégiques,
  - + 0,2 % pour les opportunités technologiques.

Le graphique ci-dessus illustre l'augmentation (en valeur absolue) des risques physiques dans les scénarios climatiques les plus sévères (c'est-à-dire du scénario + 1,5 °C Orderly à + 3 °C CDN). Un scénario climatique aggravé devrait se traduire par des phénomènes météorologiques extrêmes plus violents et plus fréquents et, par conséquent, par des pertes potentielles plus élevées pour les entreprises. D'autre part, nous constatons également un risque stratégique plus élevé pour les scénarios climatiques qui se rapprochent de + 1,5 °C. Cette situation est probablement imputable à la nécessité, pour les entreprises, de déployer des efforts et des investissements considérables pour adapter leurs activités à ce scénario.

La prudence est de mise quant aux enseignements apportés par l'indicateur VaR climatique agrégée. Par exemple, l'indicateur révèle qu'un scénario de + 3 °C a moins d'impact sur le portefeuille du Groupe AXA qu'un scénario de + 1,5 °C. Cette différence s'explique essentiellement par la modélisation du risque

physique et le fait que cet indicateur ne prend en compte que les pertes d'exploitation et les dommages subis par les actifs des entreprises suite à un ensemble non exhaustif de phénomènes météorologiques extrêmes. Cet indicateur ne reflète pas non plus l'impact potentiel des scénarios climatiques extrêmes au niveau macroéconomique, comme les dommages potentiels sur les infrastructures, les réseaux ou d'autres éléments nécessaires qui permettent aux entreprises de fonctionner et de générer des revenus. Pour finir, un scénario de + 3 °C est habituellement associé à des impacts à plus long terme sur les évaluations d'actifs, qui sont comptabilisés avec des coûts d'actualisation plus élevés.

Le Groupe a réalisé une analyse de la VaR climatique agrégée sur ses portefeuilles de dette d'entreprise et d'actions d'investissement à partir des exercices 2020 et 2021 afin de mieux comprendre l'impact de ses décisions de gestion et de l'évolution du mark-to-market sur la VaR climatique agrégée. Depuis deux ans, la VaR climatique agrégée dans le scénario idéal de + 1,5 °C du NGFS est passée de - 11,2 % fin 2020 à - 10,1 % fin 2022. Cette évolution tient en grande partie à la diminution, sur les deux dernières années, de l'exposition au secteur de l'énergie, lequel constitue le principal facteur de la VaR climatique agrégée, avec une valeur moyenne supérieure à - 50 %. Le secteur des services aux collectivités contribue également de manière significative à la VaR climatique agrégée, et les récentes décisions de gestion du Groupe ont permis de réduire la VaR climatique moyenne de ce secteur.

L'évaluation des différents indicateurs présentés dans ce chapitre est réalisée annuellement.

☑ Indicateurs en matière de climat et de biodiversité couverts par une conclusion d'assurance modérée, veuillez vous référer à la section « Rapport indépendant d'assurance modérée (PwC) » pour plus de détails.

## Synthèse des résultats des indicateurs climatiques ▼

		Groupe AXA			AXA S.A.		
		Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
		▼	▼	▼	▼	▼	▼
<b>Potentiel de réchauffement (°C) - Obligations d'État</b>		<b>2,3</b>	<b>2,0</b>	☑ <b>2,0</b>	<b>2,1</b>	<b>1,9</b>	☑ <b>1,8</b>
% de couverture		100 %	100 %	99 %	100 %	100 %	100 %
<b>Augmentation implicite de la température (°C) - Obligations et actions d'entreprises</b>		<b>N/A*</b>	<b>2,6</b>	☑ <b>2,5</b>	<b>N/A*</b>	<b>2,2</b>	☑ <b>2,2</b>
% de couverture		N/A*	65 %	62 %	N/A*	66 %	81 %
<b>Valeur à risque climat (CVaR)</b>	1,5 °C Orderly	-11,2	-10,5	☑ -10,1	-8,0	-8,8	☑ -9,1
	3 °C CDN	-7,2	-7,0	☑ -6,9	-9,1	-5,9	☑ -5,1
<b>Risque physique (CVaR)</b>	1,5 °C Orderly	-3,1	-3,0	-3,0	-4,1	-2,7	-2,2
	2 °C Orderly	-4,1	-4,0	-4,0	-5,7	-3,5	-3,0
	2 °C Disorderly	-4,3	-4,3	-4,2	-6,0	-3,7	-3,2
	3 °C CDN	-6,0	-5,9	-5,9	-8,6	-5,2	-4,4
<b>Risque politique (CVaR)</b>	1,5 °C Orderly	-9,3	-8,7	-8,2	-4,5	-7,4	-7,6
	1,5 °C Disorderly	-12,8	-12,0	-11,6	-6,6	-10,0	-10,9
	2 °C Orderly	-2,2	-2,1	-1,9	-1,0	-1,5	-1,5
	2 °C Disorderly	-6,6	-6,0	-5,7	-3,0	-5,2	-4,9
<b>Opportunités technologiques (CVaR)</b>	3 °C CDN	-1,4	-1,3	-1,2	-0,6	-0,9	-0,8
	1,5 °C Orderly	1,3	1,2	1,1	0,6	1,3	0,7
	1,5 °C Disorderly	2,3	2,1	2,0	1,1	2,5	1,4
	2 °C Orderly	0,4	0,4	0,3	0,2	0,4	0,2
	2 °C Disorderly	0,7	0,6	0,6	0,3	0,7	0,4
% de couverture		64 %	63 %	61 %	88 %	64 %	81 %
<b>Score ESG</b>		<b>5,9</b>	<b>6,4</b>	<b>6,5</b>	<b>5,2</b>	<b>6,8</b>	<b>6,5</b>
% de couverture		94 %	93 %	92 %	96 %	88 %	99 %
<b>Intensité carbone (teq.CO<sub>2</sub> par M\$ de chiffre d'affaires)</b>		<b>192</b>	<b>163</b>	☑ <b>147</b>	<b>75</b>	<b>120</b>	☑ <b>120</b>
% de couverture		81 %	88 %	85 %	89 %	81 %	95 %
<b>Intensité carbone (t.eq.CO<sub>2</sub> par M€ VE)</b>		<b>70</b>	<b>47</b>	☑ <b>43</b>	<b>27</b>	<b>32</b>	☑ <b>30</b>
% de couverture		72 %	78 %	75 %	95 %	76 %	91 %
<b>Émissions de carbone (teq.CO<sub>2</sub>) en valeur absolue</b>		<b>9 617 567</b>	<b>6 996 315</b>	☑ <b>4 990 842</b>	<b>44 450</b>	<b>22 504</b>	☑ <b>39 387</b>
% de couverture		72 %	78 %	75 %	95 %	76 %	91 %

\* Données disponibles à compter de l'exercice 2021 selon la méthodologie de l'augmentation implicite de la température appliquée à la catégorie d'actifs Obligations de sociétés et actions.

# G. Stratégie d'alignement du Groupe AXA sur les objectifs à long terme en matière de biodiversité et les objectifs connexes

Le Groupe AXA envisage les défis liés à la biodiversité comme un prolongement naturel de ses actions en faveur du climat. La perte de biodiversité met en péril les « services écosystémiques », ce qui présente des risques pour la société et les entreprises qui en dépendent, ainsi que pour les investisseurs et les assureurs qui comptent sur le bon fonctionnement de l'économie. En outre, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), le GIEC et le groupe de travail sur les informations financières relatives à la nature (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures – TNFD) identifient le changement climatique comme un facteur clé de l'évolution de la nature et, par extension, de la biodiversité<sup>1</sup>.

AXA n'a pas attendu un calcul précis de ses impacts sur la biodiversité pour agir. Comme pour son approche du changement climatique, AXA vise à exploiter son expertise à la fois en tant qu'investisseur et en tant qu'assureur. En conséquence, le Groupe AXA a annoncé une série d'initiatives de protection des écosystèmes et d'actions sur les liens qui unissent le climat et la nature, ainsi que la poursuite des efforts visant à améliorer les analyses quantitatives relatives à la perte de biodiversité afin de faciliter la définition d'objectifs futurs.

## Contribution à la réduction des pressions et des impacts les plus importants sur la biodiversité

La Convention sur la diversité biologique (CDB), également connue sous le nom de Convention de Rio, est un traité international juridiquement contraignant dont les trois principaux objectifs sont les suivants<sup>2</sup> :

- la conservation de la diversité biologique ;
- l'utilisation durable des éléments de la diversité biologique ; et
- le partage juste et équitable des bienfaits découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

En décembre 2022, lors de la conférence des parties (« COP15 ») à Montréal, les parties<sup>3</sup> à la CDB ont adopté le Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal (« cadre »). Ce cadre comprend 23 nouveaux objectifs. Ces objectifs ne sont pas tous quantitatifs, et un travail continu est nécessaire pour les traduire en objets quantifiables et standardisés en vue de leur mise en œuvre par les gouvernements et, à terme, de leur adoption volontaire par les acteurs non étatiques (y compris dans le secteur privé).

### **Contribution à la réalisation de l'objectif 1 : Perte de zones de grande importance du point de vue de la biodiversité proche de zéro d'ici 2030**

#### **Politique du Groupe AXA en matière de conversion des écosystèmes et de déforestation**

La lutte contre la déforestation permet de préserver les ressources en eau, de prévenir les inondations, de contrôler l'érosion des sols et de préserver les habitats et la biodiversité, tout en préservant les principaux puits de carbone. La stratégie de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation vise à réduire les risques liés à la déforestation et à protéger les zones présentant une grande valeur sur le plan de la biodiversité. Elle concerne des productions de soja, d'huile de palme, de bois et de bétail dans des régions où ces industries contribuent fortement à la déforestation.

Pour les investissements, dans le cas des entités de gestion d'actifs du Groupe, la stratégie a été appliquée dans la stricte mesure de leur gestion d'actifs de la comptabilité générale. En matière d'assurance, le Groupe AXA applique des restrictions aux couvertures des biens, de la construction et du fret maritime dans les activités qui contribuent activement à la déforestation.

Cette stratégie est mise en œuvre à l'échelle du Groupe et est soumise à la supervision du Comité d'Investissement Responsable et du Comité de Souscription du Groupe. En 2022, cette stratégie a été mise en place dans toutes les entités d'AXA.

Toutes les informations sur la politique actuelle du Groupe AXA en matière de conversion des écosystèmes et de déforestation sont disponibles sur le site [www.axa.com](http://www.axa.com).

La politique de conversion des écosystèmes et de déforestation du Groupe AXA est en cours de révision et devrait être mise à jour courant 2023.

#### **Sites naturels du patrimoine mondial**

Conformément à la classification UN PSI-UNESCO, AXA s'est engagé à protéger les sites naturels du patrimoine mondial en veillant à ne pas soutenir, via des polices d'assurance biens et construction, des entreprises de secteurs sensibles qui développent des activités incompatibles avec la préservation de l'écosystème sur ces sites. Les dimensions sociales et relatives aux droits de l'homme de ces projets sont également prises en compte. Les sites du patrimoine mondial sont classés par l'UNESCO comme des sites abritant à la fois « une beauté naturelle exceptionnelle » et « les habitats naturels les plus importants et les plus significatifs pour la conservation ». Parmi les exemples, citons les îles Galápagos en Équateur et le parc national de l'Ivindo au Gabon. Ces zones présentent un intérêt majeur à la fois pour la biodiversité, avec la protection de la faune et de la flore, et pour l'environnement, avec la stabilisation des sols, la prévention des inondations et la séquestration du carbone. Ils contribuent aussi à l'économie grâce à l'emploi, à l'écotourisme, aux loisirs et aux exportations.

### **Contribution à l'objectif 10 : Gestion durable de l'agriculture, de l'aquaculture et de la pêche**

#### **Accélérer la transition vers une agriculture régénératrice grâce à une stratégie d'investissement à impact**

L'agriculture, l'utilisation des terres et la déforestation constituent à elles seules la deuxième source d'émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial et le principal facteur de perte de biodiversité. Les pratiques agricoles régénératrices telles que la couverture des sols, la rotation

1. <https://tnfd.global>

2. <https://www.cbd.int/intro/>

3. Les parties à un traité sont les États ou les organisations internationales qui ont consenti à être liés par le traité et pour lesquels le traité est en vigueur (voir l'article 2 de la Convention de Vienne sur le droit des traités).



des cultures et la culture sans labour, qui visent à restaurer la santé des sols agricoles, peuvent inverser cette tendance et jouer un rôle crucial dans la lutte contre le changement climatique et les défis environnementaux.

AXA, Unilever et Tikehau Capital ont créé un fonds d'investissement d'impact destiné à accélérer la transition vers une agriculture régénératrice en se concentrant sur trois domaines principaux :

- protéger la santé des sols pour améliorer la biodiversité, préserver les ressources en eau et participer à la lutte contre le changement climatique ;
- contribuer à l'approvisionnement futur en ressources régénératrices pour répondre d'une part aux besoins de la population mondiale croissante, et d'autre part à la demande accrue des consommateurs de produits durables ; et
- contribuer au progrès des solutions technologiques visant à accélérer la transition vers une agriculture régénératrice.

Le fonds vise à agir à l'échelle mondiale et peut donc s'appuyer sur les réseaux internationaux d'AXA, d'Unilever et de Tikehau Capital. Les objectifs ainsi que la quantification de l'impact sont au cœur de sa démarche opérationnelle et pleinement intégrés à sa stratégie d'investissement.

### Contribution à l'objectif 11 : Restaurer et renforcer les écosystèmes au moyen de solutions fondées sur la nature

#### Investir dans le capital naturel

En 2021, le Groupe s'est engagé à atteindre un objectif de « capital naturel » de 1,5 milliard d'euros, dont 500 millions d'euros dédiés à un fonds de capital naturel géré par AXA IM, et 1 milliard d'euros dédié à des investissements dans des forêts gérées de manière durable. L'objectif est de séquestrer/éviter 25 Mt.eq.CO<sub>2</sub> sur une base annuelle.

#### *Fonds pour le capital naturel*

Le fonds financera principalement des projets visant à protéger et à restaurer le capital naturel, notamment dans les forêts, les mangroves et les tourbières. Par ailleurs, le fonds investira aux côtés des promoteurs de projets afin de renforcer leur capacité à développer et concrétiser des projets axés sur le capital naturel. Il vise à soutenir des solutions permettant une évaluation plus rapide et plus précise de ces projets, ainsi que des solutions de marché relatives au carbone. À la fin de l'année 2022, des progrès significatifs ont été réalisés pour atteindre l'objectif de 500 millions d'euros dédiés au capital naturel, avec un montant qui s'élève déjà à 150 millions d'euros.

- Étude de cas : Projet Fagus

Le projet Fagus est un programme de boisement et de reboisement en France, réalisé en partenariat avec Alliance Forêts Bois, une coopérative forestière de propriétaires privés. Ce projet ambitieux vise à restaurer 1 725 hectares de forêts dégradées, permettant ainsi la séquestration d'environ 500 000 t.eq.CO<sub>2</sub> d'émissions. De plus, il contribuera à l'amélioration des pratiques de gestion forestière pour environ 270 propriétaires forestiers.

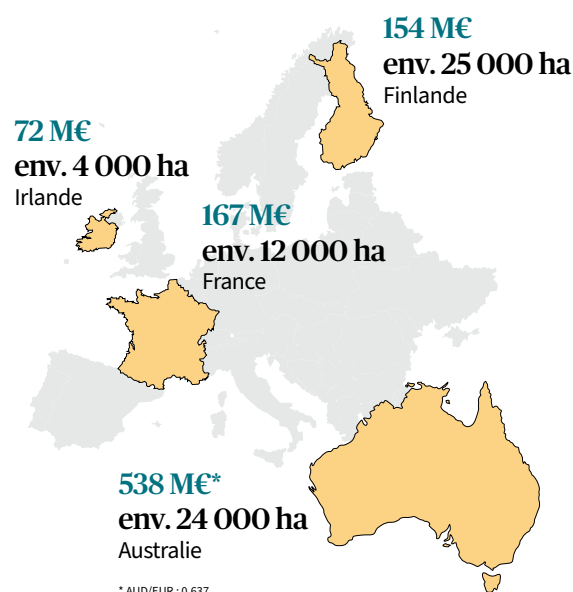
Le projet bénéficiera du Label Bas Carbone (LBS), un référentiel national de certification carbone créé par le ministère de la Transition écologique et solidaire en 2018 pour favoriser le développement de projets locaux de compensation carbone en France. Le projet Fagus sera le plus grand projet envisagé, à ce jour, dans le cadre du Label Bas Carbone.

#### *Investissements forestiers durables*

Dans le cadre des investissements forestiers durables, les forêts gérées par AXA IM Alts pour le compte du Groupe AXA et de clients tiers sont certifiées PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification) ou FSC (Forest Stewardship Council) au moment de leur acquisition ou une fois sous gestion. PEFC et FSC sont des certifications indépendantes qui désignent la promotion d'une gestion forestière responsable.

Aujourd'hui, AXA IM Alts gère environ 75 000 hectares pour le compte du Groupe AXA, dont 12 000 en France, 35 000 en Finlande, 24 000 en Australie et le reste en Irlande.

### Investissements forestiers du Groupe AXA ▼



En 2022, les investissements forestiers du Groupe se sont élevés à 932 millions d'euros sur les 1 milliard d'euros, soit une augmentation de 42 millions d'euros par rapport à 2021, date à laquelle les investissements s'élevaient déjà à 890 millions d'euros. Le Groupe a un historique important en matière d'investissement dans les forêts.

- Étude de cas : Forests for Good

Le patrimoine forestier du Groupe AXA en France est d'environ 12 000 ha. Le Groupe AXA, AXA IM Alts et AXA France se sont associés à un consortium de scientifiques, d'ONG et d'experts forestiers (notamment l'INRAE, Agro ParisTech, France Nature Environnement et Reforest'action) dans le cadre d'un projet triennal qui a pour objectif de proposer une méthode plus efficace et plus durable pour restaurer les plantations endommagées, en encourageant leur multifonctionnalité (c'est-à-dire en fournissant un habitat pour la biodiversité tout en favorisant les puits de carbone, la production de biomatériaux, le cycle de l'eau et le bien-être humain). Cette initiative est destinée à être relayée auprès des parties prenantes de l'écosystème forestier et du grand public.

### Contribution à l'objectif 12 : Augmenter la superficie et la qualité des espaces verts et bleus en milieu urbain

#### Indice AXA XL des risques côtiers

Lors de la COP26, AXA XL, l'assureur des grandes entreprises du Groupe AXA, a lancé l'Indice des risques côtiers (CRI). Il s'agit d'un outil innovant qui cartographie les risques d'inondation actuels et futurs résultant du changement climatique. Il intègre pour la toute première fois les avantages de la protection des écosystèmes côtiers dans les modèles de risque d'assurance. Le CRI évalue les inondations côtières dans le contexte du changement climatique en comparant des scénarios avec et sans écosystèmes côtiers, tels que les récifs coralliens et les mangroves. Cela permet d'étayer les arguments en faveur de solutions basées sur la nature.

Le CRI illustre :

- les avantages potentiels des écosystèmes pour les biens et les populations dans différents scénarios d'inondation ; et
- la valeur estimée de la restauration des mangroves perdues compte tenu de leurs avantages en matière de réduction des inondations, grâce à de nouvelles cartes mondiales des mangroves.

Le CRI est destiné aux communautés, aux décideurs politiques, aux assureurs, aux investisseurs et aux banques de développement afin d'évaluer les risques d'inondation actuels et futurs et de calculer la capacité de résilience des écosystèmes. Il permettra ainsi d'améliorer la mesure des risques et de mettre en place des stratégies de résilience plus solides qui catalyseront la protection des actifs naturels côtiers. Le Groupe AXA continue de soutenir le développement du CRI.

## Contribution à l'objectif 15 : Permettre aux entreprises de contrôler, d'évaluer et de divulguer leur impact sur la biodiversité

Le Groupe AXA s'efforce de soutenir le développement de mesures et d'indicateurs spécifiques pour la biodiversité en intégrant, testant et partageant son expérience et ses observations auprès des investisseurs, des clients et des développeurs de solutions tels qu'Iceberg Data Lab (IDL).

Il soutient également les efforts collectifs de mise au point de cadres de référence en tant que membre du groupe de travail de la TNFD et du Sustainability Reporting Board de l'EFRAG.

Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la section 4.3 « Climat et biodiversité – Risques et impacts sur la perte de biodiversité » du Document d'Enregistrement Universel 2022 d'AXA.

## Analyse de l'empreinte biodiversité

La quantification de l'impact des entreprises sur la biodiversité est un domaine encore relativement nouveau. Pour les besoins de ce rapport, le Groupe AXA utilise, à titre pédagogique, un indicateur de l'empreinte biodiversité de l'entreprise, le Corporate Biodiversity Footprint (CBF), développée par IDL, afin d'explorer dans quelle mesure, au niveau d'un portefeuille, un tel outil permet à un investisseur d'analyser l'impact sur la biodiversité de ses activités d'investissement ; dans une approche semblable à celle du calcul de l'empreinte carbone d'un portefeuille d'investissement.

Afin d'établir un parallèle avec les facteurs de perte de biodiversité identifiés par l'IPBES, le CBF vise à mesurer la perte relative de biodiversité causée par le changement d'utilisation des sols, les émissions de GES (contribution au changement climatique) ainsi que par la pollution de l'eau et de l'air générée par les activités d'une entreprise tout au long de sa chaîne de valeur.

Pour les raisons exposées ci-dessous, si l'outil d'empreinte biodiversité permet aux investisseurs d'obtenir une analyse approximative des principales pressions et impacts de leurs investissements sur la biodiversité, il n'est pas encore pertinent pour la prise de décisions d'investissement ni pour la détermination d'objectifs.

Pour y remédier, le Groupe, accompagné par AXA IM, continuera à travailler en étroite collaboration avec une série de parties prenantes au cours des prochaines années afin de :

- identifier les secteurs/émetteurs potentiellement les plus impactants et informer sur les pratiques d'engagement actionnarial en matière de biodiversité ;
- continuer à évaluer les données relatives à la biodiversité et à développer la recherche interne en la matière ;
- partager les connaissances en interne sur les principaux défis, données et approches en matière de biodiversité ;
- fournir des solutions méthodologiques pour intégrer les facteurs de perte de biodiversité qui n'ont pas encore été pris en compte : par exemple les espèces invasives, le changement d'utilisation de la mer, la pollution des océans, la surconsommation des ressources naturelles ;
- fournir des solutions méthodologiques pour l'estimation des dépendances et des impacts positifs en matière de biodiversité ; et
- contribuer aux efforts collectifs visant à élaborer des cadres en tant que membre du groupe de travail de la TNFD et du Sustainability Reporting Board de l'EFRAG.

### Abondance moyenne des espèces (MSA)

L'unité unique d'impact sur la biodiversité utilisée pour calculer le CBF est la Mean Species Abundance (MSA)<sup>1</sup>. La MSA mesure l'abondance moyenne des espèces indigènes dans un territoire déterminé, exposé à des pressions de perte de biodiversité comparativement aux écosystèmes non perturbés (en %). CBF fournit une mesure agrégée de l'impact négatif, qui correspond au volume de perte de biodiversité provoquée par les activités économiques d'une entreprise en surface (km<sup>2</sup>) de MSA équivalente

en forêt vierge perdue ou, en d'autres termes, en surface équivalente (km<sup>2</sup>) artificialisée<sup>2</sup> au cours d'une année donnée. La méthodologie de calcul de l'empreinte biodiversité des investissements du Groupe AXA est en constante évolution, et des recherches plus approfondies sont nécessaires pour comprendre les limites des méthodes et renforcer leur robustesse. Il est également indispensable de renforcer la qualité et la disponibilité des données à l'échelle de l'entreprise. Toutefois, à titre indicatif uniquement, le Groupe publie ci-dessous l'empreinte biodiversité d'un portefeuille. Cette dernière est exprimée en kilomètres carrés de MSA par million d'euros investi (km<sup>2</sup>.MSA/M€). Actuellement, l'agrégation des données CBF par portefeuille se fait sans double comptage, une évolution qui pourrait se produire à l'avenir.

Le portefeuille choisi combine des actifs de dette d'entreprise et d'actions cotées et est dédié aux produits d'assurance vie (épargne individuelle) d'AXA France. Les résultats sont les suivants :

### Métrique Corporate Biodiversity Footprint ▼

Catégorie d'actifs ▼	Empreinte biodiversité (km <sup>2</sup> .MSA/M€)	Couverture (%) ▼
<b>Total</b>	☑ - 0,078	<b>57 %</b>
Obligations d'entreprises	- 0,083	54 %
Actions	- 0,034	91 %

L'empreinte biodiversité pour fin 2022 est de - 0,078 km<sup>2</sup>.MSA/M€. Une interprétation simple de ce résultat voudrait que l'investissement d'un milliard d'euros revienne à artificialiser un terrain de 78 km<sup>2</sup>, ce qui correspondrait à :

- 3/4 de la superficie de Paris ; ou
- près de 460 fois la superficie du Stade de France, où se dérouleront, l'année prochaine, les principales épreuves des Jeux olympiques.

Ce résultat est principalement dû aux secteurs de matériaux de base et aux secteurs financiers, et plus précisément aux impacts du scope 3 émis par les entreprises opérant dans ces secteurs. Les challenges relatifs au calcul des impacts du secteur financier sont particulièrement pertinents : l'impact des services financiers dans le scope 3 dépend fortement du degré de transparence (volumes de revenus associés par catégorie d'activité, allocation sectorielle des financements, etc.). Si une relative transparence est actuellement fournie par les banques en matière de portefeuille de prêts, les informations détaillées sur les autres activités, telles que la gestion d'actifs, sont quasiment inexistantes. Il en résulte un niveau élevé d'approximation concernant les calculs, avec un impact sur la qualité des données qui en résultent.

Le CBF n'est par conséquent pas un indicateur d'impact effectif, mais une approximation théorique permettant aux investisseurs d'identifier les activités économiques qui contribuent le plus à la perte de biodiversité.

1. Cet indicateur a été proposé dans le cadre du développement du modèle GLOBIO3, dont l'objectif est de simuler l'impact de différents scénarios de pression humaine sur la biodiversité. Le modèle GLOBIO a été développé par PBL Netherlands Environmental Assessment Agency pour quantifier les impacts humains globaux sur la biodiversité. (Source : IDL Methodology).

2. L'artificialisation d'un environnement, d'un habitat naturel ou semi-naturel est la perte de ses qualités. Le terme fait référence à la perte de biodiversité et à la destruction. L'artificialisation correspond à la transformation d'un milieu due à la présence humaine.

☑ Indicateurs en matière de climat et de biodiversité couverts par une conclusion d'assurance modérée, veuillez vous référer à la section « Rapport indépendant d'assurance modérée (PwC) » pour plus de détails.

# H. Approche du Groupe AXA pour l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques

La gestion des risques en matière de développement durable fait partie d'un système complet de contrôle interne et de gestion des risques qui s'applique à toutes les entités du Groupe, y compris AXA S.A., comme décrit plus en détail dans le Document d'Enregistrement Universel 2022 d'AXA. Le Groupe exerce des activités d'assurance, de réassurance, de gestion d'actifs et de banque à l'échelle mondiale. À ce titre, il est exposé à une grande variété de risques, y compris les risques de marché, les risques de crédit, les risques d'assurance, les risques opérationnels et d'autres risques importants.

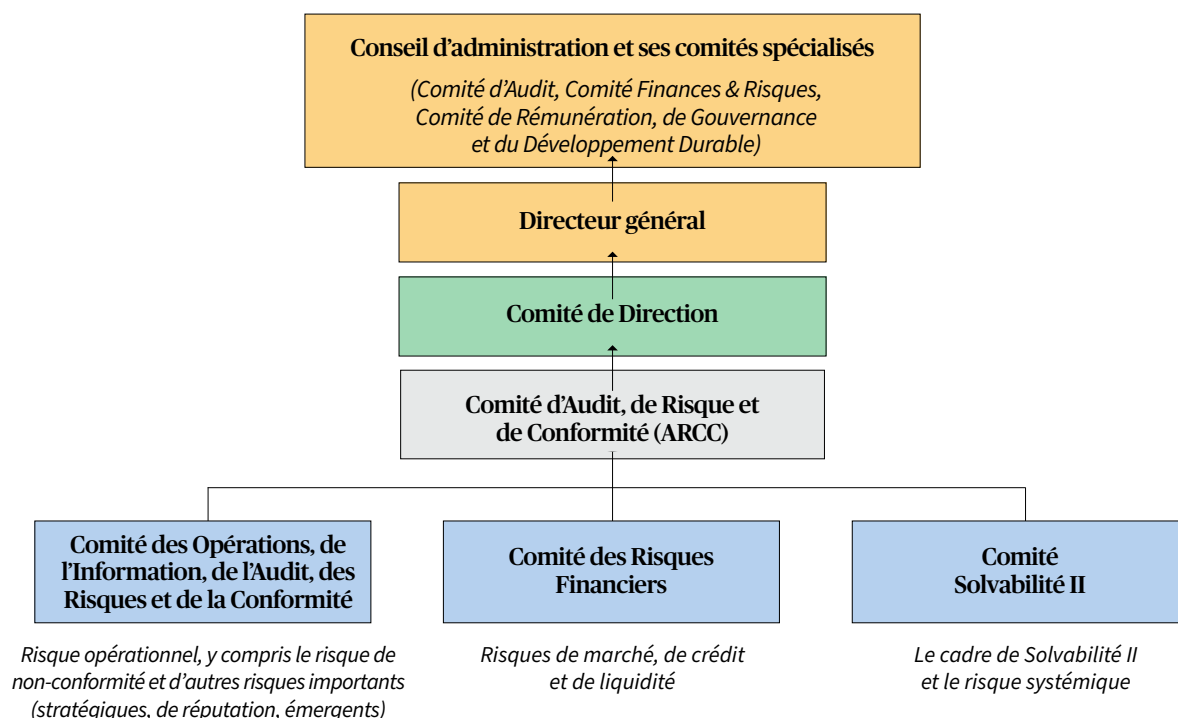
## Évaluation des risques en matière de développement durable

Le Groupe a procédé à une évaluation interne afin d'identifier ses principaux risques en matière de développement durable, conformément aux exigences de la directive 2014/95/UE relative à la communication d'informations extra-financières.

L'évaluation des risques liés au développement durable est mise à jour chaque année. Les facteurs de risque pour chaque domaine lié au développement durable (responsabilité de l'employeur, environnement, impact sur la société, comportement professionnel incluant le respect des droits de l'homme et l'engagement des parties prenantes) sont identifiés, sur la base des risques de développement durable examinés les années précédentes. Ces risques ont fait l'objet de recoupements avec le profil de risque opérationnel du Groupe AXA et ont été confrontés à l'évaluation du développement durable de S&P Global Corporate Sustainability Assessment.

Veuillez vous reporter à la section 4.1 « Évaluation du risque de développement durable » du Document d'Enregistrement Universel 2022 d'AXA pour en savoir plus.

## Gouvernance des risques ▼



## Adapter les techniques de gestion des risques au changement climatique

L'évaluation des risques liés au changement climatique est devenue une priorité dans le secteur des services financiers. Elle fait également partie intégrante du cadre de gestion des risques d'AXA.

La directive européenne Solvabilité II et ses actes délégués (directive Solvabilité II 2009 – 2009/138/EC) exigent que les risques de développement durable soient pris en compte dans la gestion des risques des entreprises d'assurance et de réassurance : politique de souscription et de provisionnement, gestion des risques d'investissement et, lorsque cela est justifié, dans les politiques relatives à d'autres domaines de la gestion des risques. L'identification et l'évaluation des risques liés au développement durable doivent être incluses dans les missions de gestion des risques des entreprises d'assurance et de réassurance (y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité – ORSA –, qui doit être produite par le Groupe AXA sous la forme d'un rapport déposé auprès de l'autorité de contrôle nationale compétente). Le rapport ORSA du Groupe est évalué annuellement par le Comité AXA Solvabilité II et présenté en premier lieu à l'ARCC (Comité Audit, Risque et Conformité), ensuite au Comité d'Audit et au Comité Finances & Risques du Conseil d'administration, avant d'être soumis pour approbation à ce dernier, qui autorise le dépôt du rapport auprès de son superviseur français, l'ACPR.

Conformément au cadre de Solvabilité II, l'ORSA d'AXA doit fournir une synthèse des efforts actuellement déployés par le Groupe AXA pour évaluer les conséquences potentielles du changement climatique, ainsi que les mesures d'adaptation et d'atténuation nécessaires à l'activité de l'entreprise.

Les risques liés au développement durable sont couverts par divers mécanismes déjà mis en place (par exemple, les risques de réputation, les risques émergents, les risques réglementaires, les scénarios de crise du Groupe). En dépit du chevauchement entre les risques liés au développement durable et certains autres risques (émergents, de réputation, Nat Cat), le rapport ORSA couvre les principaux risques liés au développement durable, et notamment ceux relatifs au climat, conformément aux exigences de la directive Solvabilité II.

AXA s'efforce en permanence de renforcer sa capacité de compréhension et d'évaluation des risques climatiques potentiels et de développer en interne des analyses de scénarios climatiques. Il est essentiel que les mécanismes de gestion des risques prennent en compte les spécificités des risques climatiques. Dans la mesure où les risques liés au changement climatique se manifestent à moyen et long terme, leur évolution et leur impact restent incertains. En outre, les modifications des dynamiques climatiques engendreront des évolutions structurelles qui auront de vastes répercussions sur les activités économiques, financières et d'assurance, qui ne sont pas entièrement prises en compte par les données antérieures. À cet égard, l'analyse de scénarios climatiques fondée sur différentes évolutions des conditions climatiques, macroéconomiques et financières futures est un outil pertinent pour procéder à une évaluation prospective des vulnérabilités potentielles liées aux risques de changement climatique.

### Stress tests et analyse interne

Le recours aux analyses de scénarios climatiques et aux stress tests s'est accéléré, à la faveur notamment du Pilot Climate Exercise lancé en juin 2020 par l'ACPR et d'un exercice similaire lancé par la PRA/ Bank of England en 2021, décrit ci-après.

Ces exercices exploratoires visent à (i) contribuer à une meilleure intégration du risque de changement climatique dans le système de gestion des risques (limites ou inadéquations des modèles, absence ou nature incomplète des données...) et (ii) fournir une première évaluation des expositions et des vulnérabilités de l'industrie. À cet effet, la Banque de France et l'ACPR ont spécifiquement développé en 2020 un cadre d'analyse couvrant les risques physiques et de transition tout en fournissant aux entreprises bancaires et d'assurance françaises de nouvelles données prospectives basées sur les scénarios du Network for Greening the Financial System (NGFS).

Contrairement aux stress tests traditionnels, le projet pilote de l'ACPR n'a pas évalué le ratio de solvabilité mais s'est plutôt fondé sur le bilan Solvabilité II en appliquant une méthode de calibrage prospective sur quatre perspectives de long terme (2025, 2035, 2040 et 2050) avec la possibilité de prise en compte des décisions de gestion dynamiques (allocation d'actifs, augmentation des prix, réassurance...).

L'ACPR a présenté trois scénarios de transition climatique (« référence », « accélérée » et « retardée ») qui correspondent à l'objectif de neutralité carbone de l'Accord de Paris à l'horizon 2050, ainsi qu'un scénario physique faisant l'objet d'un consensus au sein de la communauté d'experts (scénario RCP 8,5).

Le Groupe AXA a contribué à cet exercice exploratoire et envisage l'utilisation de l'analyse de scénarios climatiques pour cartographier de potentielles conséquences à long terme du changement climatique sur ses portefeuilles d'investissement et ses activités d'assurance.

À travers ce modèle de coopération active avec les autorités de contrôle et les autres entreprises de son secteur, le Groupe AXA vise à améliorer son cadre d'analyse des risques liés au changement climatique à moyen et à très long terme, en dépit du caractère très incertain de la démarche et des nombreux défis méthodologiques à relever.

Dans le cadre de l'ORSA du Groupe AXA, les scénarios de l'ACPR publiés dans le cadre de l'exercice climatique pilote de 2020 ont été complétés pour mieux refléter le profil de risque du Groupe AXA.

Les risques physiques liés aux biens et responsabilités ont été évalués à travers des approches modulaires (de la modélisation simple à la plus complexe) afin d'englober les trois facteurs de risques naturels (changements d'aléas, d'exposition et de vulnérabilité) et d'évaluer les impacts potentiels (c'est-à-dire l'évolution des pertes annuelles moyennes modélisées – PAM) des scénarios prospectifs avec une marge d'incertitude (pessimisme versus optimisme).

En ce qui concerne les risques liés à la santé et à la prévoyance, AXA s'est appuyé sur les scénarios développés en 2020 par l'ACPR pour se concentrer sur l'étude de l'augmentation de la mortalité causée par la pollution urbaine et définir une méthodologie propre à AXA pour dériver les chocs de mortalité dans le cadre de ce scénario le plus défavorable.

Les travaux de l'ACPR sur le changement climatique se poursuivront avec le lancement en 2023 pour les assureurs d'un deuxième exercice de stress-testing comme annoncé en février 2023.

# Périodicité et description des principaux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance envisagés

La cartographie des risques de développement durable réalisée annuellement et approuvée par le Comité Audit, Risque et Conformité du Groupe (ARCC) a évalué 18 risques de développement durable pour le Groupe AXA en 2022 autour de cinq thèmes principaux :

- gouvernance : engagement des parties prenantes ;
- employeur responsable : environnement sûr, inclusion et diversité, gestion des talents/perde de personnel clé ;
- le changement climatique et la biodiversité : l'impact du Groupe AXA sur le changement climatique en tant qu'investisseur, l'impact du changement climatique sur le Groupe AXA en tant qu'investisseur, l'impact du changement climatique sur le Groupe AXA en tant qu'assureur, l'impact du Groupe AXA sur la biodiversité, l'impact des activités du Groupe AXA sur le changement climatique, l'impact du changement climatique sur les activités du Groupe AXA ;
- assureur inclusif : assurance inclusive, partenariat et philanthropie ; et,
- comportement des entreprises : lutte contre la corruption, conduite des affaires, utilisation responsable des données, confidentialité et sécurité des données, approvisionnement responsable et politique fiscale.

En 2022, dans le cadre de l'évaluation du risque de durabilité réalisée annuellement dans le cadre du reporting de la directive 2014/95/UE pour le Groupe, y compris AXA S.A., le changement climatique et la perte de biodiversité ont été identifiés comme deux des principaux risques liés au développement durable, tels que décrits dans le rapport d'évaluation des risques liés au développement durable du Groupe AXA susmentionné.

Pour plus d'informations sur la gestion des risques liés à la biodiversité, veuillez vous reporter au chapitre G du présent rapport.

## Risque du changement climatique sur les activités du Groupe AXA

Les risques liés au changement climatique sont généralement considérés au travers des principaux facteurs de risque suivants, qui ont un impact sur l'évaluation et la rentabilité des entreprises :

- **le risque physique** fait référence aux effets directs du changement climatique sur les personnes et les biens, tels que ceux résultant de la hausse des températures, de l'augmentation de la fréquence et de la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes, des incendies, de l'élévation du niveau de la mer et des changements dans l'exposition aux maladies à transmission vectorielle. Pour les (ré)assureurs, les risques physiques peuvent avoir un impact significatif sur l'activité et plus globalement sur le secteur de la (ré)assurance, notamment en ce qui concerne la perception des risques, les hypothèses de modélisation et les tarifications, le besoin de nouveaux produits d'assurance, le coût, la fréquence et le volume des demandes d'indemnisation. Le risque physique a un impact direct sur les entreprises, à la fois par les dépréciations de valeur associées aux actifs détenus par les (ré)assureurs et par les changements dans la fréquence et le coût de ces risques au passif du bilan ;
- **le risque de transition** est lié à un changement de comportement et de stratégie des acteurs industriels, des opérateurs sur les marchés et des clients en réaction au changement climatique et à la mise en œuvre de mesures politiques, réglementaires et technologiques relatives au climat, notamment du fait des mutations structurelles multisectorielles induites

par la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Le risque associé à la transition a un impact sur les produits de (ré)assurance, sur les souscriptions et déprécie la valeur des investissements détenus par les (ré)assureurs ; et

- **le risque de responsabilité** peut résulter à la fois des risques physiques et des risques de transition liés au changement climatique, notamment en raison de litiges potentiels, de demandes d'indemnisation et de procédures judiciaires intentées contre les assurés, contre les sociétés dans lesquelles les (ré)assureurs sont engagés et potentiellement directement contre les assureurs, afin d'obtenir des dommages-intérêts au titre de leur contribution au changement climatique ou d'une divulgation inexacte ou insuffisante concernant les risques financiers ou opérationnels importants. Il existe un risque croissant de voir apparaître des litiges liés au climat, en particulier des réclamations d'actionnaires et d'autres parties prenantes pour des actions dites d'« écoblanchiment », des déclarations inexactes, des comportements trompeurs, des ventes abusives, des fraudes, des violations des droits de l'homme fondamentaux, des violations des obligations fiduciaires et des obligations d'information prévues par les règles de cotation en bourse ou d'autres régimes d'entreprise, ou pour avoir mis en place des contrôles ou des processus défectueux.

## Risques de responsabilité liés au climat

Le secteur de l'assurance peut subir l'impact de la croissance des litiges liés au changement climatique sous différentes formes. AXA, en tant que maison mère du Groupe, a identifié des domaines potentiels d'impact :

- souscription : certaines couvertures d'assurance, dommages (p. ex., responsabilité civile générale, responsabilité civile professionnelle, dommages et intérêts) pourraient être particulièrement impactées par les litiges liés au changement climatique. Les secteurs les plus exposés sont les secteurs fortement émetteurs en carbone, ceux exposés aux risques physiques liés au changement climatique (y compris les services publics et l'agriculture) et le secteur financier ;
- investissements : les litiges stratégiques liés au changement climatique visant les entreprises pourraient compromettre les investissements existants des assureurs, nuire aux stratégies commerciales des entreprises, exposer les sociétés bénéficiaires à des risques financiers (y compris les frais de défense et actions en dommages-intérêts), avoir un impact sur les portefeuilles d'investissement des assureurs, dévaluer les actifs à forte teneur en carbone ;
- gouvernance : les assureurs ont de plus en plus d'obligations réglementaires et légales en matière de gouvernance des risques climatiques, d'analyse de scénarios et de stress tests, ainsi que des obligations de publication d'informations liées au climat. Les parties prenantes sont de plus en plus regardantes envers les entreprises. Elles examinent de près l'impact des risques liés au climat sur leurs investissements et opérations, et exigent des informations à ce sujet. Si et lorsque le risque de litige climatique est considéré comme un risque financier, les établissements peuvent être tenus par la loi de quantifier et de divulguer le risque et l'impact potentiel que le litige lié au changement climatique peut avoir sur leurs comptes de résultat et leur bilan. Pour atténuer les risques présentés par les litiges liés au changement climatique, AXA surveille de près les impacts potentiels sur la souscription, l'investissement et l'engagement actionnarial, la gouvernance d'entreprise, ainsi que la réputation de la société.

## Plan d'action pour réduire l'exposition aux principaux risques

Les risques liés au climat pourraient avoir des effets macro-économiques néfastes à long terme, plus particulièrement dans le cadre d'un scénario de transition anarchique (Disorderly), susceptible d'affecter tous les secteurs. Néanmoins, AXA est peu exposé aux secteurs fortement émetteurs en carbone. Le Groupe AXA, incluant AXA S.A., maintient ses efforts pour poursuivre la décarbonisation de

son portefeuille, ce qui permettra vraisemblablement d'atténuer les effets potentiels du changement climatique sur ses activités à l'avenir. L'exercice quantitatif réalisé dans le cadre du stress test de l'ACPR a mis en évidence la stratégie d'investissement responsable d'AXA et l'impact du désinvestissement historique des secteurs à forte émission de carbone.

En outre, AXA peut réduire encore cette exposition. Le Groupe peut axer ses décisions d'investissement sur la réorientation des échéances obligataires vers les meilleures positions sectorielles avec :

- une préférence pour les entreprises ayant pris des engagements formels en faveur de la réduction des émissions de carbone ;

- une limitation des échéances des investissements ; et
- des mesures d'engagement incitant les entreprises à adopter une stratégie d'économie à faibles émissions de carbone.

## Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques ESG

### Évaluer le risque financier du changement climatique

Compte tenu des risques représentatifs auxquels le Groupe, incluant AXA S.A., est exposé (inondations en Europe, ouragans aux États-Unis, pollution atmosphérique urbaine et maladies vectorielles en France, risques financiers liés au climat), l'estimation de l'impact financier des scénarios d'évaluation ORSA de l'ACPR et du Groupe AXA sur le Groupe reste relativement limitée.

Pour en savoir plus, voir les sous-chapitres ci-dessous.

### Impact sur les activités d'assurance

#### Risques physiques pour l'activité Dommages d'AXA

Le changement climatique entraîne des modifications importantes des conditions météorologiques, ce qui se traduit par une augmentation des risques physiques, aussi bien chroniques qu'aigus. Les risques chroniques concernent les effets à long terme du changement climatique sur les systèmes physiques, tels que les vagues de chaleur et l'élévation du niveau de la mer. Les risques aigus concernent les effets plus immédiats et plus extrêmes du changement climatique, tels que les cyclones tropicaux, les inondations, les sécheresses et les incendies de forêt. Le changement climatique entraîne une augmentation de la fréquence et de l'intensité de ces événements, ce qui les rend plus destructeurs et plus coûteux à gérer.

Pour l'assurance dommages, les risques physiques liés au changement climatique qui affecteraient le plus cette activité d'ici 2050, dans le cadre d'un scénario pessimiste (scénario RCP 8,5), seraient la hausse des températures, l'élévation du niveau de la mer ainsi que les risques liés aux précipitations extrêmes.

**Inondations :** les risques liés aux précipitations extrêmes sont susceptibles de devenir, dans certaines régions, plus graves et plus fréquents d'ici 2050, notamment en Amérique du Nord, en Europe du Nord et en Europe de l'Est, où les risques pourraient être multipliés, selon certaines données climatiques, par 2,5 dans le cadre d'un scénario de projection pessimiste (RCP 8.5).

**Cyclones tropicaux :** les taux de précipitations devraient augmenter tandis que les inondations côtières dues aux ondes de tempête provoquées par l'élévation du niveau de la mer deviendront plus nombreuses. Il est probable que la fréquence des cyclones tropicaux les plus intenses (tempêtes de catégorie 4 et 5) augmentera à l'avenir. Les cyclones tropicaux sont également susceptibles de provoquer d'importantes inondations, des glissements de terrain et d'autres effets secondaires. Le changement climatique devrait exacerber ces effets, dans la mesure où l'élévation du niveau de la mer accroît la vulnérabilité des zones côtières et où les fortes précipitations deviennent plus fréquentes dans certaines régions.

**Sécheresses :** avec le réchauffement de la planète, l'ampleur et la durée des sécheresses devraient augmenter d'ici 2050. Cela concernera en premier lieu la Méditerranée, l'Afrique australe, l'Australie et l'Amérique centrale et du Sud.

Les activités internationales d'AXA et les risques associés offrent un niveau élevé de diversification intrinsèque. De ce fait, l'évolution possible des futurs sinistres pour Dommages reste essentiellement liée à l'évolution des expositions (démographie, richesse) plutôt qu'à la seule augmentation des aléas. Selon les études actuelles du Groupe, en France, le risque d'inondation augmenterait de 1,5 %

par an jusqu'en 2050 dans un scénario climatique pessimiste.

Dans ce scénario, les émissions de GES continuent d'augmenter d'ici à la fin du siècle. Cette hausse du risque d'inondation s'explique à 80 % par l'évolution de l'exposition et à 20 % par l'évolution des spécificités des inondations. Un tel changement peut être géré en temps opportun sans impact significatif sur AXA. Le Groupe doit adapter sa stratégie de souscription, de tarification, de provisionnement ou de réassurance et encourager les initiatives de prévention.

En 2022, AXA a pris des mesures pour prendre en compte les scénarios de changement climatique, notamment à l'échelle de la division AXA XL. Pour cela, il s'est appuyé sur les exercices de stress test et a étendu les méthodologies et les processus créés. L'une des principales conclusions de ces exercices pour 2021 est la nécessité d'avoir une vision multimodèle lors de l'évaluation des tendances futures des risques climatiques. Le Groupe a également mis l'accent sur l'illustration et la communication de l'incertitude, des limites et des défis associés à ces approches. L'objectif est de s'assurer que la prise de décision commerciale intègre correctement la quantification du risque. La conclusion clé de ces exercices était similaire à celle résultant de l'exercice de l'ACPR. En effet, les évolutions attendues en matière d'aléas sont beaucoup plus faibles à court terme que celles liées à l'exposition, comme l'inflation des coûts de reconstruction.

#### L'activité Santé et Prévoyance du Groupe

Le Groupe a utilisé l'approche des stress tests de l'ACPR avec deux scénarios physiques :

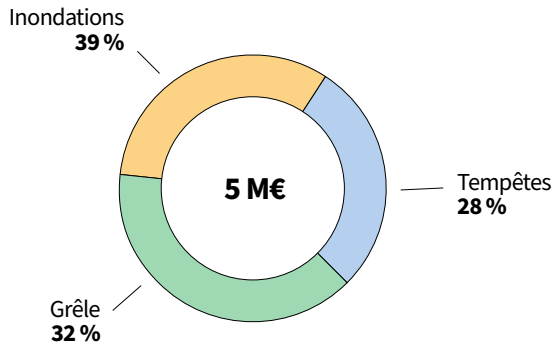
**Scénario 1 : maladies à transmission vectorielle (par exemple, dengue, paludisme).** Ce scénario envisage une probabilité accrue de transmission d'agents pathogènes par des vecteurs du type moustiques, tiques ou puces. Cela s'explique principalement par la hausse des températures, avec un déplacement des habitats favorables à ces espèces. Cette probabilité varie en fonction du lieu de résidence des assurés et de leur vulnérabilité aux maladies à transmission vectorielle. Le calendrier de l'impact dépend du rythme de hausse de la température, lequel reste très incertain.

**Scénario 2 : pollution en milieu urbain.** Ce scénario envisage une détérioration de la qualité de l'air, entraînant un taux plus élevé de maladies respiratoires et de décès. Cela impacterait les couvertures suivantes : décès, santé (consultation et hospitalisation) et invalidité (arrêt de travail).

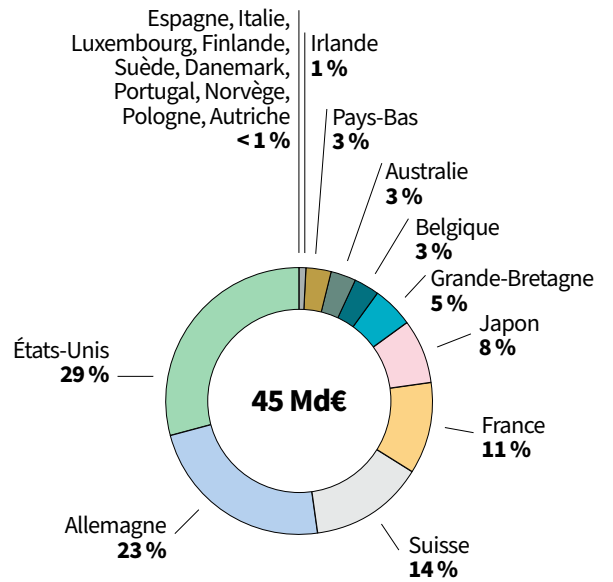
En 2020, AXA a estimé que son activité Santé et Prévoyance serait plutôt résiliente à l'impact du changement climatique sur une période de trente ans. Le principal impact financier provient du scénario de pollution et, en particulier, de l'impact sur l'assurance vie. Néanmoins, le Groupe a prévu un impact limité. Même avec une approche très prudente, des mesures de gestion telles qu'une révision réaliste des prix pourraient absorber l'impact évalué.

En 2021, AXA a également réalisé une étude de six mois relative à l'impact du changement climatique sur ses activités Santé et Prévoyance par la projection de ses propres chocs de mortalité liés à la pollution de l'air. Sans appliquer des mesures de gestion réactives elles que la révision de la tarification, l'étude interne d'AXA a confirmé la résistance relative de l'activité Santé et Prévoyance d'AXA au changement climatique en général (et au scénario de pollution de l'air en particulier). Ceci avait déjà été constaté dans le cadre de l'exercice climatique pilote.

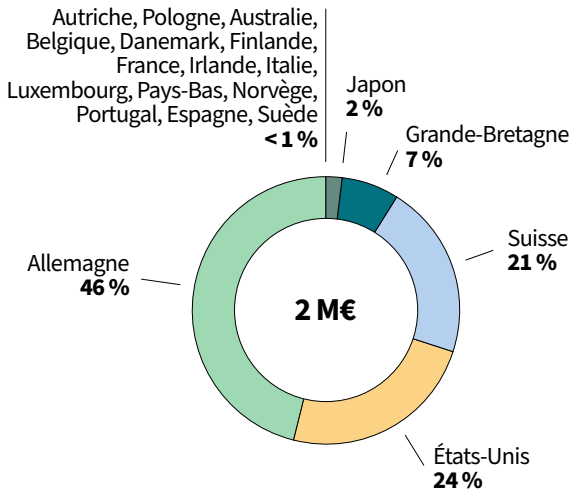
**Actifs immobiliers du Groupe AXA ▼**



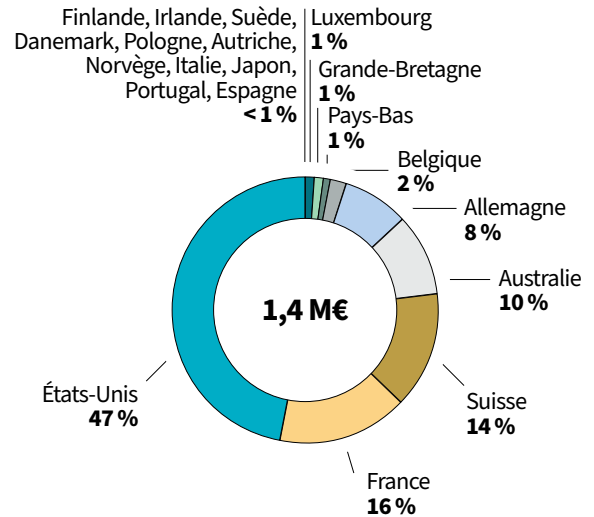
▲ Perte annuelle moyenne par risque



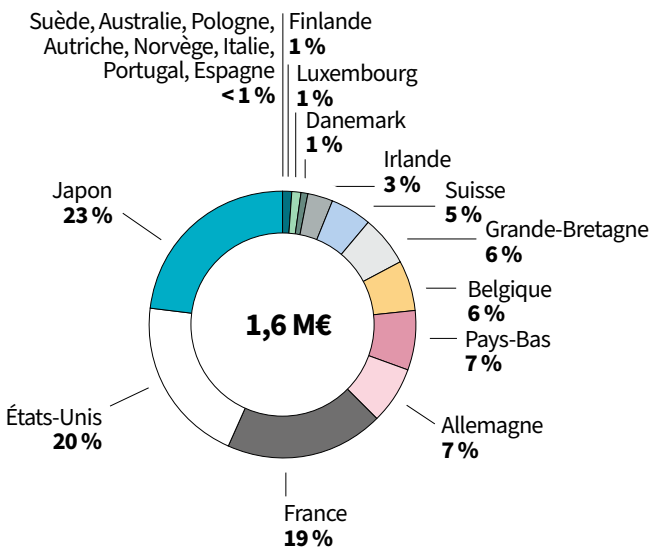
▲ Plus de 45 milliards d'euros d'actifs analysés dans le monde entier



▲ Perte annuelle moyenne due aux inondations par pays



▲ Perte annuelle moyenne due à la grêle par pays



▲ Perte annuelle moyenne due à des tempêtes par pays

## Stress tests, risques physiques et de transition : les investissements du Groupe

Le risque climatique pourrait avoir des effets macroéconomiques négatifs à long terme, en particulier dans le cadre d'un scénario de transition anarchique, susceptible d'affecter tous les secteurs. Néanmoins, sur la base de l'exercice pilote ACPR 2020 et des stress tests ORSA AXA 2022, l'impact des scénarios de marché financier sur les investissements du Groupe AXA est estimé plutôt faible. Ceci est notamment dû à la faible exposition du Groupe AXA aux secteurs à forte émission de carbone, susceptibles d'être les plus impactés par la transition climatique. En effet, l'exercice quantitatif réalisé dans le cadre du stress test de l'ACPR a mis en évidence la stratégie d'investissement responsable du Groupe AXA et le désinvestissement significatif des secteurs à forte émission de carbone.

### Risques physiques

Les actifs du Groupe peuvent être exposés à des risques physiques par le biais d'investissements immobiliers directs.

#### Analyse interne des risques pour les actifs immobiliers

Les événements climatiques extrêmes peuvent également avoir un impact sur les « Actifs immobiliers », qui sont soumis à la fois aux risques physiques et aux risques de transition dans la terminologie de la TCFD. Le Groupe AXA dispose d'une quantité importante de données relatives aux sinistres pour effectuer une analyse des « risques physiques » de son portefeuille immobilier. Les mécanismes climatiques sous-jacents se recoupent avec la (ré)assurance des biens. Toutefois, leur impact varie considérablement lorsque l'on considère ces actifs d'un point de vue investisseur.

Depuis son premier Rapport Climat, en 2016, le Groupe AXA a étudié les effets du changement climatique sur ses actifs immobiliers. Cette analyse a porté sur plus de 45 Md€ d'investissements immobiliers directs en 2022. Les équipes d'investissement responsable et de gestion des risques du Groupe AXA ont analysé l'impact financier des inondations, de la grêle et des tempêtes de vent sur ces biens dans une vingtaine de pays qui représentent environ 85 % du portefeuille.

Conformément à une étude réalisée à l'aide de la plateforme analytique Clymene du Groupe AXA, les pertes annuelles moyennes (PAM) demeurent peu importantes en comparaison avec la valeur de la totalité des actifs. L'analyse utilise actuellement les données des actifs immobiliers en fonction de leurs géolocalisations et de leurs occupations principales. Les chiffres clés ci-contre présentent les résultats de l'évaluation basée sur la perte annuelle moyenne pour chaque pays.

Le Groupe AXA est exposé aux risques immobiliers à l'échelle mondiale, avec la majeure partie du portefeuille située en Europe (80 %). Les risques les plus élevés du portefeuille sont les inondations (39 % de la totalité), suivies par la grêle (32 %) et les tempêtes de vent (28 %). Le montant total des pertes annuelles moyennes pour le portefeuille immobilier 2022 est estimé à 5 millions d'euros. Ce chiffre a été calculé au prorata de la participation du Groupe AXA dans chaque bien immobilier. En outre, l'Allemagne est en tête des PAM en termes de risque d'inondation (46 %), suivie par les États-Unis (24 %) et la Suisse (21 %). Le Japon, les États-Unis, la France et l'Allemagne représentent 69 % des pertes annuelles moyennes dues aux tempêtes de vent. Les États-Unis et la France représentent 63 % des PAM dues à la grêle.

#### Risques liés à la transition

**La méthode CPRS est utilisée au niveau du Groupe pour quantifier l'exposition potentielle au risque de transition :** Climate Policy Relevant Sectors (CPRS) est une classification des activités économiques définie par le professeur Stefano Battiston<sup>1</sup> qui fournit une classification standardisée et exploitable des activités dont les

revenus pourraient être affectés (positivement ou négativement) dans une transition désordonnée vers une économie à faible émission de carbone, sur la base de leur technologie énergétique (par exemple, basée sur les combustibles fossiles ou l'énergie renouvelable).

Les CPRS sont identifiés en tenant compte : (i) de leur contribution directe et indirecte aux émissions de GES, (ii) de leur pertinence pour la mise en œuvre de la politique climatique (c'est-à-dire leur sensibilité aux coûts des changements de politique climatique), (iii) de leur rôle dans la chaîne de valeur de l'énergie (technologie). Pour toutes ces caractéristiques, la classification CPRS est considérée comme une référence pour l'évaluation des risques financiers liés au climat et a été utilisée par plusieurs institutions financières internationales pour évaluer l'exposition potentielle des investisseurs aux risques liés à la transition climatique.

**Le CPRS comprend 6 secteurs économiques** (combustibles fossiles, services publics, énergie intensive, transports, bâtiments, agriculture) – avec une correspondance liée la classification NACE – qui sont identifiés en tenant compte de leur contribution directe et indirecte aux émissions de GES, de leur pertinence pour la mise en œuvre de la politique climatique et de leur rôle dans la chaîne de valeur de l'énergie.

Selon la classification CPRS, l'exposition du Groupe aux industries potentiellement exposées au risque de transition est limitée, dans la mesure où elle représente 29 % de l'ensemble des expositions prises en compte. Par ailleurs, 68 % des obligations d'entreprises appartenant à un secteur CPRS devraient arriver à échéance avant 2030.

#### Analyse de scénarios

Si les scénarios de changement climatique disponibles offrent des descriptions de haute qualité pour illustrer les trajectoires potentielles de l'économie selon différents cas de figure, ils sont toutefois difficiles à transposer en termes d'implications à court terme du changement climatique et de la transition pour les décideurs des secteurs privé et public. Le degré d'incertitude inhérent à ces scénarios s'accroît avec l'horizon temporel.

Dans le cadre de l'ORSA 2022, le Groupe a réalisé son estimation des risques de transition de ses investissements en utilisant le scénario proposé par l'EIOPA au titre du stress test climatique 2022 aux institutions de retraite professionnelle (IORP). Le scénario climatique 2022 de l'EIOPA prévoit une transition soudaine et désordonnée vers la neutralité carbone en raison d'une action stratégique tardive. Ce scénario explore un risque de transition élevé par rapport à un scénario de transition ordonnée.

Pour l'ORSA, le Groupe a simplifié le scénario IORP de l'EIOPA en focalisant son analyse sur les obligations d'entreprises et les actions cotées (actifs du compte général) afin d'évaluer les expositions et impacts des portefeuilles sur les secteurs les plus pénalisés ainsi que sur les actifs dits « échoués » (*stranded assets*). Dans cette optique, les chocs sur les spreads de crédit et le cours des actions par secteur ont été pris en considération sans tenir compte des chocs sur les taux d'intérêt et sur les autres classes d'actifs.

L'impact global au niveau du Groupe des risques de transition sur la base de ce scénario de l'EIOPA (IORP) est équivalent à environ -10 % de la valeur de marché des actifs choqués.

1. Battiston et al. (2017). « A Climate Stress-Test of the Financial System », *Nature Climate Change* 7, 283-288.



## Évolution des choix méthodologiques et des résultats

En résumé, le tableau suivant présente une synthèse des analyses de scénarios utilisées dans ce chapitre.

### Analyse de scénario ▼

Hausse de température correspondante ▼	Éléments couverts ▼	Scénario ▼	Source ▼	Échéancier ▼	Portée ▼
1,9 (médiane)	Risques physiques	SSP2-RCP4.5	GIEC	Moyen terme (2040-2060)	Secteurs d'activité résidentiels, industriels et commerciaux
2,4 (médiane)	Risques physiques	SSP5-RCP8.5	GIEC	Moyen terme (2040-2060)	Secteurs d'activité résidentiels, industriels et commerciaux

# I. Liste des produits financiers visés aux articles 8 et 9 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité (SFDR)

## Liste des produits financiers mentionnés à l'article 8 et à l'article 9 de la SFDR

AXA S.A. n'est pas un acteur financier dans le cadre de la SFDR et n'a donc pas de produits financiers visés par les sections 8 ou 9 de la SFDR.



# Annexe

## Tableau de correspondance avec les recommandations de la TCFD

Thèmes	Recommandations de la TCFD	Sections correspondantes du rapport
<b>Gouvernance</b>		
Décrit la gouvernance de l'organisation en matière de risques et d'opportunités liés au climat.	<p>a) Décrire le processus de supervision des risques et des opportunités liés au climat par le Conseil d'administration.</p> <p>b) Décrire le rôle du management dans l'évaluation et la gestion des risques et des opportunités liés au climat.</p>	<p>Chapitre B - Ressources internes</p> <p>Chapitre C - Gouvernance</p>
<b>Stratégie</b>		
Décrit les impacts existants et potentiels en matière de risques et d'opportunités liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation, dans la mesure où l'information est pertinente.	<p>a) Décrire les risques et les opportunités liés au climat que l'organisation a identifiés à court, moyen et long terme.</p> <p>b) Décrire l'impact des risques et des opportunités liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation.</p> <p>c) Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation, en tenant compte de différents scénarios liés au climat, y compris un scénario de 2 °C ou moins.</p>	<p>Chapitre D - Stratégie d'engagement</p> <p>Chapitre F - Stratégie liée au changement climatique</p> <p>Chapitre G - Stratégie liée à la biodiversité</p>
<b>Gestion des risques</b>		
Décrit comment l'organisation identifie, évalue et gère les risques liés au climat.	<p>a) Décrire les processus d'identification et d'évaluation des risques liés au climat et mis en place par l'organisation.</p> <p>b) Décrire les processus de gestion des risques liés au climat mis en place par l'organisation.</p> <p>c) Décrire comment les processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés au climat sont intégrés dans le système global de gestion des risques de l'organisation.</p>	<p>Chapitre H - Gestion des risques</p>
<b>Indicateurs et cibles</b>		
Décrit les indicateurs et les objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et les opportunités liés au climat, dans la mesure où l'information est pertinente.	<p>a) Fournir les paramètres utilisés par l'organisation pour évaluer les risques et les opportunités liés au climat, conformément à sa stratégie et à son processus de gestion des risques.</p> <p>b) Fournir des informations sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) des scopes 1, 2 et, le cas échéant, 3, ainsi que sur les risques afférents.</p> <p>c) Décrire les objectifs retenus par l'organisation pour gérer les risques et les opportunités liés au climat, ainsi que les résultats obtenus par rapport à ces objectifs.</p>	<p>Chapitre F - Stratégie liée au changement climatique</p> <p>Chapitre E - Taxonomie européenne</p> <p>Chapitre G - Stratégie liée à la biodiversité</p>

## Tableau de correspondance avec les recommandations de la TNFD

Thèmes	Recommandations de la TNFD	Sections correspondantes du rapport
<b>Gouvernance</b>		
Décrire la gouvernance de l'organisation en matière de dépendances, d'impacts, de risques et d'opportunités liés à la nature.	<p>a) Décrire le contrôle exercé par le Conseil d'administration sur les dépendances, les impacts, les risques et les opportunités liés à la nature.</p> <p>b) Décrire le rôle du management dans l'évaluation et la gestion des dépendances, des impacts, des risques et des opportunités liés à la nature.</p>	<p>Chapitre B - Ressources internes</p> <p>Chapitre C - Gouvernance</p>
<b>Stratégie</b>		
Décrire les impacts réels et potentiels des dépendances, impacts, risques et opportunités liés à la nature sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation, lorsque ces informations s'avèrent pertinentes.	<p>a) Décrire les dépendances, les impacts, les risques et les opportunités liés à la nature que l'organisation a identifiés à court, moyen et long terme.</p> <p>b) Décrire les répercussions des risques et des opportunités liés à la nature sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation.</p> <p>c) Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation face aux risques et aux opportunités liés à la nature, en tenant compte de différents scénarios.</p> <p>d) Indiquer le lieu<sup>1</sup> où se situent les actifs et/ou les activités dans les opérations directes de l'organisation, et en amont et/ou en aval et/ou financés.</p>	<p>Chapitre D - Stratégie d'engagement</p> <p>Chapitre G - Stratégie liée à la biodiversité</p> <p>Chapitre F - Stratégie liée au changement climatique</p>
<b>Gestion des risques</b>		
Décrire comment l'organisation identifie, évalue et gère les dépendances, les impacts, les risques et les opportunités liés à la nature.	<p>a) (i) Décrire le processus mis en place par l'organisation pour identifier et évaluer les dépendances, les impacts, les risques et les opportunités liés à la nature dans ses activités directes (ii) Décrire l'approche adoptée par l'organisation pour identifier les dépendances, les impacts, les risques et les opportunités liés à la nature dans sa (ses) chaîne(s) de valeur en amont et en aval, ainsi que dans les activités et les actifs financés.</p> <p>b) Décrire le processus de l'organisation pour gérer les dépendances, les répercussions, les risques et les possibilités liés à la nature, ainsi que les mesures prises à la lumière de ce processus.</p> <p>c) Décrire comment les processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés à la nature sont intégrés dans la gestion globale des risques.</p> <p>d) Décrire comment les parties prenantes concernées sont impliquées par l'organisation dans son évaluation et sa réponse aux dépendances, impacts, risques et opportunités liés à la nature.</p>	<p>Chapitre H - Gestion des risques</p>
<b>Indicateurs et cibles</b>		
Fournir les métriques et les objectifs retenus pour évaluer et gérer les dépendances, les impacts, les risques et les opportunités liés à la nature.	<p>a) Publier les paramètres utilisés par l'organisation pour évaluer et gérer les risques et les opportunités en fonction de la matérialité à laquelle ils sont liés, conformément à sa stratégie et à son processus de gestion des risques.</p> <p>b) Indiquer les paramètres utilisés par l'organisation pour évaluer et gérer les dépendances et les impacts sur la nature.</p> <p>c) Décrire les cibles et les objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les dépendances, les impacts, les risques et les opportunités liés à la nature, ainsi que ses performances par rapport à ces cibles et objectifs.</p>	<p>Chapitre G - Stratégie liée à la biodiversité</p> <p>Chapitre F - Stratégie liée au changement climatique</p>

1. Emplacement dans des écosystèmes à haute intégrité ; et/ou les zones de déclin rapide de l'intégrité de l'écosystème ; et/ou des zones de grande importance pour la biodiversité ; et/ou les zones de stress hydrique ; et/ou les secteurs où l'organisation est susceptible d'avoir des dépendances ou des répercussions potentielles importantes.

# Annexe

## Initiatives en matière de climat, de biodiversité et d'ESG soutenues par AXA S.A., en tant que société mère du Groupe AXA

### **Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)**

Le Groupe AXA a coprésidé la TCFD, dirigée par l'industrie mondiale, lors de son lancement en décembre 2015. La TCFD a été créée par le Conseil de stabilité financière (FSB) et présidée par Michael Bloomberg et Mark Carney (ancien gouverneur de la Banque d'Angleterre, aujourd'hui envoyé spécial des Nations unies pour l'action climatique). La TCFD fournit des conseils sur la manière de divulguer les risques et les opportunités liés au changement climatique. En 2019, le FSB a approuvé le renouvellement de l'adhésion du Groupe AXA à la TCFD, notamment avec l'ambition d'étudier la pertinence des outils de mesure de la « température d'investissement ».

### **Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD)**

Le Groupe AXA est membre de la TNFD. Ses membres comprennent à la fois des institutions financières et des entreprises. La TNFD développe des standards industriels pour identifier et atténuer les impacts, les dépendances et les risques liés à la nature. Un modèle bêta a été publié en mars 2022. Les tests et les améliorations se poursuivront jusqu'à la mi-2023 en consultation avec des spécialistes partenaires. Le Groupe AXA est membre du groupe de travail sur les indicateurs et les objectifs et travaille activement avec d'autres membres pour identifier les meilleures approches existantes. L'adhésion à la TNFD permet également au Groupe AXA d'accéder aux meilleures pratiques en matière d'identification et d'atténuation des risques liés à la biodiversité.

### **Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ)**

La GFANZ est une coalition d'acteurs non étatiques qui s'engagent à atteindre l'objectif Net-Zero d'ici 2050. Le Groupe AXA est membre du groupe de travail Real Economy

Transition Plan de la GFANZ. Il participe à la GFANZ par l'intermédiaire de la Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA) et de la Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI) :

- **NZAOA** : Le Groupe AXA a rejoint en novembre 2019 l'Alliance des propriétaires d'actifs Net-Zero, dirigée par les Nations unies. La NZAOA est un groupe international d'investisseurs institutionnels qui s'engagent à faire passer leurs portefeuilles d'investissement à des émissions de gaz à effet de serre (GES) Net-Zero d'ici 2050. Cette démarche suppose de rendre compte régulièrement des progrès accomplis, notamment en établissant des objectifs intermédiaires tous les cinq ans.

- **NZAMI** : L'activité de gestion d'actifs du Groupe AXA, AXA IM, est membre de la Net Zero Asset Managers Initiative, qui rassemble un groupe international de gestionnaires d'actifs engagés à soutenir l'objectif zéro émission nette d'ici 2050 ou auparavant, en accord avec les efforts mondiaux visant à limiter le réchauffement à + 1,5 °C ; et à soutenir l'investissement aligné sur le zéro émission nette d'ici 2050 ou aussitôt que possible.

### **Ocean Risk and Resilience Action Alliance (ORRAA)**

Le Groupe AXA est l'un des coprésidents de l'ORRAA. Cette alliance a été créée à la suite de l'Ocean Risk Summit (sommet sur les risques liés aux océans) de 2018. L'ORRAA rassemble les secteurs de la finance et de l'assurance ainsi que les gouvernements, les organisations à but non lucratif et les acteurs concernés pour stimuler les investissements dans le capital naturel marin et côtier ; réduire les risques océaniques et climatiques ; et renforcer la résilience des communautés côtières.

### **Initiative de financement de l'économie bleue durable (Sustainable Blue Economy Finance Initiative)**

Le Groupe AXA y a adhéré en 2021. Il a adopté les principes de financement de l'économie bleue durable et souscrit à l'engagement #BackBlue. Cette initiative, fondée par la Commission européenne et d'autres institutions, fournit des principes clés pour promouvoir la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 14 (La vie sous l'eau) et définit des normes spécifiques aux océans.

### **Climate Finance Leadership Initiative (CFLI)**

La CFLI, lancée en septembre 2018 par le Secrétaire général des Nations unies et présidée par Michael Bloomberg, vise à développer des investissements standardisés et titrisés à grande échelle pour lutter contre le changement climatique.

### **Alliance of CEO Climate Leaders**

Il s'agit d'un groupe de 50 PDG créé par le Forum économique mondial (Davos) pour participer activement aux efforts mondiaux visant à créer des opportunités de marché pour lutter contre le changement climatique. Ses objectifs sont de promouvoir une action résolue contre le changement climatique, y compris un engagement à réduire les émissions de carbone, de soutenir la TCFD, de soutenir des solutions et des financements à faible émission de carbone, et de promouvoir une réglementation adéquate. Le Groupe AXA y a adhéré en 2018.

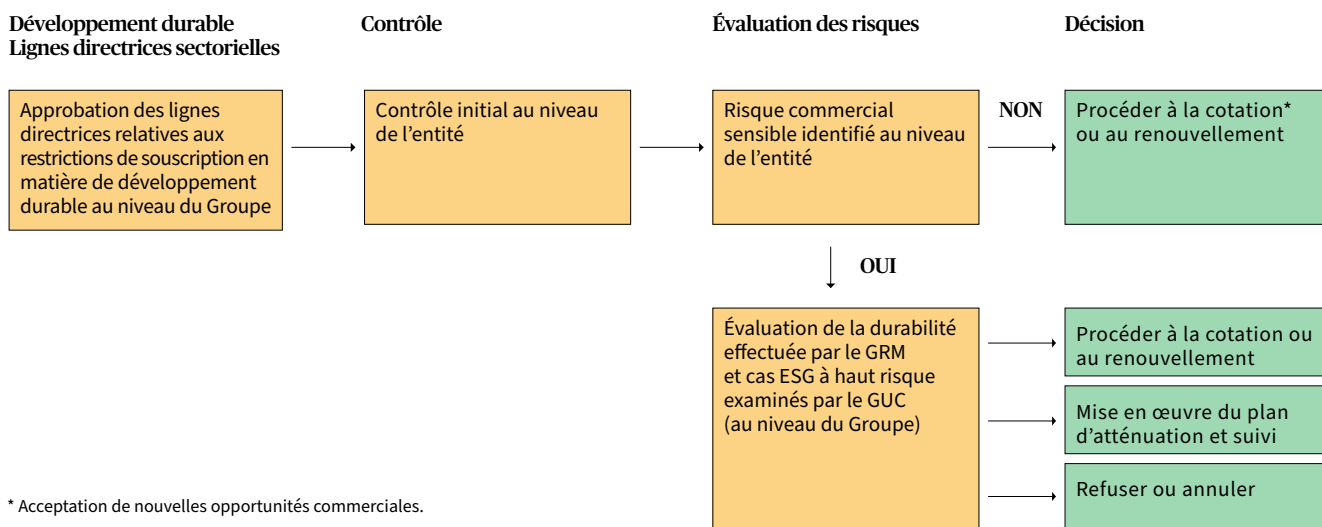
### **Insurance Development Forum (IDF)**

L'IDF est un partenariat public-privé piloté par le secteur de l'assurance et destiné à combler les lacunes en matière de protection dans les pays exposés aux effets du changement climatique. Il est soutenu par les Nations unies et la Banque mondiale et rassemble des acteurs du secteur public, des organisations multilatérales, des ONG et de la société civile.

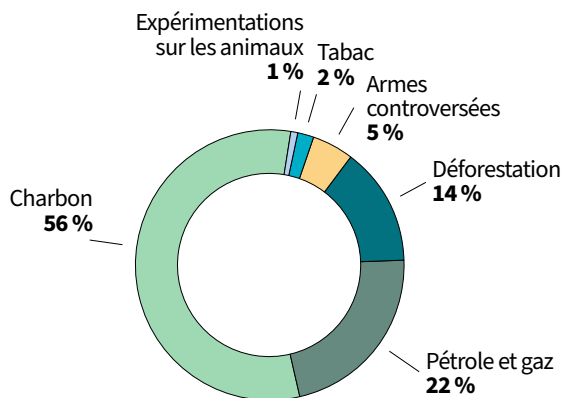
## Processus d'examen de souscription

Un processus d'examen des affaires est en vigueur pour contrôler la mise en œuvre des « directives sectorielles » d'AXA pour les activités d'assurance du Groupe. Cette procédure implique que tout risque commercial sensible identifié soit transmis au Group Risk Management (GRM). Ces risques commerciaux sensibles sont évalués par des experts en souscription durable. Les dossiers ESG à haut risque sont transmis au Group Underwriting Committee (GUC). En 2022, 160 affaires ont été transmises au GUC. Ce nombre correspond à 6 % de la clientèle des grandes entreprises d'AXA XL.

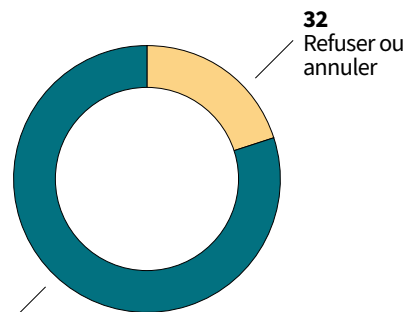
### Référentiels en matière de durabilité ▼



### Référentiels de risques commerciaux sensibles en 2022 par secteur ▼



### Référentiels sur les risques commerciaux sensibles et décisions prises ▼



**128**  
Accepter (y compris les cas avec plan d'atténuation et suivi ; et les cas avec période de grâce)

# Rapport indépendant d'assurance modérée (PwC)

## Rapport d'assurance modérée de l'un des commissaires aux comptes d'AXA S.A. sur les Informations de développement durable sélectionnées présentées dans le Rapport Climat et Biodiversité 2023 d'AXA daté du 27 juin 2023

Au conseil d'administration d'AXA S.A.,

À votre demande, en notre qualité de commissaire aux comptes d'AXA S.A. (la « Société » ou « AXA »), nous avons réalisé une mission d'assurance modérée qui a porté sur les indicateurs suivants de performance de développement durable pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (les « Informations identifiées en matière de développement durable ») présentés ci-dessous et identifiés par un ☺ dans le Rapport Climat et Biodiversité 2023 de la Société daté du 27 juin 2023 (le « Rapport Climat et Biodiversité 2023 ») :

- **KPI 1** : Intensité carbone par chiffre d'affaires ou PIB, couvrant les dettes et les fonds propres de l'entreprise ainsi que les dettes souveraines pour AXA S.A. et le Groupe AXA ;
- **KPI 2** : Intensité carbone normalisée par la valeur d'entreprise, couvrant les dettes et les fonds propres de l'entreprise, pour AXA S.A. et le Groupe AXA ;
- **KPI 3** : Émissions de carbone en valeur absolue, couvrant les dettes et les fonds propres de l'entreprise, pour AXA S.A. et le Groupe AXA ;
- **KPI 4** : Augmentation implicite de la température (dettes et fonds propres de l'entreprise), pour AXA S.A. et le Groupe AXA ;
- **KPI 5** : Potentiel de réchauffement (dette souveraine), pour AXA S.A. et le Groupe AXA ;
- **KPI 6** : Climate Value at Risk pour les dettes et les fonds propres de l'entreprise, pour AXA S.A. et le Groupe AXA ;
- **KPI 7** : Montant des obligations vertes, pour le Groupe AXA ;
- **KPI 8** : Empreinte carbone des activités du Groupe, pour le Groupe AXA ;
- **KPI 9** : Empreinte biodiversité de l'entreprise, pour un périmètre limité du portefeuille dédié aux produits d'assurance-vie (épargne des particuliers) d'AXA France ;
- **KPI 10** : Exposition au charbon, pour AXA S.A. et le Groupe AXA ;
- **KPI 11** : Exposition aux hydrocarbures non conventionnels, pour AXA S.A. et AXA Group ;
- **KPI 12** : Exposition globale au pétrole et au gaz, pour AXA S.A. et le Groupe AXA.

### Notre conclusion d'assurance modérée

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la section « Résumé des travaux que nous avons effectués et qui ont servi de base à notre conclusion d'assurance » et des éléments probants que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations identifiées en matière de développement durable présentées dans le Rapport Climat & Biodiversité 2023 pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont conformes, prises dans leur ensemble, aux Critères de reporting (voir ci-dessous la section « Comprendre comment AXA a préparé les Informations identifiées en matière de développement durable »).

Nous n'exprimons pas de conclusion d'assurance sur les Informations identifiées en matière de développement durable concernant les périodes antérieures ou sur toute autre information incluse dans le Rapport Climat et Biodiversité 2023. En particulier, nous n'avons pas examiné et ne fournissons pas d'assurance sur les autres informations relatives aux projets individuels qui ont été communiquées.

## Préparation des Informations identifiées en matière de développement durable sélectionnées par AXA

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations identifiées en matière de développement durable permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations identifiées en matière de développement durable doivent être lues et comprises en se référant aux référentiels suivants utilisés par la Société :

- **KPI 1 à 3** : S&P Global - Trucost Data Methodology Guide - Corporate Environmental Performance en ce qui concerne les dettes et les fonds propres de l'entreprise, et The World Bank - Sovereign ESG portal en ce qui concerne les dettes souveraines ;
- **KPI 4 et 6** : MSCI Climate Value-at-Risk and Warming Potential ;
- **KPI 5** : Beyond Ratings - Méthodologie CLAIM ;
- **KPI 7** : Guide to Green Bonds on the Terminal - Understanding the Bloomberg Green Bond Universe ;
- **KPI 8** : AXA Environmental Reporting Protocol, 2022 ;
- **KPI 9** : Iceberg Data Lab - Corporate biodiversity footprint methodology ;
- **KPI 10-12** : Uргewald & Merrill Lynch - Global Oil & Gas Exit List ;

(ensemble, les « Critères de reporting »), retenus par AXA pour préparer les Informations identifiées en matière de développement durable sélectionnées, dont les éléments significatifs sont communiqués dans le Rapport Climat et Biodiversité 2023.

### Limites inhérentes à la préparation des Informations identifiées en matière de développement durable

Les Informations identifiées en matière de développement durable peuvent être sujettes à une incertitude inhérente en raison de connaissances scientifiques et économiques incomplètes et de la qualité des données externes utilisées. En outre, certaines informations sont sensibles au choix de la méthodologie et aux hypothèses et/ou estimations utilisées pour leur préparation et présentées dans le Rapport Climat et Biodiversité 2023.

### Responsabilités d'AXA

La direction d'AXA est responsable de :

- sélectionner ou établir les Critères de reporting pour la préparation des Informations identifiées en matière de développement durable ;
- préparer les Informations identifiées en matière de développement durable conformément aux Critères de reporting ;
- concevoir, mettre en œuvre et maintenir le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations identifiées en matière de développement durable ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### Nos responsabilités

Nous sommes responsables de :

- planifier et réaliser les procédures nécessaires pour obtenir une assurance modérée sur le fait que les Informations identifiées en matière de développement durable ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur ;
- rédiger une conclusion indépendante sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments de preuve que nous avons obtenus ; et
- présenter notre conclusion aux administrateurs de la Société.



Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations identifiées en matière de développement durable telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations identifiées en matière de développement durable, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

### **Normes professionnelles appliquées**

Notre mission d'assurance modérée a été réalisée conformément aux recommandations de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables en la matière et à l'International Standard on Assurance Engagements 3000 (révisée), Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information publiée par l'International Auditing and Assurance Standards Board.

### **Indépendance et contrôle qualité**

Nous nous sommes conformés aux règles d'indépendance et autres règles déontologiques du code de déontologie des commissaires aux comptes français ainsi qu'aux dispositions de l'article L.822-11 du code de commerce et du code international de déontologie des experts-comptables (y compris les normes internationales d'indépendance) publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants (code IESBA), qui repose sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de comportement professionnel.

Notre cabinet applique la norme internationale de contrôle qualité ISQM 1, qui exige que le cabinet conçoive, mette en œuvre et exploite un système de gestion de la qualité comprenant des politiques ou des procédures relatives au respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

Nous avons fait appel à une équipe indépendante et pluridisciplinaire dans la réalisation de nos travaux comprenant des professionnels de l'assurance et des spécialistes en matière de développement durable.

### **Résumé des travaux que nous avons effectués et qui ont servi de base à notre conclusion d'assurance**

Nous sommes tenus de planifier et de réaliser nos travaux pour traiter les domaines dans lesquels nous avons identifié qu'une inexactitude importante des Informations identifiées en matière de développement durable est susceptible de se produire. Les procédures que nous avons mises en œuvre sont basées sur notre appréciation professionnelle.

Dans le cadre de notre mission d'assurance modérée sur les Informations identifiées en matière de développement durable, nous avons :

- mené des entretiens avec les personnes chargées de préparer les Informations identifiées en matière de développement durable ainsi que de comprendre les processus de l'entreprise, l'environnement de contrôle et, le cas échéant, les systèmes d'information utilisés pour produire les Informations identifiées en matière de développement durable ;
- évalué l'adéquation des Critères de reporting définis par la Société pour produire les Informations identifiées en matière de développement durable, en tenant compte des spécificités d'AXA. Nous avons également évalué la pertinence, l'exhaustivité, la fiabilité, l'objectivité et la compréhensibilité des Critères de reporting retenus par la Société, en tenant compte, le cas échéant, des bonnes pratiques du secteur ;

- en ce qui concerne les KPI d'investissement (c'est-à-dire tous les KPI susmentionnés à l'exception du KPI 8) :
  - vérifié la cohérence du total des actifs sous gestion utilisé comme base de calcul des Informations identifiées en matière de développement durable avec, selon le périmètre concerné (Groupe AXA ou AXA S.A. ou les portefeuilles concernés par le KPI 9), les données utilisées pour préparer les comptes annuels ou les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 publiés par la Société,
  - vérifié la cohérence des données communiquées par des tiers (par exemple, les émissions de gaz à effet de serre) en mettant en œuvre des procédures analytiques, basées sur des échantillons représentatifs, afin de corroborer les variations observées en comparaison avec celles de l'année précédente et de procéder à des rapprochements avec les informations publiques concernant les actifs en question,
  - évalué, sur la base d'un échantillon, le processus de collecte et de rassemblement des données utilisées pour produire les Informations identifiées en matière de développement durable, afin d'en évaluer l'exhaustivité et l'exactitude par rapport aux Critères de reporting, et mis en œuvre des procédures pour vérifier la consolidation correcte des données collectées pour produire les Informations identifiées en matière de développement durable ;
- en ce qui concerne le KPI 8 :
  - vérifié la cohérence de l'indicateur avec celui présenté dans la déclaration de performance extra-financière (DPEF) pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, pour lequel nous avons émis un Rapport d'assurance modérée le 20 mars 2023,
  - vérifié la cohérence de la méthodologie spécifiée par AXA S.A. dans les Critères de reporting avec la méthodologie appliquée pour déterminer l'indicateur présenté dans la déclaration de performance extra-financière (DPEF) pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- évalué la cohérence globale des Informations identifiées en matière de développement durable présentées dans le Rapport Climat et Biodiversité 2023.

Nos travaux n'ont pas comporté la mise en œuvre de procédures sur des données établies et communiquées par un tiers<sup>1</sup> et/ou de méthodologies développées par un tiers, à l'exception de la vérification de la cohérence des données communiquées par des tiers au moyen de procédures analytiques, sur la base d'échantillons représentatifs, afin de corroborer les variations par rapport à l'année précédente et les recoupements avec les informations publiques relatives aux actifs concernés.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont de nature et de durée différentes de celles mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance raisonnable. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu ici est sensiblement inférieur à celui qui aurait été obtenu à l'issue d'une mission d'assurance raisonnable.

27 juin 2023  
Neuilly-sur-Seine

---

PricewaterhouseCoopers Audit

**Bénédicte Vignon**  
Partenaire

**Sylvain Lambert**  
Partenaire pour le développement durable

1. Carbon Delta MSCI, Beyond Ratings, Iceberg Data Lab, S&P Trucost, The World Bank, Bloomberg et Urgewald & Merrill Lynch

# Avis de non-responsabilité

## Avertissement concernant les déclarations prospectives et les informations juridiques importantes

Le présent Rapport Climat et Biodiversité peut comprendre des déclarations relatives à des événements futurs, des tendances, des projets, des attentes ou des objectifs, ainsi que d'autres déclarations prospectives concernant les activités futures d'AXA S.A., sa situation financière, ses résultats d'exploitation, ses performances et sa stratégie en relation avec les objectifs climatiques et les autres objectifs énoncés dans le présent document. Les déclarations prospectives ne sont pas des affirmations de faits historiques et peuvent contenir les termes « peut », « sera », « devrait », « continue », « vise », « estime », « projette », « croit », « a l'intention de », « s'attend à », « planifie », « cherche » ou « anticipe » ou des mots ayant une signification similaire. Ces déclarations sont basées sur les opinions et les hypothèses actuelles de la Direction et impliquent, du fait de leurs caractéristiques, des risques et des incertitudes connus et inconnus ; par conséquent, il convient de ne pas y accorder une fiabilité excessive. Plus particulièrement, la réalisation effective des objectifs liés au climat et d'autres objectifs énoncés dans le présent Rapport Climat et Biodiversité peut différer sensiblement de ce qui est exprimé ou sous-entendu dans ces projections. En outre, de nombreux facteurs ayant une incidence sur la réalisation de nos objectifs en matière de climat peuvent être susceptibles de se produire ou de se révéler plus graves à la suite d'événements catastrophiques, tels que les événements catastrophiques liés aux conditions météorologiques, les pandémies, les actes de terrorisme ou les guerres. Veuillez vous référer à la partie 5 « Facteurs de risque et gestion des risques » du Document de Référence Universel d'AXA S.A. pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (le « Document d'Enregistrement Universel 2022 »), disponible sur le site Internet d'AXA S.A. ([www.axa.com](http://www.axa.com)), pour une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants susceptibles d'affecter l'activité et/ou les résultats d'AXA S.A., notamment en ce qui concerne la guerre en cours en Ukraine. AXA n'a pas l'obligation de mettre à jour ou de réviser ces déclarations prospectives, que ce soit pour prendre en compte de nouvelles informations, des événements ou des circonstances futurs ou pour toute autre raison, sauf dans les cas requis par les lois et réglementations en vigueur.

Le présent Rapport Climat et Biodiversité et les informations qu'il contient ont été préparés à partir des données mises à la disposition d'AXA S.A. à la date du présent Rapport Climat et Biodiversité. Sauf mention contraire, le Rapport Climat et Biodiversité et les informations qu'il contient sont valables uniquement à cette date.

Le présent Rapport Climat et Biodiversité cite des mesures non financières, telles que les notes ESG, les indicateurs clés de performance, les scores de controverse, les mesures et indicateurs de référence liés au climat ou au développement durable, ainsi que d'autres données non financières, qui sont soumises à des incertitudes en raison des limites inhérentes aux méthodes utilisées pour les déterminer. Les mesures non financières utilisées dans le rapport n'ont généralement pas de signification normalisée et peuvent ne pas être comparables à des mesures portant la même appellation dans d'autres entreprises. AXA S.A. se réserve en outre le droit de modifier, d'ajuster ou de retravailler les données présentées dans le rapport, en cas de besoin, sans préavis et sans explication. Les données présentées ou incluses dans le rapport peuvent également être mises à jour, modifiées, révisées ou supprimées dans des publications ultérieures d'AXA S.A. en fonction notamment de la disponibilité, de la sincérité, de l'adéquation, de l'exactitude, du caractère raisonnable ou de l'exhaustivité des informations, ou des changements dans des conditions prévues, tels que des changements dans les lois et réglementations en vigueur. Les techniques de mesure utilisées pour déterminer les mesures et les données non financières peuvent impliquer des processus de modélisation et de recherche complexes.

L'utilisation de différentes techniques de mesure peut également donner lieu à des mesures nettement différentes, et la précision de ces techniques peut varier. La détermination et l'utilisation de mesures et de données non financières, en particulier lors de la prise en compte des risques de durabilité ou de l'impact des décisions d'investissement sur les facteurs de développement durable dans les processus d'investissement, restent soumises à la disponibilité limitée des données pertinentes. Elles ne sont pas encore systématiquement communiquées

par les émetteurs ou, lorsqu'elles le sont ou qu'elles sont collectées auprès de tiers, elles peuvent être erronées, incomplètes ou suivre des méthodologies de reporting différentes. La plupart des informations utilisées pour déterminer les mesures ou facteurs non financiers reposent sur des données historiques, qui peuvent être incomplètes ou inexactes ou ne pas refléter pleinement les performances non financières ou les risques futurs des investissements associés. Bien qu'un processus de sélection rigoureux soit appliqué aux fournisseurs de données pour obtenir des niveaux de supervision appropriés, le processus ESG et d'autres, y compris l'outil de notation ESG défini par AXA S.A., peuvent ne pas nécessairement prendre en compte tous les risques non financiers. L'évaluation par AXA S.A. de l'impact de ses décisions d'investissement sur les facteurs de développement durable peut donc être inexacte, ou des événements imprévus en matière de durabilité peuvent affecter la performance du portefeuille d'investissement. Bien que les méthodes de notation non financière appliquées par AXA S.A. soient mises à jour régulièrement pour prendre en compte l'évolution de la disponibilité des données ou des méthodes utilisées par les émetteurs pour publier les informations non financières, rien ne garantit qu'elles permettent ou permettront de tenir compte de tous les facteurs non financiers.

Le présent rapport peut inclure ou citer des informations obtenues auprès de diverses sources extérieures, ou élabores à partir de celles-ci, telles que, mais pas exclusivement, des indicateurs de référence et des indices fournis par des tiers. Il est possible qu'AXA S.A. ne les ait pas revus. Leur inclusion ou leur citation dans le rapport ne signifie en aucun cas qu'elles sont approuvées ou validées par AXA S.A.. Il se peut également que les informations fournies par des tiers n'aient pas été vérifiées de manière indépendante. Par conséquent, AXA S.A. ne garantit pas l'équité, l'adéquation, l'exactitude, le caractère raisonnable ou l'exhaustivité de ces informations, ne procède à aucune déclaration ou garantie ni à aucun engagement, explicite ou implicite, quant à l'équité, l'adéquation, l'exactitude, le caractère raisonnable ou l'exhaustivité de ces informations, et n'accepte aucune responsabilité à cet égard. AXA S.A. ne sera en aucun cas tenu de mettre à jour ou de réviser ces informations. Conformément aux lois et réglementations en vigueur, le Document d'Enregistrement Universel 2022 d'AXA S.A. comprend notamment (i) tous les éléments du Rapport Financier Annuel visés à l'article L. 451-1-2(I) du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF, (ii) toutes les informations devant figurer dans le rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale annuelle d'AXA S.A. du 27 avril 2023 établi en application des articles L. 225-100 et suivants et L. 22-10-35 et suivants du Code de commerce, et (iii) l'ensemble des éléments devant figurer dans le rapport sur la gouvernance d'entreprise établi en application des articles L. 225-37 et suivants et L. 22-10-8 et suivants du Code de commerce.

Le présent Rapport Climat et Biodiversité ne fait pas partie du Document d'Enregistrement Universel 2022 d'AXA S.A. et n'a pas pour objet de traiter ou de fournir des informations à ce sujet. Aucune référence au Document d'Enregistrement Universel 2022 d'AXA S.A. dans le présent rapport ne doit être interprétée comme remplissant l'une des obligations susvisées concernant (i) le Rapport Financier Annuel, (ii) le rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale annuelle d'AXA ou (iii) le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Lorsqu'il est fait référence à un site Internet dans ce Rapport Climat et Biodiversité, le contenu de ce site ne fait pas partie de ce Rapport Climat et Biodiversité. Le présent Rapport Climat et Biodiversité permet à AXA S.A., en tant qu'entreprise de réassurance agréée depuis mai 2022, de se conformer aux exigences énoncées à l'article 29 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 et dans le décret n° 2021-663 du 27 mai 2021.

Le présent rapport n'a pas pour objectif de se conformer aux exigences prévues par le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur la mise en place d'un cadre destiné à faciliter l'investissement durable et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (le « règlement Taxonomie ») ou le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 relatif à la publication d'informations liées au développement durable dans le secteur des services financiers (le « règlement SFDR »), y compris à leurs règlements délégués respectifs, ou aux recommandations d'informations volontaires de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD).

